

**MINISTERE DU DEVELOPPEMENT
RURAL**

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But - Une Foi

CELLULE DE PLANIFICATION ET DE
STATISTIQUE

**SCHEMA DIRECTEUR DU SECTEUR
DU DEVELOPPEMENT RURAL**

ACTUALISATION 2000

VOLUME I

**SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDDR
1992-2000**

Décembre 2001

PREFACE

Le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural (SDDR), actualisation 2000-2010, se place dans la continuité de la première version adoptée en 1992. Comme cette dernière, il est un instrument de consensus autour de la politique du secteur et un cadre privilégié de négociation entre l'Etat, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement dans ce domaine.

Son actualisation entreprise par le Gouvernement du Mali a bénéficié de l'assistance du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), de l'Organisation Mondiale des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et de l'engagement de plusieurs bailleurs de fonds.

Le processus d'actualisation, qui a été piloté par un Comité interministériel, a adopté l'approche participative à tous les niveaux. Il a démarré au niveau régional avec la réalisation de plusieurs ateliers, et s'est terminé par un Forum national paysan de validation qui a réuni environ cent cinquante participants. Ces rencontres ont mobilisé aux côtés des institutions et services de l'Etat et des élus locaux, les représentants des Chambres d'Agriculture, de Commerce et d'Industrie, des Organisations professionnelles agricoles, des Syndicats agricoles, des Organisations Non-Gouvernementales et de la Société civile (Associations et Réseau).

La version actualisée du SDDR confirme les grandes orientations du développement du secteur rural adoptées par les Etats Généraux du Monde Rural en 1991 tout en prenant en compte le contexte national de développement actuellement marqué par la décentralisation, l'intégration sous-régionale et plusieurs politiques sous-sectorielles dont le Programme Décennal Socio Sanitaire (PRODESS), le Programme Décennal de l'Education et de la Culture (PRODEC) et le Programme de Développement de la Justice (PRODEJ).

Son plan d'action qui comporte neuf (9) programmes a été intégré au document Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (C.S.L.P).

Le SDDR a été adopté par le gouvernement le 09 janvier 2002.

Le Gouvernement de la République du Mali remercie le Programme des Nations Unies pour le Développement et l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture pour l'assistance continue qu'ils ne cessent de lui apporter dans la réalisation des objectifs retenus dans le Schéma Directeur du Secteur Développement Rural. Il remercie également tous les Partenaires au Développement, notamment l'Union Européenne, et les Agences de Coopération qui ont apporté leur précieux concours financier et matériel, et contribué à l'enrichissement du document.

Le Gouvernement du Mali se félicite enfin de la mobilisation des producteurs ruraux, des organisations socio-professionnelles du monde rural, des chambres consulaires, des syndicats agricoles, du secteur privé et des cadres à tous les niveaux pour l'accomplissement d'une tâche aussi importante et les engage tous à déployer davantage d'énergie créatrice pour faire du SDDR un véritable instrument de promotion du monde rural.

Son Excellence Ahmed El Madani Diallo

Ministre du Développement Rural

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	IV
PREAMBULE	I
RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS DU SDDR 1992-2000	1
AU PLAN INSTITUTIONNEL	1
AU PLAN DE L'AMELIORATION DES PRODUCTIONS AGRO-SYLVO-PASTORALES	2
AU PLAN DES PERSPECTIVES	4
1. INTRODUCTION	6
2. SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL	9
2.1. CONTEXTE GENERAL ET CADRE MACRO-ECONOMIQUE.....	9
2.2. PLACE DU SECTEUR DANS L'ECONOMIE NATIONALE	12
3. REVUE DES POLITIQUES TRANSVERSALES ET SECTORIELLES	19
3.1. PROCESSUS DE DECENTRALISATION	20
3.3. ETUDE PROSPECTIVE MALI 2025	20
3.2. STRATEGIE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	21
3.4. POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	22
3.5. POLITIQUE ET PROGRAMME SECTORIELS DE DEVELOPPEMENT SANITAIRE ET SOCIAL	23
3.6. PROGRAMME DECENNAL DE L'EDUCATION (PRODEC)	24
4. EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ET DU ROLE DES ACTEURS DU SECTEUR	26
4.1. CADRE INSTITUTIONNEL DU SECTEUR	26
4.1.1. <i>Etat</i>	26
4.1.2. <i>Ancrage institutionnel</i>	26
4.1.3. <i>Structures techniques</i>	27
4.1.4. <i>Services et structures d'appui</i>	27
4.1.5. <i>Organismes personnalisés, Offices et Projets de développement rural</i>	29
4.1.6. <i>Chambres consulaires</i>	29
4.2. ROLES DES AUTRES ACTEURS	31
4.2.1. <i>Collectivités territoriales</i>	31
4.2.2. <i>Organisations professionnelles agricoles et Associations villageoises</i>	31
4.2.3. <i>Femmes et jeunes du secteur rural</i>	32
4.2.4. <i>Organisations Non Gouvernementales (ONG)</i>	33
4.2.5. <i>Opérateurs privés</i>	34
4.2.6. <i>Partenaires au développement</i>	34
4.2.7. <i>Revue des codes et textes législatifs et réglementaires</i>	35
5.1. TRANSFERT DE COMPETENCES	37
5.1.1. <i>Fonctions à transférer</i>	37
5.1.2. <i>Partenariats mis en place par l'Etat</i>	39
5.2. EVOLUTION DES FONCTIONS D'APPUI	41
5.2.1. <i>Recherche agronomique</i>	41
5.2.2. <i>Vulgarisation</i>	41
5.2.3. <i>Protection des végétaux</i>	42
5.2.4. <i>Protection sanitaire du cheptel</i>	42
5.2.5. <i>Mécanisation rurale</i>	42
5.2.6. <i>Organisation de l'approvisionnement en intrants</i>	43
6. POTENTIALITES, CONTRAINTES DU MILIEU NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION	43
6.1. ZONES BIO-CLIMATIQUES	43
6.1.1. <i>Zone saharienne</i>	44
6.1.2. <i>Zone sahélienne</i>	44
6.1.3. <i>Zone soudanienne</i>	47
6.1.4. <i>Zone soudano-guinéenne</i>	47
6.1.5. <i>Delta intérieur du Niger et zone lacustre</i>	47
6.2. ANALYSE DES SYSTEMES DE PRODUCTION	48

7. EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIERES DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE	51
7.1. CEREALES PLUVIALES.....	52
7.1.1 Filière mils/sorgho/maïs	52
7.2. CULTURES IRRIGUEES	54
7.2.1 Filière riz 54	
7.2.2 Filière blé 55	
7.2.3 Filière canne à sucre.....	56
7.3. FILIERE COTON	56
7.4. ARACHIDE ET PROTEAGINEUX	58
7.4.1 Filière Arachide	58
7.4.2 Filière Wouandzou	58
7.4.3 Filière Niebé	59
7.5. CULTURES DE DIVERSIFICATION	59
7.5.1 Filière Sésame.....	59
7.5.2 Filière Oseille de Guinée	60
7.5.3 Le Pois sucré (Souchet).....	60
7.6. CULTURES MARAICHES ET FRUITIERES	60
7.6.2 Filière Haricot vert	63
7.6.3 Filière Echalote/oignon.....	63
7.6.4 Filière Pomme de terre	63
7.6.5 Filière Mangue.....	64
7.7. PRODUITS DE CUEILLETTE	64
7.7.1 Filière Karité.....	64
7.7.2 Filière Miel	65
7.8. FILIERE BOIS/ENERGIE	66
7.9. PECHE	67
7.10. FILIERES D'ELEVAGE	68
7.10.1 Filière Bétail/viande.....	68
7.10.2 Filière Lait	70
7.10.3 Filière Cuirs et peaux.....	71
7.10.4 Filière Volaille	71
8.1. RAPPEL DES COMPOSANTES.....	74
8.1.1. Objectifs	74
8.1.2. Options Fondamentales.....	74
8.1.3. Orientations Stratégiques.....	75
8.1.4. Programmes du Plan d'Action.....	76
8.2. BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DU SDDR.....	77
8.2.1 Pertinence des Options Fondamentales	77
8.2.2. Mise en œuvre des neuf programmes du Plan d'Action	79
8.2.2.1. Appui à la structure de planification du Ministère chargé du développement rural	79
8.2.2.2. Programme de réformes des institutions du secteur développement rural	79
8.2.2.3. Elaboration d'une stratégie et d'un programme de formation à long terme	81
8.2.2.4. Programme de promotion et de recherche en matière de technologie agro- alimentaire ...	82
8.2.2.5. Programme de relance des exportations de produits agricoles, forestiers et d'élevage	83
8.2.2.6. Programme de relance de l'arachide et des produits protéagineux.....	84
8.2.2.7. Programme de diversification de la consommation et de la production	84
8.2.2.8. Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).....	85
8.2.2.9. Elaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire.....	85
9. ANALYSE DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES	86
9.1. IMPACT SUR LA PRODUCTION AGRICOLE.....	86
9.2. IMPACT SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE.....	88
9.3. IMPACT SUR LES REVENUS ET LES CONDITIONS DE VIE DES POPULATIONS	89
9.4. IMPACT SUR LES SYSTEMES DE PRODUCTION	90
9.5. IMPACT SUR LES RESSOURCES NATURELLES	90
10. FINANCEMENT	91

LISTE DES ABREVIATIONS

APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
CADB	Cellule d'Appui du Développement à la Base
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEMA	Centre d'Etude et d'Expérimentation en Machinisme Agricole
CMDT	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
CNRA	Comité National de la Recherche Agronomique
CNU	Commission Nationale des Utilisateurs des Résultats de la Recherche
CPS/MDR	Cellule de Planification et de Statistique/Ministère du Développement Rural
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture du Mali
CRU	Commission Régionale des Utilisateurs des Résultats de la Recherche
CT	Collectivité Territoriale
DGRC	Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle
DNAER	Direction Nationale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DNAFLA	Direction Nationale de l'Alphabétisation Fonctionnelle et de la Linguistique Appliquée
DNAMR	Direction Nationale de l'Appui au Monde Rural
DNCN	Direction Nationale de la Conservation de la Nature
DNLP	Direction Nationale de Lutte contre les Pollutions et autres Nuisances
DRAER	Direction Régionale de l'Aménagement et de l'Equipement Rural
DRAMR	Direction Régionale de l'Appui au Monde Rural
DRRC	Direction Régionale de la Réglementation et du Contrôle
EPA	Etablissement Public à caractère Administratif
EPIC	Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FNAHA	Fonds National d'Aménagement Hydro-Agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
GRN	Gestion des Ressources Naturelles
GTV	Gestion des Terroirs Villageois
IER	Institut d'Economie Rurale
IPR	Institut Polytechnique Rural de Katibougou

LCV	Laboratoire Central Vétérinaire
LTA	Laboratoire de Technologies Alimentaires
MATCL	Ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales
MDR	Ministère du Développement Rural
ODR	Opération de Développement Rural
ON	Office du Niger
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ORM	Office Riz Mopti
ORS	Office Riz Ségou
PAMOS	Programme d'Appui à la Mise en Oeuvre du SDDR
PANAN	Plan National d'Action pour l'Alimentation et la Nutrition
PASAOP	Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes
PNAE/PAN-CID	Plan National d'Action Environnementale et Programmes Nationaux de la Convention de Lutte contre la Désertification
PNIR	Programme National d'Infrastructures Rurales
PNT	Phosphate Naturel de Telemsi
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNVA	Programme National de Vulgarisation Agricole
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PRMC	Programme de Restructuration du Marché Céréalié
PRODEC	Programme Décennal de l'Education et de la Culture
PRODEJ	Programme de Développement de la Justice
PRODESS	Programme Décennal Socio Sanitaire
PSLT	Plan Stratégique à Long Terme de la recherche agricole
SAT	Schéma d'Aménagement du Territoire
SDDR	Schéma Directeur du Développement Rural
UBT	Unité Bétail Tropical
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

PREAMBULE

Le présent document constitue l'actualisation du Schéma directeur du secteur Développement rural (SDDR) Version 2000. Il est la continuation des objectifs assignés à ce secteur et de la philosophie définie dans la première version de 1992, à savoir: la volonté de développer des synergies entre les différents sous-secteurs du développement rural, de contribuer au développement général du pays et de répondre aux attentes du monde rural clairement exprimées notamment lors des Etats généraux du monde rural.

Instrument de consensus autour de la politique du secteur, il se présente comme un cadre de dialogue flexible et évolutif, et comme un cadre de négociation entre l'Etat, les producteurs, la société civile et l'ensemble des partenaires au développement.

La version 2000 du SDDR est issue des différentes réflexions et concertations menées depuis fin 1997, date à laquelle le processus d'actualisation a effectivement démarré. Il prend en compte les diverses remarques et recommandations des ateliers et rencontres organisés aux niveaux régional et national avec les représentants de l'ensemble des partenaires et acteurs concernés.

Le SDDR – Version 2000 comprend trois volumes:

VOLUME I. SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL ET BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDDR (1992-2000)

Le Volume I constitue un état des lieux du secteur, qui analyse l'évolution du secteur, des systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et des filières, le rôle des différents acteurs, ainsi qu'une évaluation de la mise en œuvre du SDDR depuis son adoption en 1992. Il permet de dégager les orientations stratégiques à développer, de manière à renforcer, voire corriger les actions et programmes entrepris et assurer les conditions d'un développement durable et soutenu du secteur.

VOLUME II. STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT – SDDR 2000

Le Volume II développe, à partir de l'état des lieux réalisé aux niveaux régional et national et d'hypothèses de croissance, les orientations stratégiques, domaines d'intervention à l'horizon 2010 et les mécanismes institutionnels à mettre en place aux différents niveaux pour assurer le suivi et la coordination de la mise en œuvre du SDDR.

VOLUME III. PLAN D'ACTION - SDDR 2000

Le Volume III développe les programmes d'actions prioritaires aux niveaux national et régional. Ceux-ci s'appuient sur les éléments issus de l'état des lieux du secteur et des diagnostics régionaux. Il définit également les mécanismes à mettre en place pour appuyer la planification du secteur aux niveaux régional et local, de manière à prendre en compte les nouvelles institutions mises en place et les niveaux de planification du développement économique définis par la décentralisation.

RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS DU SDDR 1992-2000

Depuis l'adoption du SDDR, un certain nombre de résultats positifs ont été atteints comme le montrent l'analyse conjointe de l'état du secteur et le bilan du SDDR. Le taux de croissance moyen du secteur a été de 3,6 %/an au cours de la période. Le secteur **participe activement aux grandes réformes macroéconomiques et à la croissance économique du pays**. Sa contribution au PIB est en moyenne de 45 % et à celle des recettes d'exportation est supérieure à 75 % (essentiellement à partir de trois produits: coton, riz, bétail).

Les principaux résultats atteints depuis la mise en oeuvre du SDDR sont résumés ci-après.

Au plan institutionnel:

- a) **Restructuration des services du MDR**, avec la création de trois nouvelles Directions nationales en lieu et place des six existantes. Cette restructuration est le résultat de la volonté de décloisonner les services classiques et de créer des structures multidisciplinaires au service des producteurs et acteurs du secteur rural. Ces trois Directions nationales, dont les missions ont été également recentrées, ont été déconcentrées jusqu'au niveau local pour tenir compte de la décentralisation.

L'opérationnalisation de la restructuration doit encore être renforcée, notamment pour permettre aux nouvelles structures de mieux jouer pleinement leur rôle d'appui-conseil aux producteurs, aux collectivités territoriales et aux opérateurs privés.

Par ailleurs, la création d'un Ministère chargé de l'Environnement et de la Direction Nationale de la Conservation de la Nature (DNCN), qui a pour mission d'élaborer les éléments de politique en matière de gestion des ressources naturelles, remet en cause partiellement la réforme. Des Comités de concertation devront être mis en place aux différents niveaux pour harmoniser les interventions.

- b) **Désengagement de l'Etat et transfert de compétences**, qui se sont traduits par l'élaboration d'un programme et d'un calendrier de transfert des compétences, la privatisation des Unités de décorticage du riz de l'Office du Niger, de l'Office Riz Ségou et de la médecine vétérinaire.

Ce processus de transfert nécessite la poursuite du renforcement des capacités techniques et financières des organisations de producteurs et du secteur privé, surtout pour l'approvisionnement en intrants (engrais, production de semences améliorées,...) et équipements agricoles pour la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

En plus du transfert/privatisation des activités de production, transformation et commercialisation vers le secteur privé, certaines compétences ont été transférées dans le cadre de la décentralisation de l'Etat vers les collectivités territoriales, notamment en matière de planification du développement social et économique, de l'aménagement et la gestion de l'espace, de la gestion des ressources naturelles. Ce transfert devra s'accompagner d'un renforcement des capacités de conception, de planification des élus locaux.

- c) **Elaboration/adoption de la politique de l'environnement et des stratégies sous-sectorielles**, dont l'élaboration du PNAE/PAN-CID adopté en 1998, l'élaboration et l'adoption de la politique forestière, de la stratégie de promotion de la femme rurale et de la stratégie de développement de la pêche.

Deux programmes d'appui importants ont également été élaborés: le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR) et le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP).

- d) **Elaboration/relecture de nombreux textes législatifs et réglementaires** dont le code forestier, le code de l'eau, le code de l'environnement, le code domanial et foncier, le code pastoral et la Loi sur les sociétés coopératives, ainsi que leurs textes d'application.
- e) **Renforcement des capacités du réseau des chambres d'agriculture** (CRA et APCAM), qui a bénéficié entre autres de l'appui du Programme d'appui PAMOS. Cet appui a permis de redynamiser et de réorganiser le réseau et de renforcer de manière sensible les capacités de conception des politiques et programmes de développement, à travers l'appui matériel et financier, de la formation, la mise en oeuvre d'un volet information/communication.

Le renforcement des capacités des chambres d'agriculture élargi aux structures de base doit se poursuivre en vue d'appuyer la professionnalisation du secteur.

Au plan de l'amélioration des productions agro-sylvo-pastorales

Un grand nombre de programmes et projets de développement ont été mis en oeuvre avec l'appui des divers partenaires et la participation matérielle et financière des bénéficiaires (ONG, bailleurs de fonds et agences bi et multi-latéraux, secteur privé, producteurs et leurs organisations).

- a) **Amélioration de la sécurité alimentaire**, à travers l'augmentation de la production de céréales et la reconstitution progressive du cheptel. L'amélioration de la production céréalière est en grande partie due à la forte **croissance de la production de riz paddy, qui est passée de 250.000 T en 1991/92 à 718.000 T en 1998/99**. Cette augmentation est due essentiellement à la restructuration de l'Office du Niger, à la nouvelle politique d'aménagement hydro-agricole et à une meilleure implication et responsabilisation des producteurs dans la gestion des périmètres hydro-agricoles à travers la signature des contrats-plans et la privatisation des rizeries.
- b) **Augmentation de la production de coton**, avec une production de plus de 500.000 T de coton graines en 1998. La très forte augmentation de cette culture de rente s'est effectuée surtout par un accroissement des superficies cotonnières, et non des rendements qui ont stagné, voire régressé. Cet accroissement s'est réalisé au détriment des cultures céréalières et de plus en plus sur des terres à vocation sylvo-pastorale.

Le secteur coton bénéficie d'un bon niveau d'encadrement des producteurs et d'un contrat-plan (CMDT-Etat-Producteurs) qui permet de garantir les prix et conditions de production avant la campagne.

Ce secteur, bien que dynamique, montre un certain nombre de faiblesses, liées à sa dépendance vis-à-vis des cours mondiaux, à la forte dégradation des ressources

naturelles sur l'ensemble de la zone cotonnière, à la faible valorisation de la production et à la faible implication des producteurs dans la gestion.

- c) **Dynamisme du secteur fruitier et maraîcher**, dont la demande est en forte progression au niveau des grands centres urbains et reste confrontée aux nombreux problèmes de valorisation et de transformation.
- d) **Reconstitution des cheptels de bovins et ovins/caprins**, mais persistance de pratiques d'élevage extensives basées pour la plupart sur la transhumance et le nomadisme. Emergence de systèmes plus intensifs (embouche, production laitière, volailles) autour des grands centres urbains, où la demande est très forte, doublée cependant de l'absence de politiques et de la faible intensification.
- e) **Nombreuses expériences en matière de gestion des ressources naturelles (GRN) et gestion des terroirs villageois (GTV)**, notamment avec l'appui du PGRN et d'autres projets. Celles-ci ont permis de jeter les bases d'un aménagement et gestion de l'espace du terroir avec la participation étroite des populations concernées et des autorités locales, et plus récemment des collectivités territoriales.

En dépit de ces résultats et de l'énorme potentiel de production et de diversification des productions agricoles au Mali, le secteur du développement rural reste confronté à un certain nombre de contraintes majeures. D'importants défis doivent être relevés pour atteindre une croissance durable, plus particulièrement dans les domaines suivants:

- **En matière de sécurité alimentaire**

Si le bilan céréalier est globalement positif en année de bonne pluviométrie, celui-ci cache d'importantes disparités inter-régionales, avec des régions toujours excédentaires (Sikasso, Ségou) et les autres structurellement déficitaires. On observe également de fortes différences d'une année à l'autre, ce qui met en exergue la fragilité des résultats obtenus et la dépendance par rapport aux conditions climatiques. Par ailleurs, la pauvreté d'une proportion croissante de la population et le déséquilibre nutritionnel particulièrement marqué chez les jeunes enfants nécessitent la mise en place de mécanismes et la prise de mesures urgentes pour permettre l'accès de tous à une alimentation suffisante et équilibrée, et plus particulièrement des groupes défavorisés.

- **En matière de gestion des ressources naturelles**

La conjonction de facteurs climatiques défavorables (sécheresses, diminution des pluies utiles et fortes variations inter-annuelles et dans l'espace) et d'une pression sur le foncier de plus en plus forte a entraîné une dégradation généralisée des ressources naturelles sur l'ensemble du territoire, malgré les nombreux efforts pour inverser le processus. La dégradation des ressources naturelles, qui se marque entre autres par la disparition progressive du couvert végétal en de nombreux endroits, la progression de la désertification et une diminution de la fertilité des sols, constitue une contrainte majeure à l'intensification des systèmes de production et au développement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Cette contrainte doit être prise en compte, notamment pour restaurer et mieux gérer le potentiel naturel, mais doit également rendre prudentes les diverses projections de croissance du secteur.

- **En matière de responsabilisation et de renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations**

D'une manière générale, les capacités d'intervention des populations, plus particulièrement des femmes et des jeunes ruraux sont très faibles, tant du point de vue organisationnel, que technique et financier. D'importants efforts doivent être faits pour permettre aux producteurs et à leurs organisations de prendre en charge les diverses activités de gestion des ressources naturelles et de développement des productions agricoles.

Le PASAOP devrait contribuer à renforcer les capacités organisationnelles, techniques et de gestion des organisations de producteurs et du réseau des chambres d'agriculture.

- **En matière d'enclavement**

De très nombreuses zones de production sont enclavées. Cette situation handicape l'écoulement des produits agricoles vers les centres de consommation, mais également l'approvisionnement en intrants et autres équipements. Il accentue la situation des régions défavorisées et est un obstacle majeur au développement du secteur. Le PNIR devrait permettre de remédier progressivement à cette situation.

Au plan des perspectives

Le processus d'actualisation du SDDR a permis d'analyser les importants résultats qui ont été atteints depuis son adoption en 1992, notamment dans le domaine institutionnel. Il a permis également de dégager les enjeux et les orientations stratégiques pour permettre au secteur rural de continuer à jouer un rôle majeur dans le développement économique et social du Mali. En dehors de la valorisation et du renforcement des divers acquis et de la nécessité de poursuivre la restructuration du MDR, il s'agira plus spécifiquement de:

- renforcer la sécurité alimentaire pour une alimentation en qualité et quantité pour tous;
- augmenter et diversifier les productions agro-sylvo-pastorales par une exploitation judicieuse des potentialités des zones agro-écologiques;
- améliorer les conditions de vie et de revenus en milieu rural et valoriser le rôle des femmes et jeunes ruraux;
- renforcer les capacités organisationnelles, techniques et financières des producteurs ruraux;
- appuyer la professionnalisation du secteur et le renforcement des capacités des opérateurs en aval et en amont de la production, dont le développement des services et des unités de transformation agro-industrielles;
- appuyer la planification décentralisée en impliquant étroitement les divers acteurs;
- rechercher des synergies entre les différents sous-secteurs et intervenants;
- mettre en place des indicateurs pertinents de suivi-évaluation et de pilotage du SDDR aux différents niveaux.

En matière d'orientations stratégiques du développement rural :

- augmenter et diversifier la production agro-sylvo-pastorale en vue d'améliorer les revenus et conditions de vie en milieu rural,
- participer au programme d'intégration économique du Mali au niveau régional et mondial,
- améliorer l'environnement juridique et institutionnel du secteur,
- renforcer les capacités d'intervention de l'ensemble des acteurs du secteur,

- promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable,
- appuyer la capacité de planification régionale et locale en vue de promouvoir un développement durable du Secteur rural,
- développer les infrastructures et équipements de base,
- promouvoir le rôle des femmes et des jeunes ruraux et soutenir les mécanismes de solidarité en milieu Rural.

En matière d'interventions prioritaires les domaines ci-après ont été retenus :

- sécurité alimentaire
- restauration et maintien de la fertilité des sols
- développement des aménagements hydro-agricoles
- développement des productions agricoles, animales, forestières et halieutiques
- développement des fonctions d'appui

1. INTRODUCTION

Le Schéma Directeur du Secteur du Développement rural (SDDR) est conçu comme un cadre de référence pour l'ensemble du secteur et comme un instrument d'orientation de la politique de développement rural. Sa première version a été élaborée avec la contribution de plusieurs intervenants. Elle a été discutée lors des Etats généraux du monde rural en 1991, qui a été l'occasion de réaffirmer la volonté de la société civile et des producteurs ruraux d'être impliqués étroitement dans la conception et la mise en oeuvre de toutes politiques et programmes de développement du secteur. Les Etats généraux ont permis au monde rural d'exprimer leurs besoins et leurs attentes dans un processus de démocratisation de la vie politique et de désengagement de l'Etat.

Le SDDR ainsi adopté en 1992 marque la volonté de décloisonner les interventions des différents sous-secteurs (agriculture-élevage-pêche-forêts) et de créer des synergies, à travers un important volet institutionnel dont la restructuration du Ministère du Développement Rural (MDR) et la redéfinition des rôles des différents acteurs et intervenants dans le secteur. Sa mise en oeuvre a coïncidé avec la mise en route de plusieurs réformes politico-économiques, institutionnelles et législatives.

La présente actualisation s'inscrit dans ce cadre. Sa méthodologie, basée sur la mise en oeuvre de l'approche participative, a pris en compte les nouvelles réalités introduites par la décentralisation (en cours d'opérationnalisation) et la restructuration des services du MDR et des chambres d'agriculture. Elle a été l'occasion de faire un premier état des lieux et de procéder à un bilan global du SDDR et de sa compréhension par les différents acteurs, tant au niveau national que régional.

Le processus d'actualisation a été appuyé par des projets, et plus particulièrement par le projet MLI/91/005-PAMOS. La mise en oeuvre du SDDR s'est concrétisée, entre autres, par la restructuration du Ministère en charge du développement rural et des Chambres d'Agriculture, la mise en chantier d'un certain nombre de programmes (PAVCOPA, Projet d'irrigation privée, PNIR, PASAOP...etc.).

La conception du Schéma qui se veut souple, participatif et évolutif, a permis par ailleurs d'intégrer les résultats de plusieurs programmes et projets en cours, comme le Programme de Restructuration des Marchés Céréaliers (PRMC, démarré en 1982), le Programme d'Ajustement Structurel du Secteur Agricole (PASA, signé par le Gouvernement en 1990), le Programme National de Vulgarisation Agricole (PNVA, adopté en 1991), le Plan Stratégique à Long terme de la Recherche Agricole (PSLT, adopté en 1991), etc.

Depuis l'adoption du Schéma Directeur, des changements et événements majeurs sont intervenus, tant au plan national qu'aux plans régional et international. Parmi ceux-ci, on peut citer:

1. Au plan national

- le processus de démocratisation enclenché dès 1991, auquel le monde rural et la société civile ont pris une part active, et qui a créé les conditions de leur responsabilisation dans la conception et la mise en oeuvre des programmes de développement;

- le désengagement progressif de l'Etat et l'opérationnalisation de la décentralisation qui s'est traduite par la mise en place des Collectivités Territoriales (CT);
- l'adoption de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP);
- l'adoption du Plan National d'Action Environnementale et des Programmes d'Action Nationaux de la Convention de Lutte contre la Désertification (PNAE/PAN-CID);
- la finalisation de l'Etude prospective Mali 2025 qui apporte une vision de ce que devrait être le Mali à l'horizon 2025;
- la relecture et l'adoption de plusieurs politiques sectorielles et textes législatifs et réglementaires.

2. Au plan régional et international

- l'accélération du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest (CEDEAO, UEMOA);
- la mondialisation de l'économie;

C'est en tenant compte de ces différents changements que le Gouvernement du Mali a décidé d'actualiser le SDDR, avec l'assistance du PNUD et de la FAO et l'engagement de plusieurs bailleurs de fonds, à travers l'aide-mémoire signé conjointement en 1997 par la Banque mondiale, le PNUD, la FAO, l'Union Européenne, la Coopération Française, les Pays-Bas et la RFA.

La méthodologie d'actualisation du SDDR basée sur l'approche participative a été subdivisée en deux phases distinctes:

1. Une phase d'état des lieux au plan national et régional du secteur du développement rural et l'état des lieux de la mise en œuvre du SDDR à ces deux niveaux ;
2. Une phase d'actualisation proprement dite du SDDR.

La première phase s'est achevée en fin 1999, avec la tenue d'ateliers de validation au niveau de chaque région. Ces diagnostics ont été réalisés par des équipes régionales dont les membres étaient issus des structures techniques, des projets (5 membres) et de la société civile (5 membres). Ces équipes ont été animées et appuyées par les membres de l'équipe nationale¹, les cadres de la CPS/MDR et des consultants nationaux et internationaux.

Cette étape a permis une relecture commune du SDDR de 1992 par rapport aux spécificités régionales et l'élaboration pour chaque région d'un document de diagnostic du secteur du développement rural.

L'exercice a mis en évidence une faible appropriation du SDDR au niveau régional et a pu faire ressortir:

- les atouts et contraintes physiques et socio-économiques,
- la caractérisation des principaux systèmes de production agro-sylvo-pastoraux et piscicoles, ainsi que leur impact sur la gestion des ressources naturelles et le développement du secteur,

¹ Au cours de la première phase, les équipes ont été mises en place aux niveaux national et régional et un Comité de pilotage, composé des Directions, CPS et services concernés par le secteur du développement rural a été mis en place.

- la typologie des acteurs et leurs rôles,
- l'analyse des divers programmes et projets mis en œuvre et leur impact au niveau régional,
- l'ébauche des orientations et axes stratégiques pour le développement du secteur au niveau de la région.

La deuxième phase vise les objectifs ci-après :

- approfondir les résultats de la première phase,
- dégager et mettre en cohérence les orientations et domaines prioritaires d'intervention aux niveaux national et régional,
- élaborer le SDDR 2000.

Elle a comporté plusieurs étapes/restitutions aux niveaux régional et national de manière à partager les résultats de la réflexion avec le plus grand nombre et garantir les conditions de participation. Ces étapes sont:

- Atelier à mi-parcours d'examen et de discussion des résultats provisoires;
- Restitution dans les régions des diagnostics régionaux;
- Restitution dans les Régions ds résultats de l'atelier national;
- Forum Paysan de validation du SDDR – Version 2000.

Le Volume I se subdivise en deux parties :

- la situation du secteur du Développement rural;
- le bilan du SDDR de 1992 à 2000

Les analyses ont permis de dégager les enjeux auxquels est confronté le développement du secteur rural. Ceux-ci ont servi de base d'élaboration des domaines prioritaires d'intervention et du plan d'action du secteur à l'horizon 2010. Ces aspects sont développés dans les Volumes II et III.

2. SITUATION DU SECTEUR DU DEVELOPPEMENT RURAL

2.1. Contexte général et cadre macro-économique

Vaste pays sahélien enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali couvre une superficie de 1.241.138 Km², dont près de 60 % appartiennent à la zone subsaharienne ou désertique. Du point de vue administratif, il compte 8 régions (Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Tombouctou Gao, et Kidal) plus le District de Bamako, 42 cercles et 701 communes, dont 19 urbaines.

Le climat, de type intertropical continental, est caractérisé par une longue saison sèche et une saison des pluies, allant de 2 mois au Nord à 5-6 mois au Sud. La pluviométrie moyenne varie de moins de 100 mm au Nord à plus de 1100 mm au Sud. Depuis les sécheresses, on observe une tendance à un climat plus aride, caractérisé par une diminution globale des pluies utiles et à un déplacement des isohyètes de 200 Km (100 mm) vers le Sud.

Le Mali recèle un potentiel naturel riche et varié et d'importantes ressources agro-sylvo-pastorales. Traversé par les fleuves Sénégal à l'Ouest sur 900 Km et le Niger sur 1.700 Km d'Ouest en Est, il compte de très vastes zones inondables et un potentiel irrigable estimé à près de 2 millions d'ha. Le Delta intérieur du Niger, qui s'étend sur plus de 30.000 Km², figure parmi les grandes richesses écologiques du pays.

Ces importantes ressources naturelles, qui constituent la base productive du secteur du développement rural, sont à l'heure actuelle fortement menacées par la progression de la dégradation et du processus de désertification, qui se manifeste à des degrés divers du Sud au Nord du pays. Cette forte dégradation résulte d'un ensemble complexe de facteurs climatiques (sécheresses récurrentes, forte irrégularité spatio-temporelle des pluies utiles,...etc.) et de facteurs anthropiques à mettre en liaison avec l'augmentation des besoins des populations; défrichements anarchiques pour le bois de chauffe et de service, défrichements agricoles, émondage et surpâturage, persistance de systèmes de production extensifs et non adaptés aux conditions du milieu, etc.

L'ensemble de ces facteurs ont conduit à une fragilisation importante des écosystèmes naturels et à une rupture en de nombreux endroits entre ressources et exploitation/mise en valeur. Une autre conséquence non moins importante est la migration vers le Sud des hommes et des troupeaux, à la recherche de terres de culture et de pâturages.

Du point de vue démographique, le recensement général de la population de 1998, estime la population malienne à 9,8 millions d'habitants, dont plus de 80 % en milieu rural, contre 7,7 millions en 1987, soit un taux d'accroissement moyen de 2,2 %. Ce taux est très variable d'une région à l'autre: 0,1 à Tombouctou; 1,2-1,3 % à Mopti et Gao; 2,1 % à Ségou; 2,5-2,8 à Koulikoro et Sikasso et 4 % à Bamako.

Il existe également une forte disparité dans la répartition régionale de la population: en effet, 91 % de la population sont concentrés sur 30 % de la superficie au niveau des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti et du District de Bamako².

² L'esquisse du schéma d'aménagement du territoire (1995) avait également mis en évidence 3 grandes zones d'occupation de l'espace: "Zones de vide démographique", qui affecteraient 65 % du territoire au Nord de l'isohyète 200 mm et une petite partie au Sud (zone libérée de l'onchocercose), "Ilots de peuplement dense", à l'Ouest et Nord-Est, avec des densités de 25-30 hab/Km²; et des "zones peuplées", dont le triangle "Mopti-Bamako-Sikasso", qui abriterait à lui seul plus de 5 millions d'habitants sur 100.000 Km².

Du point de vue de sa structure, la population est caractérisée par la forte proportion des moins de 15 ans qui représentent près de la moitié (contre 3 % pour les plus de 65 ans) et, selon le sexe, une légère prédominance des femmes est enregistrée (51 %).

La population reste essentiellement rurale (70% au moins). Mais les villes se peuplent de plus en plus, et cela à cause d'un exode rural qui s'explique surtout par l'importance des migrations internes, liées aux conditions de vie précaires des zones rurales sujettes à une paupérisation de plus en plus accentuée. Par ailleurs pour certaines zones du pays les migrations internationales constituent de plus en plus une donnée permanente de la vie socio-économique des populations.

Dans les zones rurales l'accès des populations aux services sociaux de base reste encore insuffisant. En effet le taux de couverture sanitaire au niveau national est de 59% de la population couverte dans un rayon de 15 km. A partir de là, la situation sanitaire se caractérise par un taux élevé de mortalité infantile (123‰) entre 1991-1995 et une mortalité infanto-juvénile de 238‰).

Il existe aussi une forte corrélation entre ces niveaux de mortalité et l'accès difficile à l'eau potable (51% des ménages au niveau national) à cause des maladies liées à l'eau et l'insalubrité, qui constituent les principales causes de morbidité.

Les maladies les plus fréquentes sont : le paludisme, les maladies du Programme Elargi de Vaccination (PEV), les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques et les maladies cardio-vasculaires. Le paludisme sévit de façon endémique. Sa période de haute prévalence (l'hivernage) coïncidant avec celle des activités du monde rural fait de cette maladie un problème de santé publique majeur.

La prévalence du SIDA est estimée à 3-4 %. Les MST/SIDA constituent une constante préoccupation. Une évolution pessimiste est prévisible si des mesures énergiques ne sont pas prises, dans un contexte où en milieu rural, 68 % des femmes et 24 % des hommes ne possèdent aucune information sur les MST.

Les problèmes de malnutrition, participent aussi à l'explication des taux élevés de morbidité et de mortalité. Les taux de malnutrition préoccupants enregistrés lors de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS-II) s'expliquent par de nombreuses contraintes qui freinent la mise en œuvre des activités de nutrition au Mali : non-validation du Plan National de Nutrition (PANAN) élaboré depuis 1994, inexistence de normes et procédures en nutrition, faible plaidoyer, insuffisance de ressources et de formation pour l'amélioration de la nutrition au Mali.

Au Mali, l'accès à l'éducation reste aussi largement insuffisant en quantité et en qualité. Le taux brut de scolarisation du premier cycle dans l'enseignement fondamental (57,8% en 1999-2000) reste faible en dépit d'une croissance progressive de 1992 à 1999. ce taux de scolarisation reste très faible au regard de la moyenne sub-saharienne qui avoisine 80%.

La faiblesse des taux se manifeste au niveau des autres ordres d'enseignement. Les taux bruts de scolarisation de l'enseignement secondaire général, technique et professionnel sont de 7,3 % en 1997-98 et du supérieur (2,1% en 1997-98). Le taux de pré scolarisation demeure également très bas (2,7 % en 1998).

D'autre part, malgré la multiplication des centres d'alphabétisation, le taux d'alphabétisation des adultes reste encore très faible. Il n'était que de 29,1% en 1998 (48.3% pour les hommes contre 12,1% pour les femmes). A ce niveau l'insuffisance de temps due à la

charge de travail et l'insuffisance de sensibilisation expliqueraient le faible taux d'alphabétisation.

En dépit des efforts entrepris par le Gouvernement et les autres partenaires l'offre éducative reste faible par rapport aux besoins à couvrir, notamment en ce qui concerne le nombre et la qualité des infrastructures d'accueil dans les différents ordres (formel et non formel). Cette insuffisance est plus accentuée en milieu rural.

Entre 1994-1998, le PIB a augmenté en moyenne de 3,6 % par an (contre 3 % entre 1988 et 1993), taux qui est supérieur au taux de croissance démographique. Cependant, pour la même période, la croissance du PIB par habitant n'a été que de 1,5 %/an. Le revenu moyen annuel par habitant est passé de 111.000 FCFA en 1994 à 156.000 FCFA en 1998, ce qui n'a pas conduit à une amélioration du niveau de vie des populations³.

Depuis la dévaluation, le Mali a enregistré des résultats économiques appréciables dans plusieurs secteurs. Cependant, ceux-ci restent tributaires, en dehors de l'or (production de 22,9 T en 1999), de quelques produits agricoles, dont la production est elle-même soumise aux aléas climatiques et variations inter-annuelles. En effet, la contribution du secteur primaire (agriculture) au PIB est de 45 % (coton, céréales, élevage); le secteur secondaire (20 à 25 % du PIB) est caractérisé en dehors de la production de l'or par le faible tissu industriel; le secteur tertiaire (30 à 35 % du PIB) est quant à lui surtout dominé par les activités commerciales.

Malheureusement, le marché du travail n'a pas pu suivre ces performances économiques. En effet dans le domaine de l'emploi, la situation est caractérisée par le chômage et le sous-emploi qui constituent des problèmes de plus en plus aigus. Ils deviennent chroniques parce que le secteur moderne de l'économie ne se développe pas assez vite pour compenser les effets de la croissance rapide de la population.

Le taux de chômage est de l'ordre 3 % pour la population âgée de plus de 14 ans, selon l'Observatoire de l'Emploi et de la Formation (OEF). Cet indice est basé sur la définition classique du chômage qui exclut le sous emploi important du secteur informel (54 % de la population active) et les emplois précaires du secteur formel.

Selon l'OEF, le chômage est un phénomène essentiellement urbain (12.5% en milieu urbain contre 1,1 % en milieu rural en 1997); les jeunes et les femmes sont les plus concernés. Les jeunes sont les plus touchés, 86 % des chômeurs sont âgés de 14 à 39 ans, les jeunes diplômés étant les plus nombreux.

Il est à noter aussi qu'environ deux jeunes sur trois (65 %), de 15 à 24 ans, dans le secteur rural ne sont occupés au plus que 6 mois dans l'année. Cette situation a pour corollaire un exode massif des jeunes travailleurs du secteur. La durée moyenne d'absence des partants est de 4 mois.

Le développement économique du Mali est aussi confronté à des contraintes majeures liées à l'enclavement des zones de production (insuffisance du réseau routier et de pistes

³ Ce niveau de revenu par habitant classe le Mali au 118ème rang mondial en 1997, avec seulement 260 \$.

rurales), à l'inexistence d'un parc automobile adapté pour le transport des produits et des intrants, au bas niveau d'équipement des producteurs (très faible niveau de mécanisation), au manque notoire des infrastructures et équipements collectifs de stockage, de conditionnement et de transformation. A ces facteurs, on peut ajouter l'insuffisance et la mauvaise gestion des marchés et leur localisation souvent inadéquate.

En résumé, les principaux défis, auxquels le Mali se trouve confronté à court et moyen terme, sont les suivants:

- la pauvreté: l'Observatoire malien pour le Développement Humain Durable et la Lutte Contre la Pauvreté estimait qu'en 1998, 71,6 % de la population vivaient en dessous du seuil de pauvreté (soit 103.000 FCFA), dont 78 % de la population en milieu rural;
- la fragilité de la sécurité alimentaire, fortement liée aux aléas climatiques et à la forte croissance démographique et un niveau élevé de la malnutrition;
- l'accès insuffisant des populations aux services sociaux de base (santé, eau potable, éducation...);
- le faible taux d'alphabétisation des adultes;
- l'aggravation du sous-emploi/chômage et l'exode rural;
- le caractère embryonnaire du secteur manufacturier et industriel en vue de la transformation des produits agricoles ;
- l'enclavement des zones de production et de manque d'infrastructures et d'équipement collectif.

Pour répondre à tous ces défis, le Gouvernement s'est doté d'un certain nombre de documents de politique dont l'étude prospective à l'horizon 2025, et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, désormais, le seul cadre unique de référence de sa politique économique et sociale.

2.2. Place du secteur dans l'économie nationale

L'économie du Mali repose essentiellement sur le secteur rural, qui contribue en moyenne pour 45 % au PIB (1994-1998), avec un taux de croissance moyen de 3,6 % par an. Cette augmentation est due essentiellement aux céréales (et plus particulièrement au riz), dont la production a atteint globalement près de 2 millions de T en 1998, au coton, dont la production a doublé depuis 1994 pour atteindre environ 525.000 T et aux produits d'élevage, dont l'activité a fortement bénéficié du regain de compétitivité et de la reconstitution du cheptel.

Comme le montre les Tableaux 1 et 2, la contribution globale des cultures vivrières à la valeur ajoutée du secteur agricole a été en moyenne de 52 % et le seul taux de croissance du riz a atteint 12,7 % en moyenne. Le coton a eu quant à lui un impact de 1,1 % sur la croissance du secteur, avec une contribution à la valeur ajoutée agricole d'environ 30 % et un taux de croissance moyen de 9 %. Par contre, les autres sous-secteurs ont eu un impact relativement faible. Bien que les produits forestiers aient enregistré un taux de croissance de 3,5%, proche de la croissance du secteur, leur contribution à la valeur ajoutée du secteur a été de 8,5 %, soit 2 fois celle de l'élevage.

Tableau 1. Contribution des branches du secteur du développement rural à la valeur ajoutée agricole réelle (Base 1987 - Moyenne 92-98)

	Croissance (%)	Impact sur la croissance (%)	Contribution à la Valeur Ajoutée agricole (%)
Agriculture vivrière hors riz	3,3	0,8	51,8
Branche consolidée du riz	12,7	0,8	2,7
Agriculture industrielle hors coton	-1,0	-0,1	7,8
Branche consolidée du coton	9,4	1,1	28,8
Elevage	1,6	0,5	4,2
Pêche	1,4	0,0	1,7
Sylviculture, cueillette	3,5	0,4	8,5
Total Agriculture	3,6	-	100,0

Source: CPS/MDR, 2000

Tableau 2: Evolution du PIB et du Revenu

Année	PIB Mali	Agriculture vivrière hors riz	Branche consolidée du riz	Branche consolidée du coton	Secteur agricole	Revenu national disponible	Population totale	Revenu/Population en F CFA	Revenu/Population en %
1985	538 131	63 872	6 804	20 552	794 252	599 317	7 456	80 380	
1986	583 524	98 609	13 301	24 940	852 677	610 213	7 591	80 386	0%
1987	590 309	91 727	14 003	28 723	862 020	609 239	7 728	78 835	-2%
1988	589 110	91 257	14 714	28 320	870 212	613 497	7 850	78 152	-1%
1989	658 371	124 781	17 900	35 475	980 374	670 555	7 984	83 987	7%
1990	661 185	118 524	21 001	32 874	999 802	693 830	8 130	85 342	2%
1991	657 299	96 311	17 563	39 317	1 027 578	738 028	8 289	89 037	4%
1992	712 855	128 001	28 260	38 804	1 097 402	763 842	8 464	90 246	1%
1993	679 524	93 493	25 502	39 601	1 060 396	761 670	8 649	88 065	-2%
1994	697 693	116 311	26 597	30 514	1 411 766	1 085 700	8 832	122 928	40%
1995	746 583	130 733	29 179	36 884	1 631 286	1 280 105	9 013	142 029	16%
1996	778 426	113 511	28 779	50 275	1 754 762	1 410 284	9 191	153 442	8%
1997	830 949	110 681	38 188	58 229	1 840 030	1 479 392	9 365	157 970	3%
1998	871 859	106 102	35 352	66 675	2 005 980	1 638 947	9 580	171 080	8%

Source: Comptes Economiques du Mali, juillet 2000

L'agriculture, l'élevage, la pêche et les exploitations forestières occupent près de 80 % de la population. Tout cela dénote surtout le rôle primordial que joue le secteur rural dans l'économie du Mali (Tableau 2). Cette production qui est largement auto consommée évolue de surcroît en dents de scie en raison de l'application généralisée des techniques extensives de production et des aléas climatiques.

Les importations de céréales ont connu une forte baisse ces dernières années, sauf pour le blé, dont la production nationale est insuffisante et pour lequel il existe une forte demande. Cette diminution est due à l'amélioration sensible des conditions climatiques et aux performances du secteur rizicole malien. Le niveau des importations reste cependant fonction des aléas climatiques et du niveau de production global des céréales (importations de céréales de 87.000 T en 1998 contre 42.000 T en 1997).

Les exportations agricoles (coton, élevage, céréales, fruits et légumes) produisent environ 75 % des recettes d'exportation. Le coton (526.000 T en 1998), qui est fortement dépendant des cours mondiaux et des facteurs extérieurs, intervient à lui seul pour 40 à 50 %. Les exportations de bétail (viande, cuirs et peaux), soit 20 à 30 % du total, qui ont bénéficié dans un premier temps d'un certain regain après la dévaluation de 1994, sont freinées actuellement par les mesures de protection prises par les pays voisins.

En ce qui concerne les débouchés pour les produits agricoles, les flux des exportations des produits alimentaires (céréales, fruits et légumes, viande, etc.) du Mali indiquent que les pays voisins (Burkina Faso, Côte Ivoire, Mauritanie, Niger, Sénégal) sont les principaux importateurs des produits alimentaires maliens. Les flux des exportations en 1999 traduisent cette tendance comme suit :

- le Burkina Faso et le Sénégal reçoivent environ 70% des exportations de mil, 80% de sorgho ; la Côte Ivoire achète 63% du maïs exporté et presque toutes les exportations de riz sont dirigées vers le Sénégal et la Mauritanie (cf. tableau 6) ;
- les statistiques montrent que le Sénégal est importateur net de produits céréaliers. Les importations du Sénégal en provenance du Mali sont jugées très importantes. Les importations officielles de mil, sorgho et maïs représentaient 30 000 tonnes en 1992. De décembre 1994 à mars 1995, les importations par train du Mali ont atteint 500 à 1000 tonnes par semaine. Une source de demande potentielle des céréales sèches du Mali serait les aliments pour la volaille (maïs notamment) aussi bien pour la demande interne que pour celle des pays côtiers (Côte d'Ivoire par exemple).

En ce qui concerne les fruits et légumes, le haricot vert est exclusivement destiné à l'Europe tandis que l'oignon frais est à 100% exporté vers le Burkina Faso, la Côte Ivoire et le Sénégal et 63% de la pomme de terre vers la Côte Ivoire et le Burkina Faso (cf.,tableau 7) ;

Tableau 6: Flux des exportations des céréales en 1999 en %

	Côte Ivoire	Burkina Faso	Sénégal	Mauritanie	Niger	Autres	Total
Mil	6	36	32	9	10	7	100
Sorgho	4	51	28	12	5	-	100
Maïs	63	7	4	-	-	26	100
Riz	11	-	53	36	-	-	100
Moyenne	14	32	29	8	8	9	100

Tableau 7: Flux des exportations des fruits et légumes en 1999 en %

	Côte Ivoire	Burkina Faso	Sénégal	Autres	Total
Mangues	17	1	27	55	100
Haricot vert	0	0	0	100	100
Oignon frais	34	37	29	-	100
Pomme terre	46	17	0	37	100
Flux moyens	24	14	14	48	100

Tableau 8: Flux des exportations de bétail en 1999 en %

	Côte d'Ivoire	Burkina Faso	Sénégal	Mauritanie	Algérie	Total
Bovins	83	12	4	1	0	100
Ovins	59	13	15	3	9	100
Caprins	64	18	6	12	0	100
Volaille	97	2	1	0	0	100
Moyenne	78	10	7	3	2	100

Source : Analyse du volume et des flux des échanges des produits alimentaires entre le Mali et ses voisins, IER/Ecofil, 2001

En moyenne, environ 80% des exportations de bétail sont dirigées vers la Côte d'Ivoire avec 83% de bovins, 60% d'ovins/caprins et 97% de volaille.

La politique commerciale au Mali sur le plan régional s'appuie sur les traités de la CEDEAO et de l'UEMOA dont il est membre. Ces traités, notamment le Traité de la CEDEAO, signé le 28 mai 1975, préconisent la libération des échanges commerciaux, à savoir :

- la suppression de tous les obstacles non tarifaires (licences, contingentements et autres entraves administratives);
- la réduction progressive vers la levée totale des obstacles.

Toute la réglementation commerciale se conforme désormais à ces Traités, mais adaptés à l'environnement économique du pays. Il faut noter cependant dans le cadre de la libéralisation des prix et du commerce, bien avant la signature du traité de l'UEMOA, que le Mali avait opéré des changements de son régime fiscal. Déjà en 1991, tous les droits et taxes à l'exportation des produits agricoles étaient supprimés sauf pour le coton qui restait soumis au paiement d'une Taxe pour de services (CPS) de 3%. Cette mesure était accompagnée d'une diminution sensible du niveau général des taxes à l'importation des mêmes produits, notamment le riz.

Avant l'entrée en vigueur du Tarif Extérieur Commun (TEC), le régime de la fiscalité douanière a évolué entre 1993 et 1998 comme ci-après:

- suspension des Droits de Douane (DD)
- fixation de la redevance statistique à 1%
- maintien du niveau des autres tarifs, Prélèvement Communautaire et Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS).

Tableau 9: Tarifs à l'importation des produits agricoles et des intrants (%)

Taxes	1993	1996	1998	1999	2000
DD ¹	5	0	0	Max. 5	5
PCS ²	-	0,5	0,5	0,5	0,5
PC ³	-	0,5	0,5	0,5	0,5
RS ⁴	-		Libre	Libre	1

Source: Tarifs douaniers CEAO (1973), CEDEAO (2000), UEMOA (1999)

¹ Droit de Douane

² Prélèvement Communautaire de Solidarité,

³ Prélèvement Communautaire,

⁴ Redevance Statistique

Les produits sont classés en deux catégories :

- Les produits agréés à la TPC ont subi un abattement fiscal sur les droits d'entrée jusqu'au 1er janvier 2000 ;
- Les produits non-agrégés subissent depuis le 1er Juillet 1996 un abattement de 5% sur les droits d'entrée.

Depuis le 1^{er} janvier 2000, le TEC constitué de trois droits permanents (Droit de Douane (DD), Redevance Statistique (RS) et Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) est entré en vigueur. Le Prélèvement Communautaire (PC) est aussi un droit permanent, mais il n'est valable que pour les produits provenant hors de la zone CEDEAO.

A côté de ces droits permanents, il y a deux droits temporaires (la Taxe Dégressive de Protection (TDP) et la Taxe Conjoncturelle à l'Importation (TCI)).

La TDP, taxe nationale ayant une dégressivité de $\frac{1}{4}$ chaque année sur 4 ans à compter du 1^{er} juillet 1999 (le taux serait ainsi de 0% à partir du 1^{er} janvier 2003), vise à corriger pour certains produits la baisse de protection effective due à l'abaissement des droits d'entrée, ainsi qu'il suit :

- 25% à 50% de baisse : application d'un taux de 10% ;
- plus de 50% de baisse: application d'un taux de 20%.

La TCI au taux de 10% est appliquée sur les produits de l'agriculture et de l'agro-industrie, afin de modérer les variations de prix et fixée une fois par semestre. En 1997, elle n'était appliquée que sur le sucre au taux de 55% et juste avant au taux de 25%. En 2002, le plan d'harmonisation de la TVA prévoit un taux de 15% à 20%

Les produits du « cru » (riz paddy ou décortiqué, eau minérale, lait frais, céréales, animaux et viande) et ceux originaires de la CEDEAO agréés ou non, subissent un abattement des droits d'entrée de 100% (article 82 du traité de l'UEMOA).

Tableau 10: Incidences sur les recettes fiscales des modifications législatives récentes

Nature de l'impôt	1997	2000	Incidences fiscales
-------------------	------	------	---------------------

Fiscalité intérieure			
Impôt synthétique			Dépend de l'application
TVA riz importé	10%	18%	+ 563 millions FCFA
TVA sacherie	15%	18%	+ 6 millions FCFA
ISCP remplace CPS sur intrants	5%	5%	Neutre
Fiscalité extérieure			
DD, DFI, CPS sur le riz importé	30% suspendu	10% suspendu	Neutre, négatif la susps
DD, DFI, CPS sur les intrants	5%	5%	Neutre
Redevance statistique		1%	+ 108 millions FCFA
Total			+ 677 millions FCFA

Source : PAMORI,1999

Les modifications tarifaires ont été plutôt avantageuses pour les recettes fiscales. Par exemple entre 1997 et 2000, le changement de TVA a eu une incidence de plus de 563 Millions de F CFA à l'importation du riz et au titre de la Redevance Statistique, l'incidence est de plus de 108 Millions de F CFA. Au total on enregistre une incidence fiscale de plus de 671 Millions de F CFA.

Par ailleurs, il existe d'importantes barrières protectrices dans les pays de l'Afrique de l'Ouest pour les importations de viande rouge provenant des marchés mondiaux. La Côte d'Ivoire avait une taxe variable (outre une taxe ad valorem standard) sur la viande importée de la CEE pour contrebalancer les subventions accordées par la CEE aux exportateurs de viande. Le renchérissement des prix à la consommation de viande en Côte d'Ivoire suite à la dévaluation du F CFA a conduit le Gouvernement ivoirien à baisser la taxe variable sur les importations de viande provenant des marchés mondiaux de 60 % pour la plupart des catégories de viande. Les taux de protection nominale qui en résultent pour la viande sont indiqués au tableau 11 ci-dessous.

Tableau 11: Taux officiels de protection nominale pour produits de viande en RCI

N°	Désignation des produits	1993/1994	Actuel
1.	Bœuf frais ou réfrigéré	50	20
2.	Carcasse demi-carcasse et viande avec os	200	80
3.	Abats rouges (bœuf et porc)	40	20

Source : J. Metzler; L. DIAKITE, juillet 1997

Au Ghana et au Sénégal, deux autres marchés importants pour la viande malienne, il n'existe qu'un tarif ad valorem sur les importations de viande des marchés mondiaux.

La politique agricole commune des états de l'UEMOA de même que celle de la CEDEAO sont en cours d'élaboration. L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est créée en 1995 et le Mali en devint membre la même année en ratifiant les différents accords. Parmi ces accords, l'accord agricole intéresse plus particulièrement les Pays en Développement.

Les résultats attendus de cet accord, dont devaient bénéficier en premier lieu les PED y compris le Mali sont les suivants :

- un accroissement des opportunités d'exportations dû à un meilleur accès aux marchés des pays développés ;
- une plus grande stabilité et une meilleure fiabilité des marchés internationaux résultants de la libéralisation du commerce agricole et de la réduction des distorsions liées aux soutiens internes et à l'exportation.

Malgré cet accord agricole, d'importantes restrictions en matière d'accès aux marchés des pays développés demeurent. Il s'agit en particulier :

- des droits de douanes élevés et de l'existence des pics tarifaires (la protection aux frontières dont bénéficie l'agriculture est plus forte dans 8 des 10 pays membres de l'OCDE d'après une étude menée par cette institution) ;
- de la progressivité des droits ;
- de la complexité des droits et de la gestion des contingents tarifaires ;
- des exigences induites par les accords sur les mesures Sanitaires et Phytosanitaires (SPS) et sur les Obstacles Techniques du Commerce (OTC).

C'est pour toutes ces raisons, que courant 2000 le MDR, en rapport avec le Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Transports qui a en charge les questions relatives à l'OMC, a organisé un atelier de réflexion sur les implications de l'accord agricole de l'OMC sur l'agriculture malienne. Cet atelier, qui a regroupé des représentants de l'administration, des organisations paysannes et du secteur privé a examiné les mesures de politique agricole du Mali et leur compatibilité avec les règles commerciales internationales, particulièrement celles relatives aux 4 grandes filières agricoles porteuses (Riz, Coton, Bétail/Viande, Fruits et Légumes). Des suggestions et propositions ont été faites en vue de les rendre compatibles avec les règles commerciales régionales et internationales et préparer les futures négociations des accords de l'OMC prévues en 2002.

La sécurité alimentaire se caractérise, ces dernières années, par une amélioration sensible de la situation pluviométrique et des productions agricoles. Ceci a fortement contribué à augmenter la disponibilité alimentaire et à améliorer la couverture des besoins essentiels, plus particulièrement en céréales. En année de pluviométrie normale, la disponibilité en céréales (toutes céréales confondues) atteint en moyenne 207 Kg/hbt et celle en viande et abats , 15-16 Kg/hbt.

Cette situation est due à l'augmentation constante des productions céréalières (près de 2 millions de T en 1997/98), et plus particulièrement du riz dont la production est passée de 300.000 T en 1995/96 à près de 600.000 T en 97/98.

A l'heure actuelle, si la sécurité alimentaire semble globalement atteinte, l'analyse montre cependant que cet équilibre reste fragile et soumis aux aléas climatiques. Par ailleurs, il existe une forte disparité régionale en matière de production céréalière, avec des régions/zones le plus souvent excédentaires (Ségou, Sikasso) et des régions/zones en situation de déficit structurel et chronique par rapport aux besoins (Kidal, Tombouctou, Koulikoro ; Gao, Mopti), comme le montre le Tableau 12. Cette situation, à laquelle s'ajoute un grave problème de malnutrition, toucherait au moins 0,5 million de personnes.

Tableau 12. Disponibilité nette en céréales en Kg/tête/an (Moyenne 86/87 – 96/97, sur la base de la production locale)

REGION	Disponibilité en céréales
Kayes	103,5
Koulikoro	180,6
Sikasso	247,9
Ségou	297,7
Mopti	63,0
Tombouctou	77,3
Gao	27,4
Moyenne Mali	166,8

Source: CPS/MDR

Par ailleurs, il faut également noter la faible diversification des rations alimentaires, à l'exception des groupes urbains favorisés. En effet, bien que l'on observe des variabilités régionales importantes, la base alimentaire repose sur les céréales et principalement sur le mil et le sorgho, à raison de 202 Kg/personne/an. Les céréales constituent 76,1% de la ration en milieu rural et 60,5 % en milieu urbain. Sur ce total, le mil et le sorgho représentent près de 70 %. Les protéines d'origine animale (viandes, poisson, volaille, lait et produits laitiers) n'entrent que pour 7 % (milieu rural) et 10 % (milieu urbain).

Les bilans céréaliers ex-post font apparaître une augmentation de la consommation de riz, qui serait passée de 34 Kg/personne/an en 1988/89 à 44 Kg/personne/an en 1998/99 (comparaison entre les résultats de l'Enquête Budget/Consommation 1988/89 et les bilans céréaliers ex-post).

En dépit de cet équilibre relatif entre production et besoins, des études récentes réalisées par le Département de la Santé ont montré qu'il existe un grave problème de malnutrition, qui touche plus particulièrement les enfants de 0 à 4 ans: 30% des enfants de 0-35 mois sont chroniquement sous-alimentés, 23% souffrent de malnutrition chronique et 40% ont un poids en dessous de la normale⁴. Par ailleurs, on observe de nombreuses carences en vitamines A, B et C et des anémies nutritionnelles, ainsi que de multiples troubles liés à la carence en iode (taux de prévalence estimé de 30 à 80 % avec présence de crétinisme).

Cette situation met en exergue des problèmes de santé très inquiétants, liés à la forte croissance démographique et aux conditions de précarité et de pauvreté. Celles-ci touchent un nombre croissant de maliens, et constituent un obstacle majeur à la recherche de la sécurité alimentaire.

3. Revue des politiques transversales et Sectorielles

Le contexte socio-politique et macro-économique du Mali a fortement évolué depuis l'adoption du SDDR en 1992. Cette évolution s'est concrétisée par la relecture et/ou l'élaboration, la mise en œuvre des différentes politiques nationales ou sectorielles. La revue qui suit résume les politiques et stratégies adoptées qui ont une incidence particulière sur le

⁴ Ces données classent d'ailleurs le Mali parmi les 20 derniers pays de l'Afrique sub-saharienne en ce qui concerne la situation nutritionnelle des enfants.

secteur du développement rural en mettant en évidence l'articulation entre celles-ci et le SDDR.

Pour tous ces cadres d'orientation et d'intervention, il s'agit de poursuivre la politique de désengagement de l'Etat, de renforcer le dynamisme du secteur privé, de soutenir le développement des communautés à la base en favorisant l'implication de tous les acteurs, dont les producteurs ruraux et de promouvoir la concertation à tous les niveaux.

3.1. Processus de Décentralisation

La Décentralisation prévue par la Constitution de la 3ème République en son Titre XI et les dispositions de ses articles 97 et 98, a pour objectifs :

- l'approfondissement du processus démocratique qui repositionne formellement la société civile et l'Etat dans leurs responsabilités et rôles respectifs ;
- la promotion du développement régional et local, en favorisant l'émergence d'initiatives au niveau des différents acteurs de la société civile et l'avènement d'un développement maîtrisé par les populations elles-mêmes ;
- la réfondation de l'administration publique autour de ses missions régaliennes.

Au plan politique, la décentralisation permet la prise en charge par les populations de la gestion de leurs propres affaires. Cela implique un transfert de pouvoir à des organes élus et un redimensionnement de l'appareil d'Etat, la responsabilisation des populations se faisant à travers une définition claire des compétences et des moyens d'action des Collectivités Territoriales (CT).

Au plan économique, la décentralisation entraîne une démultiplication des centres de décision et de gestion de la vie économique. D'une situation où l'Etat était le principal agent économique, on passera à celle où il partage ce rôle avec les CT et les secteurs privé, associatif et communautaire. L'Etat devra donc se désengager progressivement de plusieurs domaines d'intervention qui devront être pris en charge par ces acteurs, tout en facilitant leurs rôles respectifs. Par conséquent, les interventions administratives devront être modulées sur les pratiques économiques et sociales.

Outre les compétences, les transferts de l'Etat aux collectivités concerneront les ressources (humaines et financières) et le patrimoine mobilier et immobilier, en vue de responsabiliser pleinement ces collectivités dans la conception, la programmation et la mise en œuvre des activités de développement économique, social et culturel de leurs aires géographiques.

3.3. Etude prospective Mali 2025

L'étude prospective Mali 2025 visait à appréhender la vision que les maliens ont de leur pays à l'horizon 2025. Selon les résultats de cette étude qui touchait toutes les catégories sociales et les groupes d'âge, les aspirations des maliennes et des maliens seront tournées vers la recherche d'une société, dont le fonctionnement sera basé sur la "concertation, le dialogue, la tolérance, le respect, la médiation et le recours à la justice".

Ce désir de paix sociale doit être compris dans le sens d'un Etat pragmatique, fondé sur une démocratie consolidée, une pleine responsabilisation des populations, la transparence et l'équité dans la gestion des affaires publiques. L'Etat doit viser le renforcement des

performances de l'économie, notamment dans sa composante "secteur agricole" pour que le Mali redevienne le grenier et le premier producteur de viande de l'Afrique de l'Ouest et se transforme en une puissance agro-industrielle en profitant du cours durablement rémunérateur du coton.

L'objectif stratégique à long terme n°3 issu de l'étude Mali 2025, qui vise à "construire une économie forte diversifiée et ouverte" s'adresse tout particulièrement aux acteurs du secteur rural. Ceux-ci bien que disposant d'un potentiel de développement appréciable, ne sont pas à ce stade des professionnels d'une agriculture orientée vers la production à grande échelle, pas plus que des industriels tournés vers la transformation des produits agricoles. Toutefois, à l'horizon 2025, l'urbanisation et les modifications des habitudes de consommation devrait induire une plus grande exigence sur la diversification et la qualité des produits agricoles offerts.

Un des objectifs à moyen terme assigné au secteur rural sera son développement harmonieux et intégré au tissu industriel national en même temps que son ouverture sur les marchés régionaux extérieurs. Cet objectif nécessitera la conception et la réalisation avec la participation des acteurs concernés de programmes de développement de marchés, d'aménagement et d'équipement de l'espace de production, de formation et d'organisation des acteurs des principales filières de production.

3.2 Stratégie Nationale de lutte contre la pauvreté

En 1998, le Gouvernement malien a décidé de faire de la lutte contre la pauvreté l'axe central de son approche de promotion du développement humain durable. La stratégie élaborée à cet effet constitue donc le cadre principal de référence pour rendre les programmes sectoriels cohérents entre eux, en se concentrant sur l'objectif clé qui est la lutte contre la pauvreté.

En ciblant les groupes vulnérables et pauvres et leur environnement socio-économique, la stratégie de lutte contre la pauvreté privilégie une approche à la fois sectorielle et transversale pour mieux saisir les dimensions de la pauvreté. Elle propose des actions novatrices qui s'attaquent aux causes profondes de la pauvreté et renforcent les capacités des pauvres à tirer profit des opportunités offertes par l'environnement physique, économique, social et culturel. Les axes stratégiques prioritaires retenus dans la stratégie, concernant particulièrement le secteur agricole, sont les suivants :

- améliorer l'environnement économique, politique, juridique, social et culturel en faveur des pauvres ;
- promouvoir les activités génératrices de revenus et l'auto emploi à l'intention des pauvres ;
- améliorer l'accès des pauvres aux services financiers et aux autres facteurs de production ;
- promouvoir le développement et améliorer les performances des filières agroalimentaires dans lesquelles sont concentrés les pauvres.

L'opérationnalisation des actions inscrites dans ces axes relèvent principalement des principaux intervenants du secteur de développement rural.

3.4. Politique nationale de protection de l'environnement

En s'engageant à Rio en 1992 sur l'Agenda 21 et en signant puis ratifiant en 1995 la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), le Mali a signifié son engagement et confirmé que désormais ces instruments font partie de son droit positif.

Afin de résoudre les nombreux problèmes environnementaux qui apparaissent de plus en plus aigus, le Gouvernement du Mali a élaboré un Plan National d'action Environnementale (PNAE), qui prend en compte l'ensemble des problèmes environnementaux et les Programmes d'action contre la Désertification (CID).

Ses objectifs globaux sont, entre autres :

- assurer la sécurité alimentaire et la fourniture d'autres produits en quantité et qualité suffisantes, à travers une gestion durable des ressources naturelles renouvelables ;
- préserver/protéger et améliorer le cadre de vie de l'ensemble des citoyens, notamment en luttant contre toute forme de pollution et de nuisance ;
- développer les capacités nationales d'intervention aux niveaux national, régional et local, et promouvoir la participation de tous à l'œuvre de protection de l'environnement.

Les objectifs spécifiques intéressant le secteur du développement rural se résument comme suit :

- développer et appuyer la mise en œuvre d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles et renouvelables,
- appuyer les différentes collectivités territoriales, les organisations et associations de producteurs, les ONG et autres partenaires de la société civile afin qu'ils jouent pleinement leur rôle dans la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement
- promouvoir des systèmes de production agricole durables et des méthodes d'exploitation respectueuses de l'environnement,
- élaborer et appuyer la mise en œuvre des programmes participatifs de gestion des ressources naturelles, à travers les schémas régionaux d'aménagement du territoire et les plans de gestion des terroirs villageois, en vue de réduire les effets de la dégradation, de la désertification et/ou de la sécheresse ;

La mise en œuvre du PNAE-CID implique nécessairement la prise en compte de la dimension environnementale non seulement lors de l'actualisation du SDDR, mais aussi et surtout pendant sa phase de mise en œuvre. Pour cela il s'agira de se référer aux différents programmes d'action élaborés suite à l'adoption de cette politique, à savoir :

au niveau national : les programmes d'action nationaux comme le Programme d'aménagement du territoire, le Programme de Gestion des Ressources Naturelles (PGRN), le Programme national de maîtrise des ressources en eau, le Programme énergies nouvelles et renouvelables, le Programme de gestion de l'information sur l'environnement, le Programme IEC en environnement, le Programme de suivi de la mise en œuvre des conventions et le Programme de recherche sur la désertification et la protection de l'environnement ;

au niveau régional et local : les programmes d'action régionaux (PAR) et locaux (PAL).

Par ailleurs, la stratégie nationale en matière de diversité biologique s'est concrétisée par sa ratification le 29 mars 1995. Depuis, le pays s'est attelé, en relation avec ses partenaires intéressés, dans la formulation d'un cadre approprié de gestion de la diversité biologique.

Le diagnostic fait en cette occasion fait ressortir la grande diversité des conditions écologiques donc du potentiel en diversité biologique. Ce patrimoine riche et varié du Mali est malheureusement menacé de disparition à cause essentiellement de l'homme (défrichement, surpâturage, braconnage, pêche illicite, feux de brousse, lutte chimique anti-parasitaire et anti-aviaire et par les aléas climatiques (déficits pluviométriques notamment). La pauvreté de l'immense majorité de la population oblige les hommes et les femmes à surexploiter les ressources biologiques, ce qui en rend la restauration, la reconstitution et le développement particulièrement difficiles.

Les grandes sécheresses des années 1972-1973 et 1984-1985 ont donné le déclic pour une prise de conscience nationale pour la conservation des ressources biologiques. Mais, les projets orientés vers les objectifs de la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) sont encore peu nombreux.

Face à ces enjeux, le Gouvernement a décidé de mettre en place la stratégie nationale en matière de diversité biologique, assortie d'un plan d'action articulé autour de cinq programmes majeurs :

- programme de renforcement des zones protégées ;
- programme de gestion durable des ressources biologiques ;
- programme de renforcement des capacités humaines à converser la diversité biologique ;
- programme de valorisation des connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la diversité biologique ;
- programme de préservation des variétés locales et races d'animaux domestiques menacées d'extinction .

3.5. Politique et Programme sectoriels de Développement Sanitaire et Social

Le 15 décembre 1990, dans le prolongement de l'initiative de Bamako, qui a fixé comme objectif pour le secteur de la santé, le développement d'une médecine de masse par la décentralisation, l'extension de la couverture territoriale du pays en services de santé de base, l'implication des populations dans leur gestion et leur réalisation et la participation des bénéficiaires au financement des soins de santé, le gouvernement du Mali a adopté une Politique sectorielle de santé et de population.

Cela a constitué le cadre de référence de l'ensemble des projets de santé population jusqu'à l'élaboration du Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social (PDDSS) qui constitue, sur la période 1998-2007, le cadre consensuel du développement sanitaire dans lequel se reconnaissent tous les partenaires intervenant dans son financement et sa mise en œuvre.

L'objectif général du Plan Décennal 1998-2007 vise l'amélioration de l'état sanitaire et social des populations afin de leur permettre de mieux participer au développement économique et social.

En vue d'opérationnaliser le PDDSS, le gouvernement avec le concours de tous les partenaires intérieurs et extérieurs, a élaboré un premier programme de Développement Sanitaire et Social (PRODESS) couvrant la période 1998-2002. Poursuivant les objectifs généraux du PDDSS, le PRODESS ambitionne de réaliser les objectifs spécifiques suivants :

- réduire la mortalité liée aux maladies de la mère et de l'enfant ;
- réduire la morbidité liée aux principales maladies sévissant dans le pays ;
- améliorer l'accès et l'utilisation des services de centre fixe et au niveau communautaire ;
- assurer l'information/éducation/communication et la participation communautaire ;
- réduire l'exclusion sociale ;
- assurer la promotion communautaire.

Le PRODESS, tout en se voulant une consolidation des acquis de la mise en œuvre des politiques sanitaires et sociales ayant précédé le PDSS, entend accorder la priorité à des domaines comme la lutte contre les maladies et la malnutrition, le développement de la santé de la reproduction, le développement des ressources humaines et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Les facteurs susceptibles d'influencer la réalisation du PRODESS et du PDDSS sont entre autres :

- l'effectivité de la décentralisation ;
- la réussite des réformes du secteur de la santé ;
- l'éducation des populations ;
- l'amélioration de la situation économique du pays en général et particulièrement celle des couches les plus pauvres de la population ;
- la collaboration intersectorielle ;
- l'accompagnement dans la durée des partenaires au développement dans la mobilisation des ressources techniques et financières.

3.6. Programme Décennal de l'Education (PRODEC)

Il est né du souci d'adapter le système éducatif malien au nouveau contexte socio-politique du pays à savoir : décentralisation, désengagement de l'Etat, responsabilisation de la société civile. Il vise entre autres à :

- définir des programmes d'éducation répondant aux besoins et préoccupations des populations et des utilisateurs ;
- renforcer les infrastructures et équipements scolaires en vue d'améliorer les conditions de l'enseignement ;
- renforcer la formation des enseignants et accroître leur effectif ;
- rehausser le taux de scolarisation particulièrement en milieu rural en mettant un accent sur la scolarisation des filles ;
- veiller à l'adéquation formation-emploi pour faciliter l'insertion des jeunes dans la vie active ;
- développer l'alphabétisation fonctionnelle des adultes ;

- impliquer fortement les partenaires de l'école notamment les parents dans la définition et la mise en œuvre des programmes d'éducation.

Par rapport au secteur rural, il apparaît très nettement que la demande pour la formation/éducation est très forte en milieu rural. Parmi les 11 axes prioritaires retenus par le PRODEC, les objectifs pour le secteur développement rural concernent non seulement, le développement de l'alphabétisation fonctionnelle des adultes, l'adaptation du contenu des programmes aux préoccupations des populations rurales, le renforcement de la formation professionnelle des jeunes ruraux à travers l'adaptation de l'enseignement technique et professionnel, mais aussi l'amélioration de la qualité de l'enseignement des écoles d'enseignement agricole notamment l'IPR/IFRA et le Lycée Technique Agricole de Koutiala.

4. EVOLUTION DU CADRE INSTITUTIONNEL, LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE ET DU ROLE DES ACTEURS DU SECTEUR

4.1. Cadre institutionnel du secteur

Le cadre institutionnel, réglementaire et législatif du secteur rural a fortement évolué en vue de s'adapter aux exigences de la décentralisation et du désengagement de l'Etat, qui impliquent une redéfinition des rôles et missions de l'administration et des divers services et institutions étatiques.

La restructuration du Ministère du Développement Rural, qui était inscrite dans le SDDR adopté en 1992, a été engagée dès 1993 et se poursuit encore. Elle a été marquée par une relative instabilité des institutions et par la lenteur de mise en place des nouvelles structures. Dans le même temps, le réseau des Chambres d'agriculture a été renforcé et mieux structuré.

Les objectifs de ces réformes visent la rationalisation des interventions de l'Etat, notamment par un décloisonnement et une déconcentration des principaux services techniques et le transfert effectif de certaines activités au secteur privé et collectivités territoriales et des organisations professionnelles agricoles.

4.1.1. Etat

L'Etat a fait des avancées importantes dans le processus de désengagement des activités de production, de commerce et de services. Pour ce qui est des entreprises publiques encore dans son portefeuille, un système de gestion de type privé a été mis en place, auquel les principaux bénéficiaires sont associés.

Dans le cadre de la restructuration du MDR et du transfert des compétences, les missions de l'Etat ont été recentrées autour des fonctions essentielles de conception des politiques, de planification, d'appui-conseil aux divers opérateurs et acteurs, de suivi-évaluation et du contrôle de l'ensemble des programmes et des activités de développement du secteur.

4.1.2. Ancrage institutionnel

En plus des institutions de définition et d'orientation de la politique nationale (Assemblée Nationale, dont la Commission du développement rural, Gouvernement, Conseil Economique Social et Culturel et Haut Conseil des Collectivités); la gestion politique du SDDR relève de plusieurs structures ministérielles, parmi les ministères chargés:

- du développement Rural;
- de l'environnement;
- de l'administration territoriale et des collectivités locales;
- des ressources hydrauliques;
- de l'économie et des finances;
- du développement social;
- de l'éducation;
- des transports
- de la santé.

4.1.3. Structures techniques

La réforme des structures du MDR a été guidée par le recentrage des rôles et missions de l'Etat autour de fonctions de conception des politiques, de planification, d'appui-conseil, d'organisation de la gestion des ressources naturelles, de contrôle des activités du secteur. Elle visait également une meilleure efficacité des structures aux différents niveaux et a pris en compte les exigences du processus de décentralisation⁵.

Les services classiques sous-sectoriels, à savoir les services de l'agriculture, des eaux et forêts, de l'élevage, du génie rural, de l'action coopérative et de la protection des végétaux, ont été dissous et trois nouvelles Directions nationales à vocation multisectorielle ont été créées. Il s'agit de la Direction nationale de l'appui au monde rural (DNAMR), la Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement rural (DNAER) et la Direction générale de la réglementation et du contrôle (DGRC).

Cette réorganisation des services marque la volonté de "désectorialiser" des structures et de favoriser une approche multidisciplinaire et une meilleure intégration des spécialités en vue d'apporter une réponse plus adéquate aux besoins des populations rurales. Ces trois nouvelles directions ont été déconcentrées jusqu'au niveau communal. Les services déconcentrés (services régionaux, de cercle, et leurs antennes au niveau de la commune) sont mis à la disposition des nouvelles collectivités territoriales (CT) et ont pour mission un appui-conseil à leur niveau. Un texte réglementaire organise la mise à disposition des CT des services techniques.

La création en 1998 de ces nouvelles structures en charge des ressources naturelles et de l'environnement a remis en effet en cause une des bases essentielles de la réforme, à savoir l'approche multidisciplinaire des services ruraux, qui vise à rompre avec une approche sectorielle et verticale. Elle réduit aussi, dans un contexte d'insuffisance numérique des agents de l'Etat, les capacités de coordination inter-sectorielle de la base au sommet, alors que la mise en œuvre de la décentralisation exige un renforcement de la coordination des moyens techniques.

De façon générale les services du développement rural, se caractérisent, surtout suite aux réformes structurelles intervenues, par un manque de matériel d'équipement et une faiblesse des ressources financières affectées à l'exécution de leur mission. Ces insuffisances constituent des contraintes à l'accomplissement par les services de leur mission notamment aux niveaux régional et local.

Par ailleurs cette restructuration, rend obligatoire, eu égard aux moyens encore faibles des collectivités territoriales, une déconcentration des services de développement rural nécessaire à l'appui aux activités des populations à la base. La mise en œuvre du volet institutionnel du PASAOP avec l'élaboration et la mise en œuvre des cadres organiques permettra de corriger ces incohérences.

4.1.4. Services et structures d'appui

D'autres structures d'appui ont été mises en place ou restructurées. Il s'agit de la Cellule de Planification et de Statistique (CPS/MDR), la Direction administrative et financière

⁵ La restructuration du MDR a été précédée de tests de transfert d'activités, notamment dans le domaine de la commercialisation, et de prise en charge par les populations de leurs besoins en services sociaux de base (éducation, alphabétisation fonctionnelle, santé...etc.).

(DAF), l'OMBEVI, l'Institut d'Economie Rurale (IER), le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) ou encore les Offices et Entreprises Publiques (Office du Niger, Compagnie Malienne de Développement des Textiles). Ces services centraux exercent, soit des missions publiques spécifiques (recherche, planification, logistiques), soit la gestion au nom de l'Etat de biens publics ou de secteurs vitaux pour l'économie du pays.

a) Cellule de Planification et de Statistiques (CPS/MDR)

La Cellule de Planification a été créée par l'ordonnance n°92052/PCTSP du 5 juin 1992. Comme les autres CPS (Santé, Education, etc), elle a pour missions le pilotage, la coordination et la mise en cohérence de toutes les politiques, activités de planification, de coordination et de diffusion de l'information au sein du secteur développement rural.

La CPS ne dispose pas de démembrements aux niveaux régional et local. Toutefois, elle dispose, d'un point de vue fonctionnel, de relais à ces niveaux avec les Bureaux Statistique et suivi-évaluation et les bureaux Documentation, Information et Communication créés au sein des trois nouvelles Directions.

Une étude réalisée en 1997/98 a conclu à la pertinence des missions assignées à la CPS, y compris l'appui à la planification décentralisée. Un aménagement structurel interne devrait permettre de renforcer la fonctionnalité et l'efficacité de la structure.

b) Direction Administrative et Financière (DAF/MDR)

La Direction Administrative et financière (DAF) est chargée de gérer l'ensemble des ressources humaines, matérielles et financières, ainsi que le développement des capacités du Ministère en charge du développement rural.

Une évaluation de l'efficacité de la DAF a été menée en 1997/98. Comme pour la CPS, cette étude a conclu à la nécessité d'un aménagement structurel interne, de manière à rendre le système plus fonctionnel et plus apte à assurer ses fonctions.

c) Structures de recherche: CNRA/IER/LCV

Le Comité National de la Recherche Agronomique (CNRA) est chargé d'assurer l'évaluation technique et financière des projets et résultats de la recherche agronomique. Ce comité dispose de deux commissions l'une technique et l'autre financière pour l'exécution des missions du CNRA.

L'Institut d'Economie rurale (IER) est l'institution principale de recherche pour les besoins du développement rural. La Loi n°93/066/AN/RM du 24 novembre 1993 l'a érigé en Etablissement public à caractère administratif (EPA) et doté d'un conseil d'administration. Un plan stratégique à long terme (PSLT) a été adopté en 1994.

L'IER a été restructuré au début des années 1990 en vue de rendre l'institution plus apte à assumer ses missions d'appuis. Cette restructuration a permis de renforcer la liaison entre recherche et développement, à travers la régionalisation des structures et la création de six centres régionaux, et entre chercheurs et utilisateurs, à travers la mise en place de Commissions Recherche-Utilisateurs aux niveaux national et régional (CNU, CRU), qui comprennent les chercheurs, d'une part, et les organisations de producteurs et les différents utilisateurs des résultats de la recherche, d'autre part.

Le Laboratoire central vétérinaire (LCV) est quant à lui spécialisé dans la production de vaccins, la recherche et le diagnostic des maladies animales. Il jouit également d'un statut d'Etablissement public à caractère administratif (EPA).

Une revue institutionnelle du LCV effectuée en 1997 a recommandé la séparation des activités de recherche/diagnostic (relevant de l'Etat) de celles de production de vaccins, qui devraient être transférées au secteur privé. La revue a aussi souligné la nécessité pour le volet

recherche/diagnostic de doter le LCV d'un réseau de Laboratoires régionaux pour appuyer la privatisation des activités de la santé animale et permettre une meilleure couverture du cheptel en analyse – diagnostic.

4.1.5. Organismes personnalisés, Offices et Projets de développement rural

Par cette appellation, il faut entendre les nombreux organismes aux statuts Juridiques divers, allant de services personnalisés aux services rattachés de longue durée, comme l'Office riz Mopti (ORM), l'Office riz Ségou (ORS), d'une part ou à durée déterminée comme les Projet d'élevage de Mali Nord-Est (PEMNE), ODRS, OPIB. Une autre catégorie est constituée des structures du Développement Rural sous conseil de surveillance comme PDZL, UNSO Tonka, FODESA, ...etc.

Par ailleurs, le Département compte sous sa tutelle la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT) et l'Office du Niger (ON).

Créée en 1974, la CMDT est une société d'économie mixte: l'Etat est actionnaire à 60 % et la CFDT, à 40 %. Elle est axée sur la production, la transformation et la commercialisation du coton. Elle détient le monopole de la transformation et de la commercialisation de la fibre. Un Contrat-plan lie l'Etat, la CMDT et les producteurs (Voir Point 5.3.).

L'Office du Niger (ON) a été créé en 1932. Son statut a progressivement évolué vers un statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Celui-ci confère à l'ON le rôle de maître d'ouvrage délégué des aménagements et de gestion des terres du Delta pour le compte de l'Etat. Son mandat s'étend sur le développement des aménagements sur l'ensemble du potentiel des terres irrigables du Delta, qui sont estimées à environ 1 million d'ha, dont 60.000 ha seulement sont actuellement aménagés et mis en valeur.

4.1.6. Chambres consulaires

Il s'agit du Réseau des Chambres d'Agriculture, de la Chambre du Commerce et de l'Industrie du Mali (CCIM) et la Chambre des métiers.

A) Le Réseau des Chambres d'Agriculture du Mali

Lors des états généraux du monde rural, il est ressorti la nécessité d'adapter la structure de la Chambre d'Agriculture aux exigences des politiques et stratégies nationales de développement du secteur rural.

Ainsi par la Loi n° 93-044/AN du 4 août 1993 et le Décret n° 93 795/P-RM du 18 août 1993 est né le réseau des chambres d'agriculture du Mali.

Ces textes consacrent la création de neuf (9) Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et une Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), chacune des structures disposant de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Placé sous la tutelle du MDR, le réseau des chambres d'agriculture du Mali est organisé à partir de l'échelon du village et fraction jusqu'au niveau national avec des membres élus démocratiquement. Il exerce deux types de fonctions notamment :

- des fonctions de représentation des intérêts agricoles auprès des pouvoirs publics et des partenaires du secteur agricole d'une part, et de consultation fonctionnelle et de

- coordination en vue de créer une synergie d'action des acteurs économiques du secteur agricole d'autre part ;
- des fonctions d'intervention en matière agricole dans les domaines de la formation professionnelle, de l'information et la communication, de l'organisation et la structuration, de la participation, l'assistance et le conseil aux exploitants agricoles.

L'originalité de cette nouvelle organisation réside dans le regroupement judicieux des ressortissants individuels et représentants des organisations professionnels agricoles. Depuis, les Chambres d'Agriculture se montrent plus actives dans la représentation du monde rural à travers la mobilisation des ruraux, l'information et la communication, le règlement des litiges (dont le plus récent est celui intervenu à la suite de la crise de la filière coton), la défense des intérêts des producteurs, la formulation des politiques et à l'exécution des projets.

B) Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali

Bien que la tutelle de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (CCIM) ne relève pas du MDR, le développement du secteur rural est étroitement lié à celle-ci pour tous les aspects portant sur la commercialisation, la transformation/conditionnement des produits agricoles et l'approvisionnement en intrants.

Tout comme le réseau des Chambres d'agriculture, elle est composée de différents regroupements de ressortissants, comme l'Association des Maliens Exportateurs de Légumes et de Fruits (AMELEF) et de l'Association "Agrumes et Oléagineux du Mali" (AOM). La CCIM et l'APCAM se sont investies pour trouver de meilleures conditions de transport par fret des produits agricoles du Mali.

Aussi les deux institutions collaborent-elles dans le cadre de la conférence régionale sur les perspectives agricoles de l'Afrique de l'Ouest et de la Chambre consulaire de l'UEMOA.

C) Chambre des Métiers

Pour le moment les interventions de la Chambre de métiers restent limitées à ses relations avec l'APCAM, la CRA du District de Bamako et la Conférence Régionale des Chambres des métiers du District. Elles organisent des foires communes depuis deux années de suite.

A travers les artisans ruraux (forgerons et menuisiers surtout), la chambre des métiers contribue à l'amélioration et à la maintenance des équipements agricoles ainsi qu'au développement des métiers non-agricoles en milieu rural.

4.2. Rôles des autres acteurs

Le secteur du développement rural concerne un grand nombre d'acteurs: collectivités territoriales, OPA, opérateurs privés, ONG et partenaires au développement. Chaque groupe d'acteurs a des missions précises, qui ont été revues à la faveur du processus de démocratisation, de la mise en œuvre de la décentralisation et de désengagement de l'Etat.

4.2.1 Collectivités territoriales

Les Collectivités territoriales (Régions, Cercles, Communes) ont été mises en place en 1999. Elles sont dirigées par des organes élus et sont dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Elles ont pour mission le développement économique, social et culturel d'intérêt régional ou local. A cet effet, elles ont compétences, pour ce qui est de leur territoire respectif, en matière de conception, de programmation et de suivi-évaluation des programmes de développement économique et des actions dans les domaines comme l'éducation, la santé, les infrastructures routières et les communications, le transport public, la gestion des ressources naturelles et le développement du secteur rural, etc.

De manière plus spécifique, les prérogatives conférées par la Loi aux CT comprennent un certain nombre d'éléments importants pour la mise en œuvre du SDDR, à savoir notamment:

- l'organisation des activités agro-sylvo- pastorales,
- le développement de l'hydraulique rurale et pastorale,
- la gestion des ressources naturelles et de l'environnement,
- la promotion des activités économiques dans les divers secteurs agricoles.

4.2.2 Organisations professionnelles agricoles et Associations villageoises

Le secteur agricole se caractérise par une grande diversité d'organisations aux statuts divers. A côté des tons villageois et des coopératives, on trouve les Associations villageoises (AV), des Comités de développement villageois, des Comités villageois de crédit, des Comités villageois de gestion de ressources naturelles (CVGRN), des GIE et de très nombreux autres Comités créés autour d'un besoin ponctuel ou de réalisations à caractère économique ou social (barrages de retenue, banques de céréales, centres de santé, etc.). Ces organisations et associations touchent à des degrés divers toutes les régions du pays. Leur nombre est actuellement en pleine expansion (environ de 6.000, dont 80 % en milieu rural).

Les organisations professionnelles agricoles (OPA) ont pour mission d'assurer le développement économique et social de leurs membres, par la mise en commun de leurs efforts et de leurs moyens, à leurs avantages et à leurs risques.

D'une manière générale, les organisations professionnelles surtout féminines se caractérisent par une absence de statut juridique, contrairement aux tons et coopératives agricoles ou encore par une faiblesse organisationnelle et financière. Elles souffrent de surcroît de problèmes de gestion interne. Leur impact n'est pas non plus à la hauteur de leur nombre ou des objectifs qu'elles se sont fixés, sauf dans les zones de production de riz et de coton (ON, CMDT), où elles sont mieux structurées et disposent de meilleures conditions de développement.

Avec la mise en place des collectivités décentralisées, les associations créées au niveau villageois voient leurs prérogatives diminuer, dans la mesure où les fonctions de planification, de programmation et de suivi sont assurées au niveau communal et non pas au niveau villageois.

4.2.3 Femmes et jeunes du secteur rural

Le SDDR de 1992 dans sa conception et sa mise en œuvre n'avait pas développé de stratégie spécifique en faveur des groupes sociaux défavorisés que sont les femmes et les jeunes qui jouent pourtant les premiers rôles dans le milieu rural.

En effet, les femmes constituent plus de la moitié de la population rurale active et assurent 70 à 80% de la production alimentaire, dominant le secteur de l'artisanat (69%) et du commerce (58%).

Mais en dépit de leur rôle inestimable dans la production des biens et services, les femmes rurales ne semblent pas avoir tiré grand profit des actions de développement du secteur auquel elles contribuent énormément.

Bien que quelques avancées dans les approches du développement rural ont été relevées ici et là, les femmes restent globalement confrontées à de fortes contraintes d'ordre économique, juridique, politique, institutionnel, socio-culturel et technique qui méritent d'être appréciées à leur juste valeur.

La prise en compte des femmes dans le processus du développement paraît d'une importance capitale, non seulement par souci d'égalitarisme mais aussi du fait des chances de succès économique et de pérennité des actions de développement. Ceci est particulièrement important dans les secteurs aussi vitaux que le développement rural et la sécurité alimentaire.

Concernant les jeunes, les enquêtes et les analyses qui ont été effectuées, ont montré que de plus en plus, probablement déçus par le mirage urbain et conscients des problèmes liés au développement anarchique des grandes villes, certains jeunes ruraux restent attachés à leur milieu d'origine. Toutefois, l'une des principales raisons de la désaffection persistante de nombreux jeunes par rapport au milieu rural est le manque de perspective économique que leur offre ce milieu.

L'effectif actuel de la population malienne âgée de 8 à 35 ans est largement majoritaire et son intégration dans la société pose déjà d'importants problèmes dans le contexte dominant de pauvreté que connaît le pays. L'évolution démographique pour les décennies à venir laisse prévoir une tendance explosive avec l'arrivée de nouvelles cohortes de jeunes dont l'insertion, tant sociale que professionnelle, risque de poser d'énormes difficultés si l'Etat ne prenait pas dès aujourd'hui les mesures indispensables pour disposer d'un environnement adapté et de grandes capacités d'accueil.

Le monde rural concerne encore l'immense majorité de la population malienne et représente la part la plus importante de la capacité d'accueil des générations nouvelles. Il en résulte donc pour lui une nécessité d'évolution et de transformation qui ne sera possible qu'avec l'implication d'acteurs particulièrement dynamiques, motivés et libérés du poids de la tradition. Il s'agit en particulier de la jeunesse qui doit pouvoir y trouver la place et le rôle qui lui reviennent.

4.2.4 Organisations Non Gouvernementales (ONG)

Dans la mesure où les multiples activités des ONG s'intègrent dans plusieurs programmes de développement en phase avec les orientations et options du SDDR, il est important de relever ici les aspects saillants de leurs interventions. Malheureusement, il n'a pas été possible d'analyser concrètement quelques uns de leurs projets, par insuffisance de données.

Les activités des ONG ont couvert presque tous les secteurs de l'économie, guidées qu'elles étaient par le souci d'aider les populations confrontées à divers problèmes. Dans le secteur du développement rural, ces activités portent sur:

- le développement des productions agricoles et animales: développement des techniques, valorisation/transformation des produits, organisation des producteurs, amélioration des revenus, promotion féminine, développement des caisses d'épargne et de crédit.
- l'environnement: protection de l'environnement, création de banques de semences forestières, gestion des terroirs villageois, développement de l'agro-foresterie, promotion de la salubrité
- l'Hydraulique: hydraulique villageoise et pastorale.

Cependant, leur multitude (environ 830 ONG), la diversité de leurs champs d'action et de leurs méthodes d'intervention rendent difficile un suivi et une évaluation de leur impact, malgré l'existence de trois structures de coordination (SECO-ONG, CCA-ONG et CAFO).

On observe de plus en plus une tendance à la spécialisation favorisée par le regroupement des ONG par domaine. On a ainsi relevé entre autres des regroupements autour de thèmes tels que: santé et survie de l'enfant, Petites et Moyennes Entreprises (PME-PMI), Gestion de Ressources Naturelles (GRN), Education de base, Animation communautaire et assainissement urbain. Certaines ONG se retrouvent dans deux à trois groupes, ce qui pourrait ralentir le processus de spécialisation.

4.2.5 Opérateurs privés

Il s'agit des agents économiques autres que les producteurs qui participent à la valorisation de la production agricole, à travers des activités de transports, de transformation, de commercialisation ou de services spécialisés (fourniture d'intrants, d'équipements, appuis techniques divers,...).

Dans le cadre du désengagement de l'Etat et de la privatisation, les opérateurs privés ont un rôle essentiel à jouer dans l'intensification de la production agricole, la collecte, le conditionnement et la transformation, et dans la commercialisation des produits agricoles au niveau national et à l'extérieur du Mali.

L'augmentation du nombre d'opérateurs privés dans les différentes filières et aux différents niveaux est freiné par plusieurs facteurs importants, parmi lesquels on peut citer: l'enclavement des zones de production, le faible intérêt porté à la distribution des intrants et équipements en dehors des zones ON et CMDT, la faiblesse des capacités de stockage, l'exploitation encore limitée des débouchés d'exportation de certains produits agricoles (produits de l'élevage et produits maraîchers); les difficultés d'accès aux crédits bancaires, la quasi-absence d'unités industrielles pour la transformation; le faible niveau de formation, etc.

4.2.6 Partenaires au développement

Les partenaires au développement (bailleurs de fonds, agences bi- et multilatérales) jouent un rôle d'appui financier et technique très important dans le développement du secteur et la promotion du monde rural.

En tout état de cause, il est apparu que l'un des problèmes dans les relations avec les partenaires extérieurs est la gestion de l'aide publique au développement. On a noté une faiblesse au niveau de la coordination de cette aide. Ce phénomène a des implications sur l'efficacité de la dite aide. La multiplicité des pratiques et des procédures des partenaires complique davantage la maîtrise et la coordination de l'aide.

C'est pourquoi, le Comité d'Aide au Développement de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (CAD/OCDE), en collaboration avec le PNUD, a réalisé d'avril 1997 à mars 1998 une Revue du système international de l'aide au Mali dans le but d'évaluer les acquis et les faiblesses du système de l'aide et de faire des recommandations en vue d'améliorer son efficacité et son impact.

Afin de conduire ce processus, les autorités maliennes et leurs partenaires ont mis un dispositif spécifique, qui prévoit de travailler à trois niveaux : (i) une Commission Mixte (CM) Mali-Partenaires, instance de décision ; (ii) un Comité Technique (CT) Mali-Partenaires, chargé de préparer et d'exécuter les décisions de la Commission-Mixte et (iii) un Secrétariat conjoint qui assure la facilitation permanente du processus.

4.2.7. Revue des codes et textes législatifs et réglementaires

Au Mali, les principes qui régissent l'exploitation et la gestion des ressources naturelles (sols, eaux, couvert végétal, faune) doivent être recherchés à travers le droit positif malien, qui comporte de très nombreux textes législatifs et réglementaires. Depuis l'adoption du SDDR en 1992, la plupart d'entre eux ont été révisés ou sont en cours de révision. Le point commun entre tous ces textes réside dans la volonté de développer la concertation et la nécessité de prendre en compte les avis des principaux acteurs et des autorités locales.

Parmi ces textes, les plus importants pour le secteur sont les suivants:

* Textes sur la décentralisation:

- * Loi n° 93-008 du 11 février 1993 déterminant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales,
- * Loi n° 95-034 du 12 avril 1995 portant code des collectivités territoriales,
- * Loi n° 96-050 du 16 octobre 1996 portant principes de constitution et de gestion du domaine des collectivités,
- * Décret n° 95-210/P-RM du 30 mai 1995 déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'État au niveau des collectivités territoriales,
- * Décret n° 96-084/P-RM du 20 mars 1996 définissant les conditions et les modalités de mise à la disposition des Collectivités Territoriales des services déconcentrés de l'Etat.
- * Code domanial et foncier, la législation domaniale et foncière a fait l'objet d'une révision pour notamment tenir compte du nouveau contexte politique du pays et particulièrement de la responsabilisation des populations et de la décentralisation avec la naissance des collectivités territoriales régionales et locales. Le nouveau code est constitué de :
 - Ordonnance n° 00 – 027 PRM du 22 Mars 2000 portant code domanial et foncier
 - Décret n° 01 – 040 PRM du 2 Février 2001 déterminant les formes et conditions d'attribution des terrains du domaine privé immobilier de l'Etat.

* Nouveaux textes relatifs à la gestion des ressources naturelles/protection de l'environnement, notamment :

- * Loi n° 95/04/AN-RM du 18 janvier 1995 fixant les conditions de gestion des ressources forestières,
- * Loi n° 95-03/AN-RM du 18 janvier 1995 portant organisation de l'exploitation du transport et du commerce du bois,
- * Loi n° 95-031/AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la faune sauvage et de son habitat,
- * Loi n° 95-032/AN-RM du 20 mars 1995 fixant les conditions de gestion de la pêche et de la pisciculture,
- * Loi n° 01-020/P-RM du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances.
- * Loi n° 01-004-AN- RM du 27 février 2001 portant charte pastorale en République du Mali,
- * Décret n° 99-189/P-RM du 05 juillet 1999 portant institution de la procédure d'étude d'impact sur l'environnement.

* Textes concernant l'eau:

* Loi n° 90-17/AN-RM du 27 février 1990 fixant le régime des eaux,

* Loi sur les sociétés coopératives.

* Textes relatifs à l'exploitation des ressources animales

* Loi N°00-83 du 22 Décembre 2000 portant ratification de l'ordonnance n°-044/P-RM du 21 Septembre 2000 régissant la production, le contrôle, l'importation et l'exportation des semence d'origine animale et des reproducteurs,

* Loi N°01-021 du 30 mai 2001 régissant la profession vétérinaire,

* Loi N°01-022 du 31 mai 2001 régissant la répression des infractions en matière de police sanitaire des animaux sur le territoire de la République du Mali,

* Loi N°01-062 du 04 Juillet 2001 régissant la pharmacie vétérinaire,

* Décret N°01-0604/P-RM du 05 Décembre 2000 fixant les modalités d'application de l'Ordonnance N°00-044/P-RM du 21 Septembre 2000 régissant la diffusion, le contrôle, l'importation et l'exportation des semences d'origine animale et des reproducteurs,

* Décret N°01-339/P-RM du 03 Août 2001 fixant les modalités d'application de la Loi N°01-022 du 31 Mai régissant la répression des infractions en matière de police sanitaire des animaux sur le territoire de la République du Mali,

* Décret N°01-340/P-RM du 09 Août fixant les modalités d'application de la Loi N°01-021 du 30 mai 2001 régissant la profession vétérinaire,

* Décret N°01-341/P-RM du 09 Août 2001 fixant les modalités de la Loi N°01-062 du 04 juillet 2001 régissant la pharmacie vétérinaire.

Une analyse conjointe de ces différents textes et des pratiques foncières locales fait apparaître trois types de pouvoir sur les ressources naturelles, à savoir l'État, les collectivités et les populations. Le pouvoir des populations pour ce qui est de la gestion des ressources naturelles se fonde sur la coexistence du droit foncier moderne et du droit foncier coutumier, parfois contradictoires. Il faut cependant mettre en exergue de modifications juridiques et institutionnelles substantielles :

- la relecture du code domanial qui reconnaît le droit coutumier ;
- la chartre pastorale qui tend à apaiser les relations foncières avec le pastoralisme tout en renforçant une gestion locale des ressources pastorales.

Le foncier s'affirme donc comme un des domaines de construction de la décentralisation par la reconnaissance des pratiques coutumières, la réconciliation entre légalité et légitimité et la redistribution des rôles et responsabilités selon des principes de la gouvernance locale.

5. PROCESSUS DE TRANSFERT DE COMPETENCES ET EVOLUTION DES FONCTIONS D'APPUI

5.1. Transfert de compétences

5.1.1 Fonctions à transférer

Le transfert de certaines missions et compétences du MDR au secteur privé et aux organisations de producteurs s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action du SDDR. Il se base sur la volonté de responsabiliser les populations et les collectivités territoriales dans l'identification, l'élaboration et la réalisation des programmes et projets de développement rural.

Une étude a été réalisée en 1995 par le MDR, pour identifier les activités transférables et les conditions de leur transfert. Une stratégie de transfert et un plan d'action ont été élaborés sur cette base. Il existe une série de fonctions partagées dont la vulgarisation et la recherche

Le transfert immédiat concerne les activités suivantes :

a) la commercialisation

L'intervention de l'Etat se limite à l'heure actuelle à l'exportation du coton fibre à travers la CMDT. L'efficacité de la CMDT, sa liaison cohérente avec l'ensemble de la filière coton et l'existence d'un Contrat-Plan (Etat-CMDT-Producteurs), n'incitent pas à précipiter le retrait de l'Etat. Celui-ci nécessitera une bonne préparation du secteur privé national.

La Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle et la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence ont un rôle important à jouer pour la bonne exécution de ce transfert, qui vise plus la redynamisation du commerce des produits agricoles dans un contexte de concurrence que le transfert véritable d'une fonction dont l'Etat s'est déjà dégagé depuis les années 80.

b) l'approvisionnement en intrants

Les activités d'approvisionnement où l'Etat opère encore se ramènent essentiellement à la fourniture d'intrants aux producteurs dans les zones de la CMDT (engrais, semences, produits phytopharmaceutiques,...) et aux intrants vétérinaires produits au LCV (vaccins et produits biologiques). Des opérateurs privés sont intéressés par cette activité attrayante. Le programme de transfert doit prévoir les mesures relatives au renforcement de l'organisation des professionnels intéressés qui doivent se spécialiser dans les intrants agricoles (engrais, pesticides et équipements) et vétérinaires (vaccins et produits biologiques).

c) la production

Les activités de production, telles que la production de plants forestiers, de semences sélectionnées, d'alevins, de bourgou peuvent être immédiatement transférées aux opérateurs privés et institutions rurales ou organisations de producteurs.

A l'heure actuelle, cette fonction est d'ailleurs très largement assumée par le secteur privé. Son transfert pose le problème du renforcement des compétences professionnelles des producteurs ruraux.

Le retrait total de l'Etat de la production de semences sélectionnées et de vaccins, de plants forestiers ne pourra se faire qu'après l'identification de capacités des opérateurs privés. Une étude sur le Laboratoire central vétérinaire a précisé les possibilités de rentabiliser la

production de vaccins et autres prestations de service. Elle a mis en évidence l'intérêt du secteur privé, qui pourrait être renforcé par une ouverture aux marchés de la sous-région.

d) la transformation/valorisation

Le tissu agro-industriel est à l'heure actuelle embryonnaire et reste un maillon très faible, notamment dans le domaine de la transformation. Si le secteur privé manifeste un intérêt marqué pour les huileries et dans une moindre mesure pour les sucreries et les rizeries, il devra à l'avenir pour accroître sa crédibilité renforcer ses compétences techniques et ses capacités de gestion.

Les rizeries de l'Office du Niger et de l'Office Riz Ségou (Dioro) ainsi que l'usine laitière de Bamako ont été privatisées. Par contre, le transfert des abattoirs régionaux aux Collectivités territoriales décentralisées ne pourra être envisagé qu'à moyen terme. L'abattoir frigorifique de Bamako proposé à la privatisation est toujours en administration provisoire depuis plus de trois ans.

D'une manière générale, il existe d'importants besoins pour la collecte, le conditionnement et le stockage, ainsi que pour la transformation des produits agricoles, comme les céréales, les produits laitiers, la viande, les fruits et légumes.

e) l'hydraulique villageoise et pastorale

L'accès des populations à l'eau potable et le problème d'abreuvement du bétail à partir d'infrastructures pérennes est encore très insuffisant. Environ 46% de la population n'a pas encore accès à l'eau potable. Le transfert de compétences en la matière bute sur les problèmes ci-après:

- la participation insuffisante des populations à l'identification des projets et au choix des investissements et l'évaluation non systématique de leur engagement. A ce niveau, malgré une certaine amélioration au cours des dernières années, l'essentiel de la programmation des investissements continue de se faire de haut en bas. Seules deux régions (Sikasso et Ségou) remplissent les conditions d'un désengagement effectif de l'Etat à court terme. Dans les autres régions, il est vraisemblable que la réalisation des infrastructures hydrauliques pour l'approvisionnement des hommes en eau potable et l'abreuvement du bétail restera encore le domaine de l'Etat pour longtemps, même si la participation des populations aux coûts d'investissement et d'exploitation doit être recherchée dès la conception;
- le manque d'organisation et de formation des bénéficiaires pour mieux assurer l'entretien et l'amortissement des infrastructures;
- les capacités insuffisantes du secteur privé malien et cela à tous les stades de développement des projets (études techniques, travaux d'investissements, maintenance, sensibilisation et formation des bénéficiaires);
- les carences dans le suivi et l'appui sectoriel faits par les structures de l'Etat qui sont souvent à des niveaux éloignés des clients ruraux.

Concernant la petite irrigation le transfert de compétence en matière de gestion et d'entretien connaît une certaine évolution mais les capacités des bénéficiaires à les assumer correctement sont encore très insuffisantes.

En ce qui concerne leur participation aux investissements, elle est de plus en plus acquise au niveau du petit réseau et de l'aménagement parcellaire. La promotion de l'irrigation privée pourrait accroître l'investissement privé dans la petite irrigation. Les capacités du secteur privé malien sont encore très insuffisantes et cela à tous les stades de réalisation des projets.

La Direction nationale de l'aménagement et de l'équipement rural, la Direction nationale de l'appui au monde rural, la Direction nationale en charge de l'hydraulique, la chambre de l'artisanat et les autres Chambres consulaires, ainsi que les Collectivités territoriales doivent être fortement impliquées dans la réalisation de ces transferts.

f) le Crédit/épargne

Après la liquidation de la Société de Crédit Agricole et d'Équipement Rural (SCAER) en 1980, la relève du financement du monde rural a été prise en charge progressivement par trois nouveaux types d'intervenants : les banques de développement et les banques commerciales, les ONG, les Projets et les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD).

Le système bancaire malien est constitué de 2 banques de développement : la Banque de Développement du Mali (BDM) et la Banque Nationale de Développement Agricole (BNDA), ainsi que de six banques commerciales. Les banques commerciales et de développement continuent à jouer un rôle important dans la distribution du crédit et la collecte de l'épargne. Pourtant ces banques ne sont pas bien représentées en milieu rural avec 63 % des 54 guichets à Bamako et dans les villes du Sud. Elles souffrent des mauvais remboursements (25 % d'impayés à la BNDA).

De nombreuses ONG et projets ont inscrit dans leur budget des lignes de crédit pour appuyer des activités économiques. La plupart de ces systèmes n'étaient pas viables et on constate, au Mali et dans d'autres pays de la sous-région, un abandon de cette approche qui était basée sur un crédit facile à des conditions subventionnées et donc non-reproductible. La faiblesse majeure de ces systèmes était le manque de professionnalisme des intervenants et la non responsabilisation des paysans.

Au Mali, plusieurs réseaux de systèmes financiers décentralisés sont nés, avec l'appui de différents bailleurs de fonds. Ils ont connu une expansion rapide. Ces systèmes couvrent l'ensemble du pays, mais leur capacité institutionnelle et financière reste limitée, ce qui ne leur permet pas encore de répondre à toutes les demandes de leurs groupes cibles.

Sur la base de l'ensemble des expériences recensées, les activités financées couvrent une large gamme : agriculture (achats d'intrants et de biens d'équipement), maraîchage, élevage (embouche bovine /ovine, l'aviculture), commerce général, construction d'habitat, couture artisanale, santé, achat de vivre pendant la période de soudure et petit commerce.

5.1.2. Partenariats mis en place par l'Etat

Plusieurs instruments ont été mis en place en vue d'une meilleure implication/ prise en charge par les différents acteurs des activités auparavant sous la responsabilité exclusive de

l'Etat. Parmi ceux-ci, on peut citer: les contrats-plan, les protocoles d'accord ou encore la mise en place de comités paritaires, et de comités de gestion des terroirs villageois.

a) Contrats-Plan

Les Contrats-Plan matérialisent les relations entre l'Etat, les organismes publics personnalisés chargés de missions confiées par l'Etat et les producteurs ou leurs organisations concernés. Ils précisent les engagements réciproques des différents partenaires avec:

- pour l'Etat, un engagement surtout financier relatif à la prise en charge du coût de la mission publique;
- pour l'Organisme public de développement, la réalisation des programmes de développement, avec définition d'indicateurs de progrès et de performances assortis de budgets;
- pour les Producteurs, l'engagement à exercer certaines fonctions (production, commercialisation,...) selon des conditions bien définies (prix d'achat des intrants, prix de vente,...) et à utiliser les technologies préconisées.

Les Contrats-plan dans les secteurs du riz (ON) et du coton (CMDT) se sont avérés utiles dans la prise de conscience par tous les acteurs d'objectifs partagés, dans le suivi de l'exécution des programmes élaborés à cet effet et dans l'identification et la prise en charge des contraintes particulières aux différents acteurs.

b) Protocoles d'accord

L'établissement de protocoles entre les producteurs et certains de leurs partenaires constitue une pratique récente dans le monde rural. Jusqu'ici, ils ont surtout concerné les relations:

- entre les banques commerciales et les associations villageoises portant sur la gestion du crédit et les modalités de recouvrement;
- entre divers comités villageois de gestion de ressources naturelles/terroirs villageois et les services publics et opérateurs économiques dans le cadre de l'exécution des travaux d'investissement au niveau local;
- entre les producteurs et les commerçants ;

Au delà des difficultés rencontrées dans l'exécution de certains protocoles, il n'en reste pas moins que cette forme de contractualisation marque un réel progrès en milieu rural.

c) Comités paritaires

Les Comités paritaires sont des structures de participation créées et gérées sur une base paritaire par l'organisme de développement à caractère public (EPIC, EPA) et les producteurs dans des domaines précisés et partagés. Par exemple, des comités paritaires ont été mis en place au niveau de l'ON pour permettre aux producteurs de participer sur une base paritaire à la gestion et à l'utilisation des fonds de redevance "eau", collectés pour faire face à l'entretien régulier des ouvrages hydrauliques qui relèvent de la responsabilité de l'Office du Niger. L'insuffisance de la formation des ruraux, le dysfonctionnement des Comités et la faiblesse de leur organisation, l'absence de pénalités ne permettent pas cependant aux producteurs de jouer pleinement leur rôle. Cette situation se traduit par une prédominance de l'organisme de développement et le non-respect de la parité producteur-organisme.

d) Comités de gestion des terroirs villageois

Les Comités de gestion des terroirs villageois (CGTV) sont des structures à l'échelle du village. Ils ont été mis en place pour concevoir et mettre en œuvre des plans d'aménagement et de gestion des terroirs et pour contrôler la gestion des terroirs villageois. Ils ont été créés généralement avec l'appui des projets de gestion des ressources naturelles, comme le PGRN, ou de gestion des terroirs. Ces comités sont appelés à s'engager davantage au niveau de la protection et surveillance des ressources, de l'accès à la terre et de la prévention et résolution des litiges .

L'avènement de la décentralisation entraînera un réajustement de ces "mécanismes institutionnels locaux", afin qu'ils soient conformes aux nouvelles dispositions qui régissent le développement des terroirs au niveau des communes rurales.

En effet, la gestion des ressources naturelles, fait partie des domaines où la décentralisation accorde beaucoup de responsabilités aux collectivités décentralisées. Dans le secteur de l'Environnement, de nombreuses initiatives en vue de la gestion rationnelle des ressources naturelles ont vu le jour. En particulier, dans le cadre de l'élaboration des Plans d'actions régionaux (PAR) et des plans d'actions locaux (PAL) du PNAE/CID, l'accent est porté sur l'appui institutionnel aux collectivités territoriales décentralisées en relation avec les autres acteurs sectoriels en vue de la protection/gestion de l'environnement.

Les structures d'appui technique en charge des ressources naturelles et les autres partenaires ont organisé en octobre 2000 un atelier national de réflexion sur la décentralisation et la gestion des ressources naturelles. Il est ressorti qu'au total le processus de préparation du transfert des compétences en matière de gestion des ressources naturelles est fort de nombreux acquis, mais le besoin d'une approche méthodologique spécifique à la décentralisation de la gestion des ressources naturelles est apparu pour déterminer les fonctions et profils de mandats et raisonner le partage des rôles.

Il est aussi apparu urgent de créer au Mali l'environnement politique et institutionnel (cadres juridiques et organisationnels) requis pour la concrétisation des dispositions légales en matière de gestion décentralisée et d'amélioration de la qualité de la gouvernance du système de gestion des ressources naturelles.

5.2. Evolution des Fonctions D'appui

5.2.1 Recherche agronomique

L'IER en tant que principale composante du système national de recherche agricole a fait l'objet de plusieurs réformes. Il s'agit aujourd'hui de préserver les acquis de ces réformes et d'aller plus loin dans la construction d'un système national intégré de recherche agricole.

Un plan stratégique à long terme a été élaboré en 1991 et qui porte sur les réformes institutionnelles, les programmes de recherche, la formation des chercheurs et le financement. La régionalisation de la recherche et l'association des utilisateurs à la conception et la mise en œuvre des projets de recherche sont des options fondamentales de ce plan. Il a été évalué en 1997 et une version révisée couvre la période 1999-2005.

5.2.2. Vulgarisation

L'analyse du système de vulgarisation a mis en évidence plusieurs forces, parmi lesquelles on peut citer l'organisation basée sur l'existence d'un réseau calqué sur la pyramide de l'organisation administrative offrant un cadre approprié aux services techniques. Cette structuration a permis de transmettre certains messages techniques et d'en faire un rappel

périodique en appui au personnel technique ou même en substitution lorsque les agents techniques manquaient.

Le système de vulgarisation a été renforcé par la mise en œuvre d'un cadre d'intervention pluridisciplinaire, l'association des producteurs à l'identification et à la diffusion des thèmes de vulgarisation, et à la redynamisation de la liaison recherche développement (PNVA). Cette expérience sera poursuivie dans le PASAOP en tenant compte des acquis.

5.2.3. Protection des végétaux

Le SDDR avait préconisé une évolution du Service National de Protection des Végétaux caractérisée par une décentralisation des actions, l'exécution d'une campagne de sensibilisation des agriculteurs et la formation des brigades aux méthodes de lutte et de prévention. Avec la restructuration des services du MDR, la protection des végétaux fait partie des attributions de la DNAMR. Les services régionaux, locaux et les antennes au niveau des communes ou groupes de communes sont appelés à mettre en œuvre les actions ci-dessus citées. Les difficultés de fonctionnement des nouvelles structures n'ont pas permis de mettre en place tout le dispositif.

5.2.4. Protection sanitaire du cheptel

Les grandes campagnes de lutte contre les épizooties ont permis d'éradiquer certaines maladies (peste bovine), mais de nombreuses affections/maladies continuent à affecter la productivité du cheptel et partant l'augmentation de la production de viande et de lait.

L'évolution significative à signaler ici est la privatisation de la médecine vétérinaire et le transfert partiel de la santé animale au secteur privé. Il en est résulté une multiplication des officines et dépôts de produits pharmaceutiques vétérinaires et sans doute la création de nombreux emplois.

Le Laboratoire Central Vétérinaire a amélioré ses capacités de production de vaccins, de recherche et de diagnostic. Les réflexions sont en cours pour accroître ses performances y compris par la transformation de l'unité de production de vaccins en société privée avec l'association au besoin d'un partenaire technique solide.

5.2.5. Mécanisation rurale

Les études montrent que le niveau d'équipement des paysans au niveau national ne dépasse pas 40% dont 73 à 80 % en zones CMDT et ON. C'est un facteur de blocage du développement des productions agricoles dans les zones diffuses.

Plusieurs contraintes à la mécanisation ont été identifiées, parmi lesquelles on peut citer le faible revenu et les difficultés d'accès au crédit agricole. Avec le désengagement de l'Etat de la fabrication, l'importation et la distribution du matériel agricole, le transfert de tout ou partie de ces fonctions devait être fait aux réseaux d'artisans ruraux, aux industries à privatiser et aux importateurs/distributeurs privés.

Le SDDR avait préconisé une gamme de stratégies et d'action pour lever ce goulot d'étranglement. Il était recommandé en premier lieu la redynamisation de la Division du Machinisme Agricole (DMA) du Génie Rural qui devrait être transformée en structure de recherche, de contrôle de qualité et de formation des prestataires de services. La restructuration des services du MDR s'est faite sans prendre de dispositions en vue d'orienter les activités vers les fonctions ainsi définies.

Par ailleurs, les orientations ci-après devaient être mises en application :

- amélioration de l'appui-conseil aux exploitations motorisées,

- introduction et expérimentation de matériels adaptés,
- coordination de toutes les actions de mécanisation.

Hormis les zones CMDT et ON, aucune évaluation sérieuse de ces mesures n'a été faite sur le plan national. Les autres zones du pays ont été laissées à la merci d'un secteur privé le plus souvent non professionnel et dont les interventions s'inscrivent rarement dans la durée. Mais ces dernières années, le Gouvernement a initié un test intitulé « S'équiper en reboisant » dont les résultats vont inspirer de nouvelles actions en direction des producteurs les plus défavorisés dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté. Au même moment, la formulation d'une nouvelle politique de mécanisation agricole a été engagée.

5.2.6. Organisation de l'approvisionnement en intrants

L'approvisionnement en intrants constitue une des contraintes à l'amélioration des systèmes de production. Cependant, ce secteur n'attire pas d'une manière générale les opérateurs économiques privés, parce que les volumes consommés sont faibles en l'absence d'une intensification agricole. Les zones où le privé trouverait un intérêt sont la CMDT et l'ON; mais le caractère intégré de la filière coton fait que la CMDT aborde la question de son retrait avec une grande prudence, guidée qu'elle est par le souci de préserver les acquis en matière d'intensification de la production et de qualité de la fibre. En ce qui concerne l'O.N, le secteur privé intervient librement et opère en coopération avec les associations paysannes.

Les systèmes de production agricole utilisent peu les semences sélectionnées, notamment en ce qui concerne les céréales sèches (1,5% à 4% du total des semences). Cela peut être dû à la faible intensification de la production, ce qui amène le paysan à faire confiance aux semences prélevées sur sa récolte. La faiblesse de la production des semences de qualité et les prix relativement élevés n'incitent pas non plus les paysans à les rechercher.

Le plan semencier national approuvé par le Gouvernement prévoit pour les céréales la production de semences de base par l'IER et les semences directement utilisées au niveau des producteurs par des paysans semenciers.

Aucune des mesures préconisées par le SDDR n'a pu être mise en œuvre pour induire des changements sensibles. La situation est toutefois meilleure dans les zones rizicoles encadrées où, en raison des actions d'intensification, les paysans ont adhéré à l'utilisation des semences sélectionnées. En ce qui concerne les semences forestières, en même temps que les services techniques, des efforts sont faits au niveau des producteurs privés qui sont souvent de jeunes diplômés constitués en GIE ou en ONG.

L'utilisation de plus en plus répandue de l'insémination artificielle pour l'amélioration génétique des animaux (bovins, caprins) dans le cadre des systèmes d'élevage périurbains, fait appel à l'importation de semences congelées de races étrangères. Cependant, l'activité n'est pas encore suffisamment développée et se traduit par une incoordination dans l'introduction des nouvelles races.

6. POTENTIALITES, CONTRAINTES DU MILIEU NATUREL ET SYSTEMES DE PRODUCTION

6.1. Zones bio-climatiques

Selon les résultats du PIRT (1982), le Mali se répartit en 49 zones agro-écologiques, elles-mêmes regroupées en 4 grandes zones bio-climatiques en fonction des conditions écologiques et climatiques: la zone saharienne, la zone sahélienne, la zone soudanienne, la

zone soudano-guinéenne et une entité écologique spécifique, le Delta intérieur du Niger, appartenant presque entièrement à la zone sahélienne.

L'analyse des filières et système de production selon cette stratification offre plusieurs avantages. Elle permet d'orienter le développement des technologies, de définir les programmes de gestion des ressources naturelles, d'examiner les questions relatives à l'avantage comparatif et à la spécialisation ainsi que la formulation de stratégie de développement du secteur agricole. Cette stratification se présente ainsi qu'il suit :

6.1.1. Zone saharienne

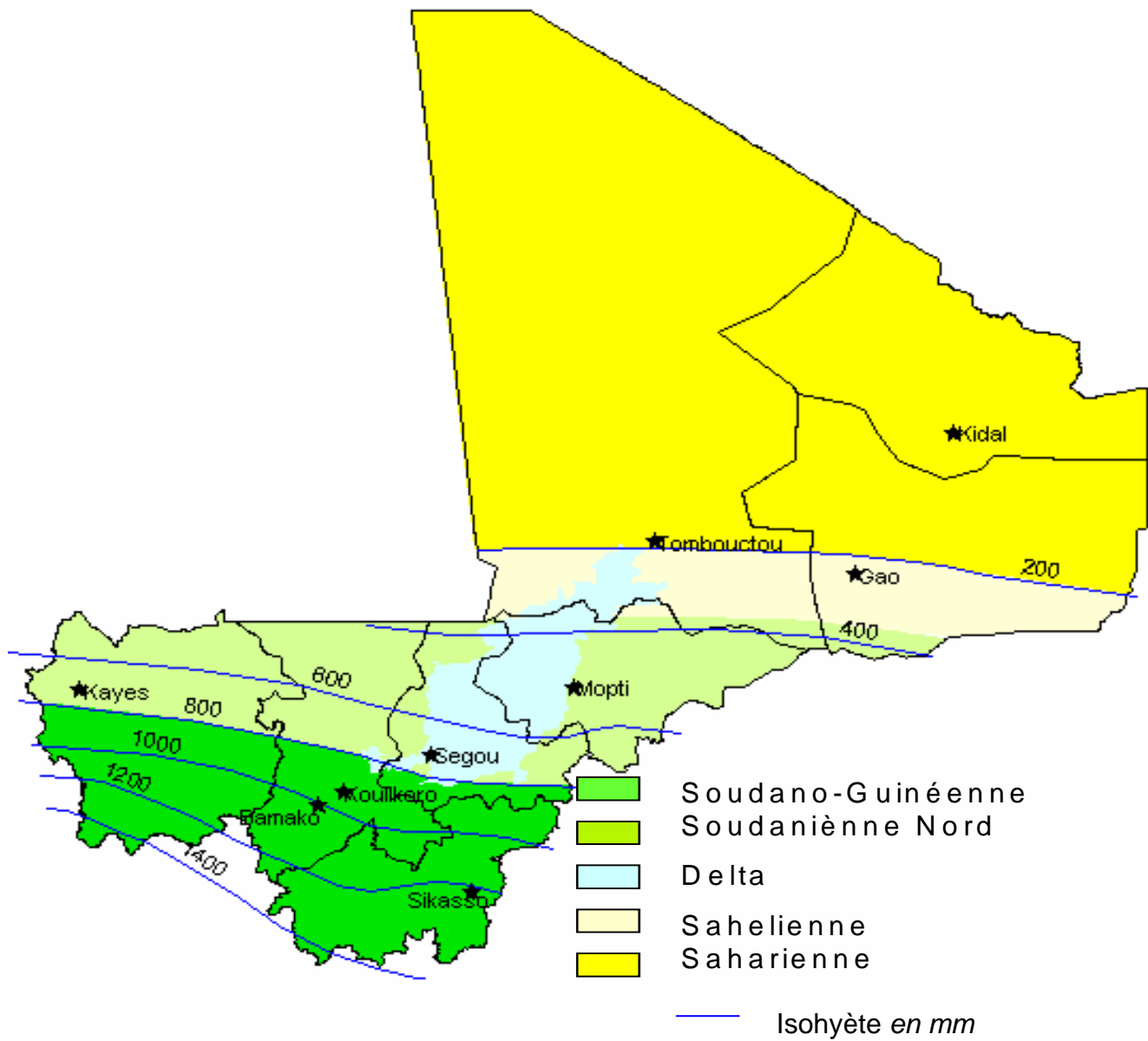
Cette zone correspond à la partie septentrionale du Mali entièrement couverte par le désert du Sahara. La zone s'étend sur 632.000 Km², soit 51 % du territoire national. Elle couvre l'entièreté de la région de Kidal et une grande partie des régions de Tombouctou et de Gao. L'élevage, notamment celui du dromadaire et des ovins/caprins, est la principale source de revenu dans la zone. Le système nomade basé sur l'exploitation des pâturages naturels et des points d'eau est le système de production le plus dominant. On y distingue les systèmes pastoraux purs et ceux qui associent l'élevage et les cultures pluviales de subsistance, localement le maraîchage et la phoeniciculture ou l'élevage associé aux cultures de décrue.

6.1.2. Zone sahélienne

La zone couvre une superficie de 285.000 Km², soit 23 % du territoire. Elle comprend deux sous-zones : la moitié Nord ou zone sahélo-saharienne, et la moitié Sud ou zone sahélo-soudannienne. La saison des pluies s'étale sur 3 à 4 mois (juin à septembre), et la zone recèle un important potentiel en eaux de surface (Niger/Bani, lacs et mares). Les sols ferrugineux tropicaux couvrent les 2/3 de la superficie et ont une fertilité moyenne à faible, mais sont généralement sensibles à l'érosion éolienne. C'est la zone de prédilection de l'élevage transhumant, la végétation est composée de steppes vers le Nord et de savanes dominées par des espèces ligneuses à usages multiples (*Acacia seyal*, *Acacia senegalensis*, *Boscia senegalensis*, *Hyphaene thebaïca*), *Balanites aegyptiaca* vers le Sud.

Les systèmes de production dominants sont le système pastoral associé aux cultures pluviales, au maraîchage et à la phoeniciculture ainsi que le système pastoral associé aux cultures de décrue.

Figure 1. Zones bioclimatiques et pluviométrie



6.1.3. Zone soudanienne

La zone soudanienne couvre une superficie de 215.000 Km², soit 17,5 % du territoire. La pluviométrie, répartie sur 5 mois, varie de 600 mm au Nord à plus de 800 mm/an au Sud. Les fleuves, les marigots et les mares fournissent de grandes quantités d'eau de surface tout au long de l'année. Les sols, situés généralement sur des cuirasses, sont peu évolués et peu profonds, donc très sensibles à l'érosion. Les pertes en sols peuvent être importantes. En zones cotonnières anciennes, les sols sont soumis à un phénomène d'acidification et de pollutions diverses, notamment par les engrais chimiques.

La zone constitue de plus en plus une zone de transhumance et de refuge, avec une tendance à la sédentarisation des éleveurs et des troupeaux. Cette situation accentue la pression sur les ressources et est à l'origine de nombreux conflits entre agriculteurs et éleveurs.

Les principaux systèmes agro-pastoraux de la zone sont :

- les systèmes de cultures pluviales associées au coton ;
- les systèmes de cultures pluviales simples ;
- les systèmes de cultures irriguées ;
- les systèmes de Pêche ;
- les systèmes périurbains spécialisés.

6.1.4. Zone soudano-guinéenne

La zone soudano-guinéenne, se situe à l'extrême Sud du pays, et ne couvre que 75.000 Km², soit 6 % du territoire. La pluviométrie, comprise entre 800-1000 mm/an, s'étale sur 6 mois. Les sols tropicaux rouges sont généralement plus profonds et fertiles, mais très sensibles à l'érosion hydrique. D'une manière générale, la zone (onchocerquienne jusqu'à un passé récent) est encore relativement peu exploitée, mais constitue un potentiel très convoité pour les activités agro-sylvo-pastorales.

On y rencontre comme principaux systèmes agro-pastoraux :

- les systèmes de cultures pluviales associées au coton ;
- les systèmes de cultures pluviales simples ;
- les systèmes de pêche;
- les systèmes périurbains spécialisés.

6.1.5. Delta intérieur du Niger et zone lacustre

Cette zone bien qu'appartenant en majorité au domaine sahélien, constitue une entité écologique spécifique en tant que zone humide. Elle s'étend sur plus de 30.000 à 35.000 Km² et comprend les plaines d'inondation des fleuves Niger et Bani, le glacis continental du Sud-Ouest au Nord-Est et la zone des lacs allant du Delta au-delà de l'Erg de Bara, ainsi que sur certaines parties des Régions de Ségou et Mopti et de Tombouctou (zone lacustre). La zone par ailleurs abrite une importante avifaune, composée notamment de 11 à 19 espèces d'oiseaux migrateurs.

La végétation naturelle est caractérisée également par une grande diversité floristique et de riches prairies aquatiques à bourgoutières (*Echinochloa stagnina*), associées à des pâturages herbacés terrestres à base d'*Andropogon gayanus*, *Cynodon dactylon*, *Brachiaria nutica*...etc.

Les systèmes de production dominants sont :

- les systèmes basés sur la transhumance du cheptel et les cultures de décrue ;
- les systèmes basés sur la transhumance du cheptel et les cultures pluviales ;
- les systèmes de cultures irriguées.

6.2. Analyse des systèmes de production

L'agriculture et l'élevage jouent un rôle central dans la vie économique du Mali. En dehors de la riziculture irriguée et du coton, l'agriculture pluviale se pratique essentiellement au Sud de l'isohyète 300 mm. La production vivrière porte en majorité sur les céréales pluviales dans tout le pays (mil/sorgho, maïs, riz). L'élevage est le plus souvent une composante du système de production, sans pour autant qu'il y ait forcément une véritable intégration agriculture-élevage. Dans les zones inondées et/ou irriguées, il entre en concurrence avec les cultures et/ou avec la pêche.

Les conditions climatiques et une forte pression foncière ont entraîné en de nombreux endroits une diminution importante de la fertilité des sols, l'ensablement des cours d'eau/mares et des terres de culture, une très forte dégradation du potentiel agro-sylvo-pastoral, ainsi qu'une concurrence accrue pour la gestion de l'espace (agriculture, élevage, exploitation forestière, chasse et pêche) et l'accès aux points d'eau. Au niveau des périmètres hydro-agricoles, la gestion insuffisante de l'eau et le manque d'entretien des canaux d'irrigation a entraîné dans les anciens casiers un envahissement par les adventices pérennes et une remontée des nappes phréatiques et induit un phénomène de salinisation et d'alcalinisation à l'origine d'une forte dégradation des sols.

Les systèmes de production agricole pour la plupart extensifs résultent de l'adaptation progressive des stratégies des producteurs à leur environnement (économique, social et écologique), qui se traduisent par un très grand nombre de pratiques agro-sylvo-pastorales. On distingue généralement deux grands groupes de systèmes de production, à savoir les systèmes pastoraux et agro-pastoraux selon l'importance respective de l'activité d'élevage ou agricole. Il n'existe pas à proprement parler de système agricole pur. A côté de ces deux grandes catégories, on observe l'émergence autour des grands centres urbains de systèmes périurbains spécialisés, semi-intensifs à intensifs.

A l'analyse de ces systèmes, il faut ajouter les différentes pratiques liées à l'exploitation des ressources forestières, fauniques et halieutiques. L'ensemble de ces pratiques interagissent fortement sur la gestion des ressources agro-sylvo-pastorales, des ressources en eau et en sols.

Le Tableau 13 donne une vue synoptique des systèmes et filières de production . Les systèmes de production pratiqués de types extensifs, sont soumis à de nombreuses contraintes. Parmi les plus importantes, on peut citer:

- la faiblesse des revenus, la difficulté d'avoir accès à un système de crédit adapté;
- la pression foncière croissante, qui se traduit par de nombreux conflits pour la gestion des espaces et une surexploitation des ressources naturelles;
- la forte dégradation des ressources naturelles et la persistance des systèmes de production qui ne sont plus adaptés aux besoins et conditions du milieu;
- l'importante diminution de la fertilité des sols et de la productivité, qui accentue à son tour la pression foncière et animale sur un espace restreint;

- l'enclavement des zones de production et la faible couverture du réseau routier, seulement praticable en saison sèche, se traduisent par des répercussions importantes sur les prix de transport en milieu rural.
- l'insuffisance des infrastructures et le sous équipement , qui sont un frein à l'augmentation de la production ;
- le faible niveau d'utilisation des intrants agricoles qui ne permet pas l'extériorisation des potentialités des cultures et des facteurs (sols, travail) ;
- les aléas climatiques dont l'occurrence est toujours possible.

Tableau 13. Systèmes de production par zone bio-climatique, par région administrative et liens avec les filières agricoles

Système de Production Zone bio-climatique	Pastoral			Agro-pastoral						Systèmes périurbains spécialisés	Systèmes de Pêche
	Nomade Pur	Transhumant cultures/ Maraichage Phoenicicul.	Transhumant/cultures de décrue	Cultures de décrue/ Cultures pluviales	Cultures pluviales	Coton/ cultures pluviales	Cultures irriguées				
							Submersion libre	submersion contrôlée	Maîtrise totale (ON, PPIV)		
Saharienne (P < 150 mm)											
Sahélienne (150 mm < P < 600 mm)											
Soudanienne (600 mm < P < 1200 mm)											
Soudano-guinéenne (1200 mm < P < 1400 mm)											
Delta Intérieur du Niger (250 mm < P < 800 mm)											
Régions Administratives	Kidal Tombouctou, Gao		Tombouctou Gao, Mopti, Ségou, Kayes	Tombouctou Gao, Mopti, Kayes	Tombouctou Gao, Kayes, Koulikoro, Mopti, Ségou, Sikasso	Kayes, Koulikoro, Ségou, Sikasso	Ségou, Mopti Tombouctou Gao	Ségou Mopti Tombouctou	Sikasso Ségou, Koulikoro Mopti	Bamako, Sikasso, Ségou, Mopti, Kayes	Ségou Mopti Tombouctou Sélingué/ Manantali
Filières principales	Bétail, cuirs et peaux	Bétail Cuirs et peaux	Bétail Cuirs et peaux	Sorgho, riz, Blé	Mil, maïs, sorgho, niébé	Coton, maïs, mil, sorgho, niébé, riz bas-fonds	Riz	Riz	Riz Maraichage	Lait, viande Oufs, poulets, Maraichage Arboriculture fruitière	Pêche
Autres filières/ Activités	Artisanat/ Vannerie	Blé, Maraichage phœnici-culture Artisanat Produits de cueillette	Sorgho/ Riz Lait Bourgou Artisanat Produits de cueillette	Niébé Viande/lait Artisanat/ Poterie Bourgou Produits de cueillette	Arachide, bétail/viande lait Produits de cueillette	Maraichage Arboriculture fruitière riz pluvial, arachide, viande, lait Produits de cueillette	Mil/sorgho Bétail/lait Produits de cueillette	Mil/sorgho Bétail/lait Maraichage Produits de cueillette	Mil/sorgho bétail/lait Produits de cueillette	Mil/Sorgho Maïs	Riz Maraichage Commerce

Systèmes pastoraux: axés sur l'élevage en tant qu'activité principale - Systèmes agro-pastoraux: caractérisés par une prédominance des cultures agricoles pluviales et/ou irriguées - Systèmes périurbains spécialisés semi-intensifs à intensifs: autour des grands centres urbains

7. EVOLUTION DES PRINCIPALES FILIERES DE PRODUCTION AGRO-SYLVO-PASTORALE

Le développement de chaque filière de production est fortement lié aux diverses mesures incitatives (prix, taxes,...) et à l'ouverture des marchés tant nationaux, que sous-régionaux et internationaux. Ainsi, les diverses analyses réalisées par l'IER, la CPS/MDR et l'OMBEVI montrent un regain de compétitivité de certains produits agricoles et d'élevage maliens sur le marché national et dans la sous-région, notamment depuis la libéralisation des marchés intérieurs et la dévaluation du FCFA en 1994, même si cela ne se traduit pas toujours par une augmentation des exportations.

Au niveau de la demande en produits agricoles, plusieurs facteurs sont déterminants. Parmi ceux-ci, on peut citer notamment la croissance démographique, un changement des habitudes alimentaires, les fluctuations des prix du marché, etc. Ces différents facteurs ont à leur tour une incidence sur l'offre agricole.

Au niveau de l'offre agricole, le développement d'une filière particulière dépend de la place du produit dans le système de production, de l'exploitation, de la réaction des producteurs aux différentes incitations, de l'accès aux ressources (foncier, crédit, intrants,...), de l'existence d'infrastructures (marchés, pistes rurales, transport), du degré d'organisation de la filière et des circuits de commercialisation.

Les principales filières considérées dans ce chapitre se subdivisent comme ci-après :

- **Céréales pluviales**
 - mils/sorgho/maïs
- **Cultures irriguées**
 - riz
 - blé
 - canne à sucre
- **Coton**
- **Arachide et protéagineux**
 - Arachide
 - Wouandzou
 - Niébé
- **Cultures de diversification**
 - Sésame
 - Oseille de Guinée
 - Pois sucré
- **Cultures maraîchères et fruitières**
 - Mangues et agrumes
 - Gombo
 - Tomate
 - Haricot vert
 - Echalote/oignon
 - Pomme de terre
- **Filières d'élevage**
 - Bétail/viande
 - Lait
 - Cuir et peaux
 - Volaille
- **Produits de cueillette**
 - Karité
 - Gommier Kayes
 - Neré
 - Miel
- **Bois/Energie**
- **Pêche**

7.1. Céréales pluviales

7.1.1 Filière mils/sorgho/maïs

Le mil, sorgho et maïs produits au niveau des systèmes de production extensifs utilisent le plus souvent la culture attelée et n'appliquent pratiquement pas ou très peu les semences améliorées et les engrais. Aussi, l'augmentation de la production est-elle due essentiellement à l'extension des superficies cultivées. Le taux d'accroissement moyen annuel de la production est estimé à 2.7% pour la période 1980-97.

La production totale de céréales est passée de 2,4 millions de tonnes en 1991/92 à 2,55 millions de tonnes en 1997/98. Sur ce total, la production des céréales sèches est près de 1,6 millions de tonnes en 1997/98. Cette production des mil/sorgho représente 37 % de la production agricole totale et 56,5 % de la production totale de céréales. Au niveau de la zone cotonnière (CMDT), le mil/sorgho bénéficie des arrières effets de la fumure sur coton. Dans cette zone également, des variétés à haut rendement ont été sélectionnées par la recherche et diffusée en milieu paysan. On note une diminution des superficies de mils en région Sud au profit du coton.

La culture du maïs couvre environ 200.000 ha principalement en zone CMDT, où la pluviométrie varie de 600 mm à 1100 mm. Il est essentiellement cultivé au Sud sur des sols organiques bien structurés en culture pure ou en association (mil/niébé). Le rendement moyen en milieu paysan varie entre 1,6 et 2,3 T/ha. Certaines variétés sélectionnées par la recherche donnent plus de 5 T/ha en milieu paysan. A l'instar des autres cultures, l'augmentation de la production (12,5 %/an) est due essentiellement à l'augmentation des superficies. La disponibilité de variétés à haut potentiel, le potentiel d'extension de sa culture (zones soudanienne et soudano-guinéenne, aménagements hydro-agricole) et une demande de plus en plus forte dans la production d'aliments de bétail sont entre autres les atouts les plus déterminants dans la promotion de la maïsiculture.

Cependant, la culture du maïs demande des sols riches, une pluviométrie suffisante et régulière et l'application de fertilisants et d'herbicides pour extérioriser son haut potentiel de rendement

Le procédé de mouture le plus répandu est le pilonnage effectué manuellement par les femmes. La transformation du mil/sorgho/maïs est réalisée, de plus en plus, à l'aide de moulins motorisés, dont l'utilisation a été encouragée dans le cadre de l'allègement des tâches des femmes et de l'augmentation des revenus. Le stockage villageois reste la forme de stockage prépondérante. Il faut souligner l'absence de technologies pour l'obtention de farines de mil/sorgho et maïs d'une longue durée de conservation, et qui satisfasse le goût des consommateurs.

Les utilisations du maïs sont multiples (consommation en épi, farines, aliments pour le bétail et aviculture, produits pharmaceutiques, etc.). La transformation industrielle du maïs est quasi-inexistante au Mali. Un programme est en cours qui vise notamment l'introduction de petites unités de minoterie et la mise au point de nouveaux produits, en vue d'accroître la demande intérieure et leur utilisation dans l'alimentation du bétail et des volailles.

La part de la production de mil/sorgho commercialisée est estimée à 15-20 %, correspondant aux excédents, après prélèvement de la part destinée à l'auto-consommation. Une partie de la production alimente également les circuits d'échange locaux entre le Mali et les pays voisins (circuits informels difficiles à quantifier en l'absence de statistiques).

Les prix des mils/sorgho sont approximativement les mêmes, le sorgho étant cependant un peu plus recherché. En année de bonne récolte, les prix ont tendance à chuter au niveau des zones de production. Jusqu'à la campagne 1993 les prix moyens par kilo aux producteurs ont été de 54 FCFA pour le mil et 52 FCFA pour le sorgho. De 1993 à 1998 on a enregistré des hausses en deux paliers; un premier accroissement a été observé entre 1993 et 1996 portant les prix de ces céréales à 64 FCFA pour les mils et 65 F CFA pour les sorgho accusant des accroissements respectifs de 52 % et 61 %. De 1993/1998 l'accroissement des prix s'est poursuivi mais avec des taux plus réduits de 4,5 % pour les mils, 2 % pour les sorgho, portant les prix en 1998 à respectivement 89 F CFA et 87 FCFA. Les prix du maïs ont constamment augmenté au cours de la décennie écoulée. Ces prix observés jusqu'en 1993 étaient de 43 F CFA puis 57 F CFA entre 1993 et 1996 et 75 F CFA entre 1996 et 1998.

D'une manière générale, la libéralisation des marchés céréaliers a amélioré la commercialisation des mil/sorgho et maïs maliens tant sur les marchés intérieurs que sur les marchés de la sous-région. Le Mali possède des avantages comparatifs dans la production des céréales traditionnelles, qui permettraient de dégager des gains substantiels si la culture attelée était adoptée.

Il faut noter cependant que la grande majorité des petits exploitants n'est pas en mesure de réagir à ces incitations de prix encourageants, leur revenu ne leur permettant pas d'accéder aux techniques plus intensives (semences améliorées, engrais, produits phytosanitaires, etc.). D'autre part, une grande partie des exploitations privilégie plutôt les cultures de rente (coton, arachide).

Le système d'information sur les marchés (SIM), qui a permis une large diffusion des informations sur le marché céréalier, et l'amélioration de la capacité professionnelle des acteurs de la filière ont contribué à rendre les céréales sèches plus compétitives.

Les mils/sorgho demeurent encore la base de l'alimentation nationale. Ils comprennent une gamme de variétés adaptées aux diverses zones agro-écologiques et apparaissent dans la plupart des systèmes de production. Ils bénéficient aujourd'hui de programmes bien ciblés de recherche agronomique aux niveaux national comme à celui de la sous-région. Ces céréales sont de plus en plus consommées dans les pays côtiers où elles ne rencontrent pas de productions concurrentes.

A noter cependant que les conditions de production des céréales se dégradent (sols, difficultés d'application des techniques culturales) à tel point que l'accroissement des productions pour répondre aux besoins de la population croissante, font peser de sérieuses menaces sur la durabilité des ressources, les augmentations étant obtenues surtout par extension des superficies.

7.2. Cultures irriguées

7.2.1 Filière riz

Les niveaux de production du riz paddy ont été particulièrement élevés au cours des cinq dernières campagnes passant de 282.000 T en 1990 à 576.000 T en 1998, dont respectivement 59 % en maîtrise totale (ON, PPIV), 9 % en submersion contrôlée, 3 % en maîtrise partielle, 6 % sur Bas-fonds et 23 % en "zone diffuse

Pour l'ensemble de la riziculture et pour la même période, les taux de croissance annuels ont été de 3,5% pour la production, 3,2% pour les rendements et de 2,05 % pour les superficies. Ces taux masquent des disparités importantes entre les années et entre les systèmes d'aménagement et de degré de maîtrise d'eau.

En ce qui concerne la production de riz, Ségou se distingue par le volume entre 54% et 63% de la production nationale de paddy et par le rythme soutenu d'augmentation. Par contre, la région de Mopti, une importante zone de production rizicole connaît d'importantes fluctuations (entre 7% et 22%).

Les principales contraintes qui entravent le développement de la riziculture dans le pays sont: l'absence d'un régime foncier adéquat et incitatif, le coût élevé des aménagements hydroagricoles, la faiblesse des ressources financières de l'Etat, le mauvais entretien du réseau tertiaire par les attributaires notamment les systèmes de drainage dans plusieurs zones de production conduisant à la longue à l'anéantissement des efforts d'investissements, la prolifération du riz sauvage à rhizomes dans les casiers de submersion contrôlée et dans les bas-fonds.

Trois procédés de transformation du paddy en riz existent au Mali : la transformation manuelle, la transformation industrielle et la transformation semi-industrielle (les décortiqueuses). Une part variable du riz paddy est décortiquée de manière manuelle, qui associe pilonnage et étuvage (8 % du riz ON/PPIV; 42 % riz en submersion contrôlée; 65 % de la production en maîtrise partielle; 90 % du riz bas-fonds et pluvial). Le rendement du décorticage manuel (70 %) est légèrement supérieur à celui des décortiqueuses (65 %).

Le nombre de décortiqueuses privées de riz est passé de 1 en 1987 à 383 en 1992 et environ 800 en 1998. Des études ont montré que le coût d'usinage du riz était de 4,3 FCFA/kg pour les décortiqueuses, contre 17,6 FCFA au niveau des usines de l'ON.

Le développement des décortiqueuses privées a favorisé la diversification et l'émergence de nouveaux acteurs (transformateurs, détaillants, semi-grossistes,...). Il a aussi permis, d'une part, l'instauration d'un différentiel de prix du riz selon la qualité, et, d'autre part, une amélioration des techniques de production du riz (semences de variétés de riz appréciées par les consommateurs, adoption de techniques post-récolte pour préserver la qualité du riz, ...). Néanmoins, la multiplication des décortiqueuses a eu pour conséquence une diminution de la qualité du riz : taux d'impuretés et pourcentage de brisures très variables (Riz DP), qui nécessitent un tamisage avant la commercialisation sur les grands marchés.

La majorité du riz paddy commercialisé, soit 80 %, provient de la zone ON, soit 283.000 T en 97/98. La vente de riz a lieu le plus souvent au moment du paiement des redevances et des crédits. Elle s'effectue soit directement par les producteurs aux collecteurs, soit par les Associations Villageoises ou AV pour leurs membres aux collecteurs/ grossistes ou demi-grossistes. La vente directe par les producteurs et la multiplication des intermédiaires contribuent à déstabiliser le marché (fluctuation à la hausse des prix à la consommation).

On observe une spécialisation des grossistes pour l'approvisionnement des villes à partir des importations (situation d'oligopole) et des demi-grossistes, qui s'approvisionnent sur le marché local. D'une manière générale, cette activité profite à de nombreux intermédiaires.

Les prix élevés et l'accroissement de productivité au niveau des producteurs ont permis au Gouvernement de revoir à la baisse les principales taxes à l'importation de riz et de maintenir le prix du riz à un niveau compatible avec les revenus de la majorité des consommateurs.

Le déficit en riz qui était important dans les années 1990-95 tend à se résorber progressivement; les importations de riz sont passées de 256 000 T en 1983-84 (en raison de la sécheresse) à 1.000 T en 93/-94. Leur niveau reste cependant variable d'une année à l'autre en fonction notamment des récoltes en céréales, dont le mil/sorgho. On estime que, d'une manière générale, l'autosuffisance alimentaire du pays en riz est passée de 50% à près de 90% en 1997/98. Ces performances sont liées aussi bien à l'augmentation des superficies qu'à de meilleurs rendements.

La problématique de la riziculture dans le SDDR de 1992 inclut dans la classification des différents systèmes, les problèmes des aménagements, le régime foncier, la transformation et la commercialisation. Les principaux objectifs assignés étaient l'autosuffisance en riz et la sécurisation des revenus des riziculteurs.

Des résultats importants ont été obtenus en matière d'augmentation de la production et de la productivité, d'accroissement des revenus des producteurs. Dans le périmètre irrigué de l'ON, le statut foncier des terres a été rendu plus incitatif et plus sécurisant pour les exploitants.

La filière riz a cependant besoin d'une véritable organisation pour valoriser les potentialités de cette spéculation. Le maillon industriel a besoin d'importantes améliorations pour offrir les diverses qualités de riz demandées par la clientèle aux niveaux national et sous-régional.

7.2.2 Filière blé

La production de blé, encouragée dans la région de Tombouctou progresse aussi: 5.064 T en 1998-99 contre 3575 T en 1997- 1998 d'après le rapport diagnostic de la région de Tombouctou. L'Etat a consenti des investissements appréciables pour la réhabilitation et le développement de la production de blé au Mali. Sa culture pourrait être développée dans la zone de l'ON ou sur les terres aménagées de Tombouctou ainsi que dans les oasis favorables des régions de Gao et de Kidal.

Les contraintes majeures au développement de cette filière sont:

- Techniques: variétés adaptées, techniques culturales et d'irrigation adéquates;
- Socio-économiques: insuffisance en infrastructures/équipements, accès au foncier, enclavement, formation des producteurs/transformateurs,etc.

La transformation du blé est assurée par les Grands Moulins du Mali (GMM) qui s'approvisionnent sur le marché extérieur. La production nationale est transformée traditionnellement à l'échelle locale (décorticage manuel et moulin).

Compte tenu du faible niveau de production, la commercialisation du blé produit localement reste limitée à l'échelle des régions de Tombouctou, Gao et Kidal ou la production est largement auto consommée.

Les farines de blé et de froment sont consommées dans les villes du Mali, mais de façon dominante dans les régions de Tombouctou, Gao, et Kidal et au niveau du district de Bamako. La demande est estimée globalement à plus de 60000 T de farine dont la quasi totalité est importée (90%).

7.2.3 Filière canne à sucre

La canne à sucre est produite dans la zone de l'Office du Niger dans le Kala Supérieur au niveau de deux périmètres qui totalisent entre 4.000 et 5.000 ha de terres aménagées et produisent environ 320.000 T de canne à sucre (1998/99).

Les deux unités de transformation datent respectivement de 1965 et de 1975 ; elles sont gérées par le Complexe sucrier du Kala Supérieur (Sukala,) une Société mixte créée avec le partenaire Chinois en 1985 et dans laquelle le Mali détient 40% des capitaux. SUKALA produit environ 30.000 T de sucre.

Dans un contexte où la production locale est loin de couvrir une demande nationale actuellement estimée à 120.000 T et où les statistiques d'importation du produit ne sont également pas maîtrisées, il est estimé que les importations pourraient s'élever à 110.000 T et 140.000 T, respectivement en 2005 et 2010.

Il existe un programme d'extension à SUKALA de 600 ha supplémentaires qui permettrait de porter la production totale qu'à 35.000 T de sucre , ce qui est loin de résorber le déficit. C'est pourquoi, le pays prévoit d'autres unités industrielles dont les études sont au stade de la réalisation.

Les principaux acquis dans le développement des aménagements hydro-agricoles sont l'élaboration d'une stratégie nationale de l'irrigation qui a cependant besoin d'être mieux suivie en raison des multiples contraintes liées à sa mise en œuvre; les réhabilitations entreprises à l'O.N, le développement des petits périmètres irrigués villageois, la réalisation d'études sur les ressources en eau et leur utilisation par les populations.

Toutes ces actions doivent être renforcées. Les conditions d'une viabilité des périmètres irrigués aux plans institutionnel, juridique et socio-économique doivent encore être créées.

7.3. Filière Coton

Pour le coton on observe une augmentation des superficies passant de 193 861 ha en 1993/94 à 497.650 ha en 1997/98. Les rendements ont baissé mais la production s'est accrue à cause de l'augmentation des superficies.

Le coton est produit au Sud en zone soudanienne (zone CMDT). La filière coton bénéficie dans son ensemble de systèmes d'approvisionnement et de crédit adaptés aux besoins en intrants/équipements, ainsi que d'un bon niveau d'encadrement des producteurs.

La production de coton graine et coton fibre a augmenté de près de 80 % entre 1990-93 et 1997/98. Avec plus de 500.000 T de coton graines, le Mali se situe au deuxième rang des producteurs africains. Cependant, cette augmentation s'est faite exclusivement par l'extension des superficies et non par l'accroissement des rendements, qui ont stagné voire régressé; tout cela au détriment des autres cultures (mil/sorgho) et sur des terres de plus en plus marginales pour l'agriculture.

Au niveau des producteurs, la CMDT distingue 4 catégories d'unités de production agricole (UPA de type A,B,C, D), selon la taille, le degré d'équipement et la possession de bœufs de labour. Les unités moyenne (B) constituent la moitié du total et exploitent 48 % de la superficie coton. A elles seules, les UPA de type A et B (69 % des exploitations) exploitent 85 % des superficies. D'une manière générale, bien que les itinéraires techniques soient maîtrisés, les doses d'engrais et de produits phytosanitaires recommandés ne sont pas respectées, même sur les exploitations les mieux équipées. Cette situation contribue à dégrader les ressources naturelles (sols, pâturages).

Le coton a continué à bénéficier des soins qui ont lancé cette filière et sa culture a été étendue au Sud-Ouest. Mais la stagnation ou la baisse des rendements mettent en évidence le ralentissement de l'intensification et la dégradation des terres dans les anciens bassins cotonniers, malgré les actions d'amélioration des systèmes de production par l'intégration agriculture élevage, l'introduction des cultures fourragères et la promotion de la culture du maïs.

L'égrenage est assuré par 17 usines CMDT réparties dans la Zone CMDT et dont la capacité totale est de 586 137 tonnes. Seulement 1% de la production nationale de coton fibre est transformée localement. Il existe deux usines (ITEMA, COMATEX) de filature et de tissage ; la première connaît l'obsolescence des machines et des difficultés financières. La graine de coton est triturée entièrement par l'HUICOMA.

La commercialisation primaire du coton graine est assurée par les AV tandis que celle du coton fibre est assurée exclusivement par la CMDT conformément à une convention passée avec la COPACO.

La hausse du prix de vente du coton fibre a bénéficié à l'Etat. La part des producteurs dans le prix de vente a néanmoins diminué. De 1994 à 1997/98, on a enregistré une augmentation de 127%. L'Etat en a été le principal bénéficiaire.

La hausse des prix des intrants de 83% à 120% a entraîné la baisse des doses d'engrais minéraux et d'insecticides appliquées par les producteurs. Le renchérissement du prix des intrants, l'amortissement du matériel et les coûts liés à la main-d'œuvre ont contribué à augmenter à leur tour les coûts de production.

Ces différentes évolutions dans les stratégies de production, la dépendance de la rentabilité par rapport aux fluctuations des cours mondiaux et la forte dégradation des ressources naturelles en zone CMDT doit inciter à la prudence en ce qui concerne les orientations de cette filière et les hypothèses de croissance à moyen terme.

Depuis deux ans cependant, la filière subit les retombées de la crise asiatique et la fluctuation à la baisse des cours mondiaux (prix de vente de la fibre autour de 704 FCA/Kg CAF Europe) à un niveau proche du prix de revient actuel. Cette situation montre la relative fragilité de la filière coton par rapport aux facteurs extérieurs.

A cela s'est ajouté surtout la mauvaise gestion de la filière au plan national. Cette situation a occasionné une crise profonde au niveau de la filière avec comme conséquence une baisse drastique de la production cotonnière pendant la campagne 2000-2001, la tenue des états généraux du secteur coton et la création d'une mission de restructuration du secteur coton.

Dans ce cadre, le prix aux producteurs du coton au titre de la campagne 2000-2001 a été revue à la hausse et plusieurs actions ont été engagées en vue de la relance de ce secteur vital pour l'économie du pays

7.4 Arachide et protéagineux

7.4.1 Filière Arachide

La culture de l'arachide est répandue dans les zones soudanienne et sahélo-soudanienne. En 1996/97 pour l'ensemble du pays, elle occupait 136.000 ha pour une production de 134.128 T. Les principales régions productrices sont: Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou. Entre les campagnes 95/96 et 97/98, les réalisations ont été les suivantes en moyenne; superficie , 152.150 ha et production, 139.310 T. Les superficies ont varié de 31 à 34 % à Kayes, de 27 à 29 % à Koulikoro, et de 18 à 20 % à Sikasso.

La culture de l'arachide a marqué une certaine reprise avec les productions qui sont passées de 245 686 T en 1990/91 à 254 426 T en 1994/95 avec l'émergence de petites unités artisanales de transformation. C'est le marché national qui absorbe l'essentiel de la production, en raison de l'inaccessibilité au marché international, par suite de la concurrence des autres oléagineux comme le soja.

La fabrication de la pâte d'arachide qui est une activité génératrice de revenus pour beaucoup de femmes est faite manuellement. Ce procédé est de faible productivité. Aussi, un secteur semi-moderne se développe-t-il et conditionne le produit dans des pots en plastique.

La transformation moderne de la pâte est faite par la SOSIMAPA à partir d'une capacité installée de 1000 tonnes. En ce qui concerne l'huile, elle est produite par l'Huicoma qui transforme annuellement environ 5000 tonnes d'arachide. C'est une infime partie qu'utilisent les usines.

Dans la période 1993/99, le Mali a exporté en moyenne par an sur la Côte d'Ivoire 830 T d'arachide graine. La production de l'arachide est largement auto-consommée.

7.4.2 Filière Wouandzou

Le woandzou ou pois de terre, est principalement cultivé dans les régions de Mopti, Ségou, Sikasso et Koulikoro. L'absence d'itinéraires techniques développés, n'a pas permis à la culture d'atteindre des niveaux de production élevés.

Le woandzou ne fait pas l'objet de transformation actuellement. Après la récolte, le produit est cuit ou grillé pour être consommé et cela par les femmes en général. La commercialisation est réalisée par les femmes au niveau des marchés locaux et urbains et ne donne pas lieu à un

circuit organisé ni à des actions de promotion. Produit essentiellement consommé sur le marché national, la demande reste relativement limitée.

7.4.3 Filière Niébé

Le niébé est cultivé partout au Mali et généralement en association avec les céréales. La production au cours de la campagne 97/98, a été de 110.018 T. Les principales régions productrices ont été: Ségou 49680 T, Sikasso 29.240 T et Koulikoro 24 555 T. Le développement de la culture du niébé reste entravé encore par des contraintes techniques (variétés, maladies, techniques de conservation) et socio-économiques (inorganisation de la filière). Il s'agit cependant d'une filière porteuse que l'on doit promouvoir.

Le niébé est consommé de façon traditionnelle, sans transformation particulière autre que la cuisson. Sa haute valeur en protéine explique sa place dans le statut nutritionnel des populations rurales. La principale contrainte à ce niveau reste la conservation à cause de sa grande sensibilité aux insectes (brûches). Les techniques traditionnelles de conservation restent très peu efficace et de plus en plus au niveau des stocks importants, le traitement aux insecticides tels que le phostoxin, est pratiqué malgré les coûts relativement élevés. Dans ce cas la durée de conservation est de plusieurs mois.

Le niébé est exploité pour ses fanes en alimentation du bétail et pour ses graines en alimentation humaine sous diverses formes. Il est utilisé pour la fabrication d'aliments de haute valeur nutritive pour enfants.

7.5 Cultures de diversification

7.5.1 Filière Sésame

Le sésame est produit localement dans deux zones : Zone PDR/CMDT et la Zone OHVN. La production nationale qui a atteint 1500 tonnes a progressivement diminué pour atteindre 100-200 tonnes ces dernières années. Le relèvement de la production de sésame nécessite en plus de l'adoption d'itinéraires techniques performants (semences sélectionnées, techniques de récolte), une amélioration des presses à sésame qui ne sont pas faciles à manier et sont très peu productives.

Le sésame est transformé traditionnellement en produits de confiserie. Cependant, l'extraction de l'huile est faite de façon semi-artisanale mais reste confronté à une appropriation des « presse à sésame » par les femmes.

L'exportation de sésame vers la République Islamique de Mauritanie pour la période 1993-99 était de 1.050 T au niveau de la région de Ségou. Le sésame offre un potentiel de diversification des sources de revenus pour les zones céréalières non cotonnières du Mali. Toutefois, la filière n'est pas encore organisée, et les producteurs sont confrontés souvent à des situations de mévente de leur production. Son exportation nécessite à l'amont une organisation des acteurs pour prévenir les fluctuations de prix et garantir surtout une qualité du produit.

7.5.2 Filière Oseille de Guinée

L'hibiscus ou roselle ou oseille de Guinée est cultivée dans plusieurs localités du Mali notamment dans les Régions de Sikasso, Koulikoro, Ségou et Mopti, de manière assez marginale auprès des cultures céréalières. Cependant au cours de ces dernières années, en réponse à la demande des Centres urbains et des pays voisins comme le Sénégal et le Burkina Faso, la production a connu un certain essor grâce à l'appui des structures d'encadrement comme la CMDT et l'OHVN à travers leur programme de diversification.

La production a évolué de 87 tonnes en 1997/98 à 409 tonnes en 1999/2000 avec des rendements variables de 150 kg/ha à 400 kg/ha selon les zones de production. Les contraintes majeures à la culture de l'oseille sont :

- l'itinéraire technique insuffisamment développé et maîtrisé;
- le manque de semences améliorées;
- la technique de récolte non appropriée.

Au Mali, l'oseille de guinée est utilisée dans la préparation des sauces et plus récemment dans la fabrication de boissons locales particulièrement lors des cérémonies sociales. La fabrication est faite de manière artisanale. Il existe un secteur semi-moderne de transformateurs professionnels transformant l'oseille et d'autres fruits (tamarin, agrumes, goyave, gingembre, mangue, etc.) en jus, granulé et sirop pour la vente dans les supermarchés et alimentations des villes.

L'hibiscus est actuellement cultivé pour approvisionner les marchés national et sous régional. Bien que le volume de boisson à base d'oseille rouge consommé reste encore faible, l'oseille présente un potentiel énorme à l'exportation à cause de l'importance de la demande internationale (Etats Unis d'Amérique, République Fédérale d'Allemagne surtout).

7.5.3 Le Pois sucré (Souchet)

Le pois sucré est cultivé surtout par les femmes selon des techniques intensives et sur de petites superficies. L'encadrement de la CMDT s'intéresse de plus en plus au développement de cette spéculation dans la région de Sikasso.

Il existe très peu de données sur l'organisation et le fonctionnement de la filière du pois sucré. L'existence d'un début de transformation du pois sucré (jus de pois sucré) au Mali constitue un atout pour l'expansion de cette filière.

Le pois sucré constitue un produit d'exportation important pour la région de Sikasso: les exportations auraient portées sur 300 T environ. Il est surtout exporté vers l'Europe (Espagne). Les recettes procurées par cette culture connaissent un accroissement régulier depuis 1994. Elles ont atteint près de 1.357 millions de FCFA en 1998.

7.6 Cultures maraîchères et fruitières

La filière des fruits et légumes est très variée. Elle concerne les produits maraîchers (oignon, haricot, tomates, pomme de terre,...) et les fruits (mangues, agrumes,...), pour

lesquels le Mali possède des potentialités d'inégale importance répartie sur l'ensemble du pays.

La filière "fruits et légumes" est alimentée par plusieurs systèmes, parmi lesquels on peut citer: les jardins de case, les jardins villageois, les périmètres périurbains autour des grands centres, qui constituent un marché dynamique très important (Bamako, Koulikoro, Sikasso, Kayes, Ségou et Mopti), les périmètres maraîchers (Baguineda, Sélingué, Office du Niger, etc.), le Plateau Dogon (zone traditionnelle de maraîchage) et les PPIV.

Une mention particulière doit être faite à deux produits maraîchers : l'oignon qui s'exporte sur la Côte d'Ivoire et le Sénégal et la pomme de terre, qui occuperait la deuxième place dans les revenus des producteurs de Sikasso après le coton. Celle-ci est cultivée au niveau des bas-fonds sur près de 2.000 ha, avec des rendements pouvant aller jusqu'à 30 T/ha. La production nationale est de 50.000 T, mais semble souffrir d'un problème de qualité et de conservation. Divers produits tels que les tubercules (igname, patate douce, manioc), le soja, le gingembre et le voandzou connaissent également un essor important à Sikasso. Il s'agit de productions réalisées sur de petites superficies et qui ne sont pas suivies par les services techniques; ce qui fait qu'il manque de données statistiques pour mieux apprécier leur place dans l'économie de la région.

Par ailleurs, la production de pastèques et de courge est en pleine expansion (production estimée respectivement à 365.000 T et 385.000 T en 1997). D'une manière générale, l'augmentation de la production des fruits et légumes a été plus forte pour les produits qui ont une tradition de production locale.

Au niveau de la zone rurale, la filière est surtout alimentée par les petits périmètres maraîchers mis en valeur par les groupements de femmes ou de jeunes (activité de contre-saison). L'approvisionnement en semences de qualité est une contrainte de base de la filière maraîchère. En l'absence de structures spécialisées dans la multiplication et la distribution, les semences de bonne qualité manquent et sont coûteuses parce que faisant l'objet d'importation (cas de la pomme de terre en zone Mali-sud) par quelques grossistes. Les prix des semences maraîchères ont doublé depuis la dévaluation.

La production de légumes issue du maraîchage périurbain et des périmètres irrigués est essentiellement commercialisée localement ou vers les grandes villes du pays ou de l'extérieur. La filière est assez bien organisée surtout au niveau des villes, où l'on rencontre des organisations socioprofessionnelles s'occupant surtout de la commercialisation.

Bien que disposant d'un important potentiel de production, plusieurs contraintes majeures handicapent le développement de la filière fruits et légumes. Parmi ces contraintes, on peut citer:

- insuffisance des infrastructures de stockage/conservation/transformation;
- enclavement (pistes, routes) et coût du fret aérien ;
- approvisionnement en semences de qualité.

L'absence ou l'insuffisance des infrastructures de stockage ou d'unités de transformation, la non-maîtrise des technologies de transformation et de conservation de la plupart des produits constitue un goulot d'étranglement majeur pour la valorisation de la production des fruits et légumes produits maraîchers au Mali. Ceci explique en partie les fortes variations saisonnières des prix des produits frais et la concurrence avec les produits de substitution importés, comme le concentré de tomate.

Il existe des indices que le marché intérieur africain ou de la sous-région peut favoriser le développement d'un secteur horticole au Mali. Pour la campagne 91/92, les exportations de fruits et légumes du Mali vers l'Europe étaient respectivement de 130 T pour le haricot blanc, 23 T pour l'oignon frais, 142 T pour la tomate fraîche ou réfrigérée et 327 T de légumes divers.

La production est surtout destinée à l'auto-consommation. Dans les zones urbaines et périurbaines de Sikasso, de Koulikoro, Kayes, Ségou et Bamako, ainsi que dans les zones irriguées, la production maraîchère est plus diversifiée et orientée vers le marché. La tomate, l'échalote, la pomme de terre, les haricots y sont largement cultivés.

7.6.1 Filière Tomate

Les principaux bassins de production de la tomate au Mali sont les zones de l'Office du Niger et l'Office Périmètre Irrigué de Baguinéda, l'Office Haute Vallée et Sikasso. Les superficies emblavées sont passées de 836 Ha en 1997/98 à 1397 Ha en 1998/99 tandis que la production stagne autour de 25 000 Tonnes et que le rendement est passé de 28 tonnes à 17 Tonnes. A signaler que la fermeture de la SOMACO a engendré des difficultés d'écoulement.

7.6.2 Filière Haricot vert

Les principales zones de production sont localisées aux environs de Bamako. La production qui varie d'une campagne à l'autre est pour l'essentiel destinée à l'exportation. Elle est passée de 660 Tonnes en 1997/98 à 467 tonnes en 1998/99.

Le produit ne subit aucune transformation et est exportée à l'état frais. Cependant, il faut signaler les difficultés nombreuses que rencontrent les producteurs et opérateurs dans le conditionnement du produit avant exportation (emballages, disponibilités de chambres froides).

Les exportations maliennes sont orientées vers le marché européen, notamment français. La campagne s'étend du mois de novembre au mois de mars. Le produit malien est fortement concurrencé pendant cette période par celui du Burkina Faso, du Sénégal et du Kenya.

Le principal problème de la commercialisation du Haricot vert est sa dépendance totale du fret aérien et des rapports entre producteurs et opérateurs économiques

7.6.3 Filière Echalote/oignon

Dans la zone de l'Office du Niger les productions maraîchères constituent une source importante de revenus des exploitations paysannes. Au Plateau Dogon d'après le rapport diagnostic de la région de Mopti, la production de l'échalote est passée de 35 000 T en 1995/1996 à 100 000 T en 1998/1999, enregistrant ainsi une forte augmentation. Les rendements ont connu une évolution significative et atteignent 30 à 35 tonnes/Ha à Bandiagara. Cependant en certaine période de l'année, la production ne couvre pas les besoins locaux.

Les structures d'appui ont vulgarisé dans les zones de production des techniques améliorées de conservation et de transformation de l'échalote. Il s'agit de nouveaux procédés de séchage qui font garder au produit son arôme.

Il est estimé qu'environ 80% de la production totale est destinée à la commercialisation, le reste reparti entre les pertes, le semences et l'autoconsommation.

7.6.4 Filière Pomme de terre

Les zones de production sont localisées essentiellement dans les cercles de Sikasso, de Kadiolo et de Kati. Le niveau du rendement moyen à l'hectare obtenu au Mali (23 Tonnes) est supérieur à ceux observés dans les autres pays de la sous-région.

Les expériences de transformation (uniquement artisanales en Chips et pomme de terre séchée) demeurent modestes. Il n'existe pas de transformation industrielle ou semi-industrielle. La non maîtrise des techniques de transformation par les artisans pose un problème de qualité par rapport aux importations en provenance de l'Europe.

La commercialisation a toujours été libre au Mali. Les acteurs qui interviennent sont les producteurs eux mêmes, les collecteurs, les grossistes et les demi grossistes et les détaillants. Après la dévaluation en 1994, deux sociétés maliennes, SAEFEL et Mali Yiriden se sont impliquées dans la commercialisation et l'exportation de la pomme de terre. La Côte d'Ivoire constitue la principale destination avec 90% des exportations estimées à 1775 tonnes en 1995 et 4100 en 1999.

7.6.5 Filière Mangue

Les principales zones de production de la mangue sont le District de Bamako, Sikasso et Koulikoro. Il existe plus de 35 variétés de mangue au Mali, et seules quelques unes sont exportables (Kent et Amelie). Il n'existe pas de données statistiques fiables sur la production. Une tentative a été faite par l'APROFA en 3^{ème} Région qui est la principale zone de production avec une estimation de 205 000 tonnes par an.

La mangue est transformée en jus, marmelade et en mangues séchées. Il existe deux types de transformation : la transformation industrielle réalisée par la SOCAM (ex-SOCOMA) qui a cessé ces activités depuis janvier 2000. La transformation artisanale constituée par une multitude d'unités de transformation. Il n'existe pas de recensement exhaustif du nombre et de la taille de ces unités

La commercialisation est assurée, suite à la privatisation de FRUITEMA en 1990/91, par une multitude de petites et moyennes sociétés privées. Le Mali a exporté en 1999, 1194 tonnes soit le 1/10 du potentiel exportable pour la seule Région de Sikasso.

La distribution intérieure au Mali de la mangue est exclusivement assurée par le secteur informel qui manque de professionnalisme et d'infrastructures de commercialisation adéquate (chambres froides ou mûrisseries...etc.). cette situation fait que le Mali ne figure même pas parmi les exportateurs du continent. Par ailleurs, les pertes post récolte sont très importantes à cause du manque d'infrastructures adéquates.

7.7. Produits de cueillette

Il s'agit de l'exploitation des produits de cueillette (karité, gommier, néré, baobab, tamarinier, miel, etc.). Les filières intéressantes comme le karité, la gomme arabique et le néré ne sont pas suffisamment valorisées malgré leurs potentialités. Les filières karité, gommier et miel sont traitées ci-dessous.

7.7.1 Filière Karité

Les "savanes vergers à Karité" du Mali recèlent le potentiel d'amandes le plus important de la sous-région. Malheureusement ce potentiel est insuffisamment exploité. Les dernières estimations en la matière donnent une production de l'ordre de 100 000 tonnes par an soit près de la moitié du stock existant

La méthode de traitement traditionnel des noix est en vigueur dans toutes les régions productrices de beurre de Karité. La qualité insuffisante des techniques appliquées limite considérablement la valorisation des produits. L'importance du beurre de karité sur le plan

international a conduit certains partenaires a introduire de nouvelles techniques et technologies de traitement de l'amande (presses manuelles et mécanique). Ce qui permet d'augmenter la production de beurre et de réduire la pénibilité de travail assurée par les femmes.

Les principaux produits de la filière qui font l'objet de commercialisation sont; l'amande brute et le beurre de karité utilisé notamment dans l'alimentation, la pharmacopée et la cosmétologie. Les difficultés actuelles de conservation des produits, sont de nature à limiter les flux commerciaux qui de nos jours se chiffrent à environ 2 milliards de FCFA, L'essentiel de la production d'amandes est commercialisé, l'équivalent de 2 000 tonnes d'amandes commercialisées.

La production couvre les besoins de l'autoconsommation, et une part importante est destinée aux exportations. La demande extérieure est de plus en plus forte, notamment en provenance de l'Union européenne qui autorise d'autres sources de matière grasse autres que le beurre de cacao dans la fabrication du chocolat.

7.7.2 Filière Miel

La production du miel est une très vieille activité menée au Mali. Le miel consommé ou commercialisé provient essentiellement de l'apiculture traditionnelle. La filière apicole offre d'importantes potentialités pour la diversification des sources de revenus dans les zones céréalières du Mali et pour lutter contre la pauvreté. On note un nombre croissant de mielleries en milieu rural et au niveau des centres urbains.

L'activité de production de miel connaît un essor considérable ces dernières années avec l'introduction de ruches améliorées (ruche kenyenne) et de nouvelles techniques d'extraction de miel. Les principales zones mellifères du Mali sont les régions de Kayes (Kita), Koulikoro (Dioïla), Sikasso (Bougouni) et Mopti (Bandiagara). L'Institut d'Economie Rurale et le Centre Apicole de Sotuba ont fortement contribué à la vulgarisation et à la formation des paysans en technique de production de miel. La stratégie énergie domestique comporte aussi dans le cadre de la diversification de ces activités une composante apiculture qui constitue une source de revenus substantiels pour les paysans encadrés.

Les contraintes de développement de la filière miel sont le faible niveau de production compte tenu de la non maîtrise des techniques améliorées, l'insuffisance de la transformation, la non organisation du marché. L'utilisation des pesticides constitue également une menace sérieuse pour le développement durable de l'apiculture au Mali.

Les principaux produits de miel faisant l'objet de commercialisation sont : le miel brut, la cire, le savon et la bougie. La production proprement dite est assurée par les hommes tandis que la commercialisation est du ressort des femmes.

La plus grande part de la production est destinée à l'auto-consommation, mais de plus en plus on assiste à une forte demande urbaine à travers l'installation de mielleries qui se développent.

7.8 Filière Bois/Energie

Les résultats du projet de l'inventaire des ressources ligneuses (réalisé dans le cadre du PIRL entre 1985 et 1991), qui exclut les zones pastorales et désertiques du Nord montre que l'essentiel des ressources ligneuses du domaine forestier national, généralement estimé à 100 millions d'ha concerne 32,4 millions d'ha (DNRFFH, 1995) qui se répartissent en:

- 1,3 millions d'ha de forêts classées
- 3,9 millions d'ha d'aires protégées (1,5 million d'ha à Mopti et 1,75 à Gao)
- 15,7 millions d'ha de formations végétales agricoles (cultures et jachères).

Les peuplements naturels productifs se localisent principalement au sud du pays dans les zones humides soudano-guinéenne et guinéenne (forêts claires et savanes arborées). Le volume sur pied selon ce même inventaire est estimé globalement à 520 millions m³.

La productivité moyenne est de 0,86 m³/ha/an. Elle varie de 1 à 1,5 m³/ha/ an en zone Soudano-guinéenne à 0,3 et 0,05 m³/ha/an en zone sahélienne en zone saharienne. Dans de nombreuses zones, on peut déjà observer une surexploitation du potentiel ligneux sur pied.

En de nombreux endroits, on observe de vastes superficies surexploitées, pour l'élevage, les cultures ou la satisfaction des besoins en bois de chauffe et de service. Dans les zones sahéliennes, le processus de désertification a tendance à s'étendre de manière alarmante. La pression sur les peuplements forestiers est de plus en plus marquée autour des grands centres urbains (Bamako, Sikasso, Koulikoro, Kayes, Mopti).

Le bois énergie constitue plus de 90% des besoins énergétiques des ménages. Le potentiel sur pied a été estimé en 1995 à un peu plus de 7 millions de m³/an. Les mêmes estimations faisaient état des besoins en 2000 de 7 millions de m³/an. Sur la base de ces chiffres, la situation globale en matière d'approvisionnement en bois énergie serait rapidement déséquilibrée.

La valorisation de la filière bois énergie s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Energie Domestique (SED), adoptée par le Mali est mise en œuvre en 1996. La stratégie se traduit sur le terrain en termes :

- d'organisation des exploitants forestiers;
- d'appui aux acteurs de la filière;
- d'investissements forestiers;
- de création de marchés ruraux de bois.

Les principales activités de la SED sont menées au niveau des projets suivants :

- 1- Projet de Mise en Valeur des Forêts du Cercle de Kita par les Organisations Paysannes;
- 2- Projet de Gestion Durable des Forêts en 3^{ème} Région;
- 3- Projet Gestion Durable des Forêts autour de Bamako.

L'activité de l'exploitation du bois énergie génère un chiffre d'affaire estimé à plus de 20 milliards de franc CFA. Les principaux produits concernés sont le bois de chauffe et le charbon de bois. Il s'agit d'une activité qui prend beaucoup d'ampleurs. La vente du bois s'effectue traditionnellement à des différents points de vente et plus récemment au niveau des

marchés ruraux de bois installés dans le cadre de la stratégie énergie domestique à des fins d'approvisionnement des centres urbains.

Le bois énergie va demeurer la principale source d'énergie des ménages du fait du niveau de vie peu élevé des populations. La demande en la matière est de plus en plus forte en raison du croît démographique et de la nécessité de la transition charbonnière.

La seule consommation de la capitale Bamako qui connaît une croissance forte et régulière de demande en bois et en charbon de bois :

- **1994** : 330 000 T de bois de chauffe; 40 000 T de charbon de bois ;
- **1997** : 750 000 T de bois de chauffe ; 75 000 T de charbon de bois.

Ces tendances sont toutefois pondérées par l'action de la SED où le volet demande a conduit de 1996-2000 à une réduction de la pression sur le bois énergie pour environ 2 milliards de franc CFA

7.9 Pêche

Le potentiel des ressources halieutiques du Mali est considérable, en raison de l'importance des cours d'eau et de l'étendue des plans d'eau existants (Niger, Sénégal, Bani et les Lacs de retenue de Manantali et de Sélingué). Les plaines d'inondation du Delta, qui couvrent une superficie de 30 000 Km², recèlent un potentiel halieutique exceptionnel.

La production moyenne, qui est liée à l'amplitude des crues et à la durée de l'inondation, est estimée entre 100.000 et 200.000 T par an (87.000 T en 1969/70; 35.000 T en 1984/85; 141.000 T en 1997/98). Sur ce total, plus de 80% proviennent du Delta Central du Niger, qui dispose de surcroît des zones de frayage les plus importantes.

La campagne de pêche fait vivre une importante population composée principalement par l'ethnie Bozo qui contrôle la filière de bout en bout. Les principales zones de pêche sont localisées dans la zone du Delta Central du Niger, de la Zone lacustre de Tombouctou, de Gao, de Sélingué et de Manantali.

Les pêcheurs utilisent une grande panoplie d'engins et de techniques de capture, adaptés aux conditions changeantes du milieu en fonction de la saison, en particulier dans la zone deltaïque. Sur les lacs de barrage, les engins utilisés sont moins diversifiés. Les techniques traditionnelles contribuent cependant à la diminution de la biodiversité et localement à une surexploitation (filets trop serrés, barrages non sélectifs,...etc.). La pisciculture introduite depuis deux décennies n'a pas produit de résultats satisfaisants.

Les activités de transformation, de conservation (traitement insecticide, stockage) et de commercialisation du poisson sont réalisées par les femmes. Les produits de la pêche sont essentiellement commercialisés après transformation par fumage, par brûlage et par séchage. On estime qu'environ $\frac{3}{4}$ de la production nationale est transformée.

Les techniques de transformation reposent sur de faibles investissements. Le choix du mode de transformation relève généralement de l'espèce considérée, mais également des prix de vente respectifs des différents types de produit. Les produits transformés sont souvent traités par des produits chimiques, destinés à ralentir le processus de dégradation par les moisissures et les insectes ichtyophages.

Les circuits de commercialisation du poisson sont organisés autour de trois types de marchés: marchés de gros qui centralisent la production; marchés de semi-gros situés dans les centres de production et de consommation et marchés de détail au niveau des villes et villages.

En règle générale, le commerce du poisson frais est plus rémunérateur que celui du produit transformé, aussi bien pour les producteurs que pour les divers opérateurs économiques de la filière. Depuis quelque années, le commerce du frais connaît un essor important à la suite de la création de pêcheries de barrage localisées à proximité de centres de consommation importants (Sélingué notamment).

Le prix du poisson est variable et est fonction de l'abondance des prises qui elles-mêmes sont conditionnées par l'importance de la campagne et la saison. Les crues fortes et abondantes sont suivies de bonnes campagnes de commercialisation.

En Mai 1996, les prix aux producteurs du poisson frais à Mopti (marché le plus important) ont évolué selon les espèces (carpe et capitaine) entre 400-650 FCFA/Kg. Les prix correspondants à Bamako et à la même période étaient de 383-983 FCFA/Kg sur un marché fortement concurrentiel avec la proximité des Lacs de Sélingué et de Manantali.

A la même période, les produits transformés étaient vendus à Mopti 865 à 950 FCFA et à Bamako entre 1.033-1.766 FCFA/Kg. A titre de comparaison, sur le marché de Bobo au Burkina Faso, le Kg de carpe fraîche se vendait 600 FCFA/Kg (Capitaine; 1.500 FCFA) et le Kg de carpe séchée/fumée; 1.200 FCFA.

La consommation moyenne en milieu de pêche est de 12 à 17 Kg/personne et par an. La moyenne nationale est d'environ 10,5 Kg/personne et par an, toutes formes de poisson confondues.

Le déficit non évalué est cependant très appréciable pour peu que l'on considère la place de ce produit dans l'alimentation humaine. Le disponible exportable, autrefois très important 20 à 30.000 T, est en nette régression, avec en moyenne 10.000 T ces dernières années.

Les contraintes les plus importantes pour le développement du secteur sont: l'insuffisance d'infrastructures de base (les seules unités de production de glace se trouvent à Bamako), l'insuffisance des équipements de pêche, l'endettement des pêcheurs auprès des commerçants et auprès de la BNDA, le manque de fonds de roulement pour les femmes transformatrices et commerçantes de poisson et l'absence d'institution de crédit pour les opérateurs du secteur.

7.10 Filières d'élevage

7.10.1 Filière Bétail/viande

Le développement de l'élevage est fortement lié à la situation fourragère et la qualité des soins vétérinaires. A l'instar de la production agricole, la précarité des statistiques du bétail ne permet pas d'apprécier les accroissements des effectifs par espèce et d'en tirer des paramètres fiables d'exploitation. Selon les statistiques de la CPS (1995), les effectifs du cheptel seraient de: 5,7 millions de bovins, 13,2 millions d'ovins/caprins, 292.000 camelins, 112.000 équins et 65.000 porcins. La Région de Mopti est la 1ère région d'élevage avec 22% du cheptel. Elle est suivie par Sikasso (20%), Kayes (15%), Ségou (15%), Koulikoro (14%), et les grandes régions traditionnelles d'élevage comme Tombouctou (9%) et Gao/Kidal (5%).

Les petits ruminants se répartissent comme suit par région: Mopti (24 %) et Tombouctou (23 %); viennent ensuite Gao/Kidal (15%), Ségou (15%), Koulikoro (9%), Kayes (7%) et Sikasso (7%).

Les disponibilités fourragères dépendent de la zone bio-climatique, de la pluviométrie de la concurrence entre les diverses activités et de l'état du couvert végétal. Elles incluent les pâturages naturels, les fourrages cultivés, les résidus de récolte.

D'une manière générale, la tendance est à la diminution des pâturages naturels herbacés et ligneux, conséquence de l'important processus de dégradation des ressources naturelles et de la progression du processus de désertification. La dégradation est particulièrement marquée autour des points d'eau. Par ailleurs, le problème de l'exhaure d'eau et surtout de l'entretien des puits équipés se posent avec acuité.

L'élevage est basé sur des systèmes pastoraux et agro-pastoraux pour la plupart extensifs. On observe cependant des formes d'élevage semi-intensif (embouche en milieu paysan) à intensif qui se développent autour des grands centres urbains pour le lait ou pour la viande.

Les atouts de la filière sont constitués par l'importance numérique du cheptel, les riches pâturages dans les zones d'inondation du Delta Central du Niger, les possibilités de développement des cultures fourragères le long de la vallée du Niger (bourgou) et dans les zones agro-pastorales du Sud, l'expérience et le savoir faire des pasteurs dans les systèmes pastoraux, l'existence d'une forte demande extérieure de bétail et de services d'appui conseil de plus en plus efficaces.

La filière bétail-viande rencontre cependant d'importantes contraintes liées à la variabilité saisonnière et inter-annuelle des disponibilités fourragères et aux effets néfastes des feux de brousse, à la faible intégration de l'agriculture et de l'élevage, à la prédominance des pratiques traditionnelles dans le commerce du bétail, aux difficultés de transport de bétail, aux taxes sauvages perçues sur la routes d'exportation et enfin à la concurrence des viandes extra africaines sur les marchés côtiers.

Par ailleurs, la filière souffre à tous les niveaux de l'enclavement, de l'insuffisance des infrastructures (abattoirs, entrepôts frigorifiques,...) et de l'insuffisance des infrastructures et équipement des transports. Les axes de commercialisation du bétail au Mali vont du Nord au Sud du pays. Le commerce de bétail fait intervenir plusieurs intermédiaires entre les producteurs et les consommateurs. Il s'agit des collecteurs de brousse, les demi grossistes (maquignons) les grossistes exportateurs et les chevillard/bouchers. Il reste certain que cette longue chaîne pèse lourdement sur le prix du bétail et de la viande.

L'élevage est la principale source d'approvisionnement des populations en protéines animales: sur 21,52 kg de produits animaux (non compris le gibier) consommés, 72 % proviennent de l'élevage, le reste étant constitué par le poisson.

La filière repose essentiellement sur l'exploitation de bovins et d'ovins/caprins, qui produisent respectivement 51 % et 32 % de la viande (le reste étant repartis entre les volailles (15%) et les autres espèces (2%). Le taux d'exploitation du cheptel pour la production de viande varie fortement d'une année à l'autre. En 1998, l'étude réalisée par le KIT a estimé la production de viande sur la base d'un taux d'exploitation de 14% pour les bovins et à 34,5 % pour les ovins-caprins, 13,7 % pour les camelins, 60,8 % pour les porcins, les volailles étant exploités à 100 %. La production totale de viande carcasse et abats était ainsi estimée à 190 786 T.

7.10.2 Filière Lait

La production nationale de lait évolue dans l'année en dents de scies en raison de la variation quantitative et qualitative du disponible fourrager. Toutefois, l'élevage laitier est en plein développement au niveau de systèmes périurbains intensifs. On estime à 3.000 têtes l'effectif de vache laitière métis dans la zone de Bamako avec une production moyenne de lait par vache évaluée à environ 2.400 l/an.

Les quantités de lait produites au niveau national sont difficiles à connaître. Une étude⁶ réalisée en 1999 donnait les estimations suivantes pour l'année 1998, 316 millions de litres pour les vaches laitières; 23,5 millions de litres pour les brebis et chèvres et 3 millions de litres pour les chamelles

La production laitière peut se développer grâce à l'apparition de systèmes semi-intensifs et intensifs d'élevage dans les zones péri-urbaines, l'existence de sous-produits et d'aliments bétail dans les zones agro-pastorales du Sud, la pratique de plus en plus répandue de cultures de légumineuses en association, aussi bien dans les zones agro-pastorales que dans les petits périmètres irrigués villageois des régions du Nord (bourgou), l'émergence d'associations de producteurs de lait dans les zones agro-pastorales du Sud et à l'installation de mini-laiteries dans certains centres de collecte sur les principaux axes liant la capitale Bamako à l'intérieur du pays.

Les contraintes de cette production sont: la faible performance des races locales, la dispersion des troupeaux laitiers dans les systèmes pastoraux transhumants et nomades, la forte variabilité saisonnière des pâturages, l'absence de circuits de collecte et de distribution adaptées au système traditionnel, l'absence de techniques efficaces de conservation et de transformation dans l'élevage traditionnel, le faible pouvoir d'achat des consommateurs.

En marge de l'unité Mali-lait, on assiste à l'émergence de plusieurs ateliers familiaux qui fabriquent une gamme assez variée de produits tels que : Lait frais, lait caillé, yaourt, crème, etc.

La commercialisation du lait varie selon la zone de production. En milieu pastoral le lait frais est vendu par les femmes dans les villages de porte en porte ou au marché les jours des foires hebdomadaires. Sur les axes routiers Bamako-Mopti et Bamako-Sikasso on trouve des centres de collecte et de vente de lait (frais, caillé ou beurre), dont les principaux sont Markakoungo, Fana, Zambougou, et Téné sur l'axe Bamako- Mopti et Sanankoroba, Kéléya, Koumantou et Niéna sur l'axe Bamako- Sikasso. L'enclavement de la Région de Kayes, fait que la quasi totalité du lait est consommée ou perdu (zone du Magui, etc.)

Les prix varient avec la saison: en saison pluvieuse la production est abondante et les prix sont plus bas. Pour toute l'année diverses informations collectées sur diverse zones donnent les prix de 150 à 250 francs CFA le litre en milieu rural.

Dans les zones péri-urbaines où se développent des fermes laitières à production plus intensive, la commercialisation se fait par trois circuits:

- du producteur au consommateur pour les petits producteurs 20 à 40 litres par jour;

⁶ KIT étude d'orientation stratégique des appuis de l'union Européenne au Mali dans le sous-secteur de l'Elevage

- du producteur aux laiteries pour des productions plus importantes;
- du producteur à des collecteurs qui livrent aux consommateurs de porte en porte.

Les prix du lait observé à travers ces circuits sont de 200 à 250 francs le litre à la production et 300 à 325 francs le litre à la consommation.

Le Mali importe l'équivalent de 12 milliards de FCFA en lait et produits laitiers par an. La consommation de lait en milieu urbain est assurée pour l'essentiel par ces importations complétées par les productions encore très limitées des élevages péri-urbains semi-intensifs et intensifs, qui utilisent des races métis (races bovines locales croisées avec des races importées).

7.10.3 Filière Cuirs et peaux

La production contrôlée des cuirs et peaux toutes origines confondues correspond aux abattages effectués dans les lieux reconnus officiellement et contrôlés. Ainsi, la production estimée est de 425 000 cuirs de bovins et 3 100 000 peaux d'ovins-caprins par an. La qualité des cuirs et peaux au Mali aurait été fort appréciables à cause du mode dominant d'élevage, la transhumance. Malheureusement les traumatismes comme le marquage au fer rouge déprécient la qualité marchande des peaux et cuirs.

La conservation des cuirs et peaux au Mali se fait par séchage ou salage à sec. Seulement 30 séchoirs et 5 magasins de stockage existent dans tout le pays. A présent le tannage se fait dans les petites unités traditionnelles, les unités industrielles étant toutes non fonctionnelles. Le tannage se fait avec les gousses d'acacia nilotica (répandue en zone sahélienne)

Il existe 3 circuits de commercialisation. Le premier achemine les cuirs et peaux bruts à Bamako où deux tanneries les traitent et les exportent en Europe et aux Etats Unis. Le deuxième exporte directement les peaux brutes en Europe et le troisième alimente les marchés du Ghana/Burkina avec des peaux brutes. Les trois circuits utilisent des "collecteurs" qui font la collecte locale à un prix négocié entre les parties pour le compte de grossistes ou des exportateurs.

Le négoce des cuirs et peaux a été libéralisé depuis 1975. l'attitude peu professionnelle des négociants a été néfaste pour la qualité des cuirs et peaux du Mali. La valeur des exportations a été de 10 milliards d F CFA en 1999.

7.10.4 Filière Volaille

Bien que le marché du poulet de chair et des œufs soit bien développé, on possède peu de données sur la filière, surtout en raison de son caractère informel marqué. Selon les statistiques de l'élevage, le nombre de volailles au Mali serait de 22 millions, dont l'essentiel appartient au système traditionnel. On observe l'émergence de fermes de production intensives et semi-intensives au niveau des zones peri-urbaines; 216 exploitants étaient enregistrés en 1998.

1) Viande (poulet et pintade)

La filière viande de volaille est surtout développée au niveau des Régions de Sikasso, Koulikoro et Bamako. L'aviculture traditionnelle est cependant pratiquée sur toute l'étendue du pays. La filière est approvisionnée à partir de systèmes d'aviculture traditionnelle en milieu rural et des élevages semi-intensifs et intensifs périurbains.

Les recettes d'exportation au niveau de la seule région de Sikasso se sont élevées à un peu plus de 345 millions FCA en 1998.

2) Oeufs de consommation

La production d'œufs connaît un essor important depuis 1980. La DNSI estime que la production malienne d'œufs de poule et de pintades a augmenté de 51 à 72 millions d'unités de 1980 à 1998, soit un taux d'accroissement de 1,8 % par an.

La production d'œufs pour le marché est concentrée essentiellement dans la zone périurbaine de Bamako. La plupart des producteurs utilisent des races importées pour un élevage intensif, voire semi-industriel. La filière du producteur au consommateur est courte et directe.

Les principaux atouts de la filières avicole sont constitués par les acquis en matière de recherche et de vulgarisation, la multiplication des acteurs de la filière (création d'unités de production de poussins d'un jour, producteurs d'aliments), les potentialités d'amélioration de la production alimentaire notamment avec l'accroissement de la production céréalière et l'existence d'un marché sous régional.

Le manque d'organisation des producteurs, les difficultés d'approvisionnement en aliments volaille, la mauvaise couverture sanitaire et l'inadaptation de l'habitat à un élevage rationnel constituent les principales contraintes de production.

Les produits avicoles ne sont pas encore transformés au Mali. Les études de transformation en mayonnaise se sont révélées non rentables. Une petite unité de production de poulets fumés pour l'exportation vient d'être installée. Dans les centres urbains, on dénombre plusieurs unités de rôtisserie de poulets de chair

Le circuit interne de la commercialisation de la volaille fonctionne encore de façon traditionnelle. Les collecteurs achètent directement les poulets et pintades au niveau des villages ou des marchés ruraux et les revendent ensuite à des grossistes.

Les poulets et pintades de l'élevage traditionnels sont vendus entre 1000 et 1300 f cfa par tête à la production. A Bamako les prix varient entre 1500 et 1750/2000 par volaille. Les poulets de chair des élevages modernes coûtent 1000 à 1250f/kg.

En 1996, on estimait que la consommation par personne et par an était de 44 œufs à Bamako où les prix unitaires varient de 50 à 75 Fcfa pour les œufs de poules et de 50 à 70 Fcfa pour les œufs de pintades.

La Côte d'Ivoire est l'un des principaux importateurs du poulet traditionnel à partir des élevages de la région de Sikasso. Toutes les semaines environ 12 000 poulets sont expédiés sur Abidjan. Cette filière compte une longue chaîne d'intermédiaires.

La demande intérieure est en augmentation constante et la multiplication des rôtisseries et de petits restaurants lui donne un dynamisme particulier. La demande extérieure

bien que mal cernée est également importante. La dévaluation a favorisé les exportations maliennes de volaille, notamment vers la Côte d'Ivoire et même le Gabon. On estime qu'entre 1994 et 1997, environ 900.000 poulets de l'élevage traditionnel ont été exportés sur la Côte d'Ivoire par an alors qu'en 1993 on avait enregistré seulement 17.800.

La demande des œufs de consommation est importante et concerne les œufs de poules disponibles toute l'année et de pintades pendant la saison pluvieuse. La clientèle est constituée par les ménages, les hôtels et restaurants.

8. BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU SDDR (1992-2000)

La mise en œuvre du SDDR s'est heurtée à un certain nombre d'insuffisances, qui ont eu comme conséquence une mauvaise appropriation de l'outil et sont à l'origine d'un important déficit dans la réalisation des programmes envisagés. Parmi ces insuffisances on peut citer:

- une implication insuffisante des groupes cibles à la base;
- une absence de politique de communication appropriée;
- une absence de programmes pluriannuels;
- un déphasage entre les différentes approches de la décentralisation et le SDDR.

Le texte qui suit analyse, après un rappel des composantes, de manière succincte le degré de mise en œuvre des programmes retenus dans le cadre du plan d'action adopté en 1992, ainsi que les programmes qui sous-tendent les stratégies de production, l'évolution des fonctions d'appui (recherche, vulgarisation), l'analyse globale des impacts des programmes et projets mis en œuvre et le financement du secteur.

8.1 Rappel des Composantes

8.1.1. Objectifs

La SDDR est bâti autour des quatre grands objectifs suivants, conformes aux objectifs de développement généraux du Gouvernement, à savoir:

1. l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations avec la priorité aux couches les plus pauvres;
2. la satisfaction des besoins alimentaires nationaux par la production locale et la sécurité alimentaire pour tous;
3. la protection de l'environnement et la conservation des ressources naturelles;
4. la croissance équilibrée des différents secteurs de l'économie mieux intégrés entre eux.

8.1.2. Options Fondamentales

Les options fondamentales qui ont été retenues dans le schéma directeur de 1992 étaient les suivantes:

- Désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales, et promotion du secteur privé et associatif;
- Décentralisation des décisions et des actions de développement;
- Responsabilisation plus importante des collectivités villageoises, notamment dans l'aménagement et la gestion de leurs terroirs;
- Solidarité avec les populations les plus désavantagées tant au niveau des ressources économiques qu'au niveau des handicaps sociaux et autres groupes vulnérables.

8.1.3. Orientations Stratégiques

Les principales orientations stratégiques retenues pour le secteur sont:

A - Harmoniser les différentes démarches à travers le Schéma Directeur

Cette orientation devait permettre dans la mise en œuvre du SDDR, d'une part, de prendre en compte les politiques macro-économiques, les politiques et programmes transversaux et sectoriels ayant une incidence sur la réalisation des objectifs du SDDR, et, d'autre part, d'introduire plus de cohérence dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des projets et actions liées aux différentes options stratégiques du SDDR.

B - Valoriser les atouts et lever les handicaps

Dans cette orientation, il s'agit entre autres de:

- développer les programmes et actions de lutte contre la sécheresse;
- valoriser les ressources humaines et développer les capacités dans les zones de haute potentialité;
- développer les systèmes d'exploitation et de gestion qui préservent les ressources naturelles;
- adapter les méthodes d'aménagement à chaque situation tout en recherchant l'efficacité;
- et consolider les acquis de l'élevage après la sécheresse.

C - Créer un environnement économique et social plus favorable

Cette orientation est fondée sur la nécessité de prendre une série de mesures favorables au développement des activités économiques. Sont particulièrement visées:

- la libéralisation des prix et de l'économie;
- l'amélioration de la gestion des finances publiques;
- la maîtrise de la croissance urbaine;
- le désengagement de l'état des activités de production et d'échanges;
- la formation et l'éducation;
- l'élargissement de la couverture sanitaire pour toucher davantage le milieu rural.

D - Rendre le développement durable

Partant des stratégies destinées à assurer et le développement des productions agricoles en général, et l'autosuffisance alimentaire en particulier, cette orientation stratégique souligne l'obligation de prendre en compte l'évolution de l'état de dégradation des ressources naturelles sous l'effet des aléas climatiques et des actions de l'homme. Elle suppose de concevoir le développement rural dans une optique de long terme, basée sur une gestion durable des ressources naturelles et sur la participation et la responsabilisation des populations.

E - Responsabiliser la Société Civile

Cette orientation concerne essentiellement les réformes institutionnelles: responsabilisation du monde rural et de la société civile, désengagement de l'Etat, restructuration des services du MDR et recentrage de ses missions, promotion du secteur privé et des organisations professionnelles agricoles.

F - Fournir une alimentation suffisante et diversifiée pour tous

Telle que conçue, cette orientation vise à accroître et diversifier les produits agricoles, à rétablir l'équilibre de la ration alimentaire et la sécurisation de l'approvisionnement des zones déficitaires et sinistrées. Le développement de la recherche en technologie alimentaire doit accompagner tous ces efforts et se faire en étroite liaison avec le secteur privé engagé dans la transformation agro-alimentaire.

G - Faire du secteur Développement Rural le moteur de la croissance

En partant de l'importance actuelle du secteur développement rural dans l'économie nationale, il s'agit d'accroître davantage son rôle dans le développement économique du pays. Les piliers du secteur seront toujours les céréales, le coton, le bétail, mais il faut également développer les fruits et légumes, l'arachide et les protéagineux et ouvrir de nouveaux créneaux (poisson transformé, beurre de karité, etc.).

H. Adapter les fonctions d'appui aux besoins des producteurs et des opérateurs

Il s'agit d'engager une réforme des services d'appui en adoptant une démarche partant des besoins des populations à la base. Ces réformes devaient se réaliser en cinq (5) étapes:

1. Révision des législations en matière d'auto-administration locale, et d'organisation de producteurs;
2. Opérations tests pour les nouvelles collectivités locales, les nouvelles formes d'organisation de producteurs et les méthodes d'information, formation, promotion et assistance aux organisations rurales;
3. Evaluation des besoins d'appui des producteurs et de leurs organisations, des collectivités locales, des opérateurs et de leurs organisations professionnelles;
4. Réforme des structures d'appui (ODR, Sociétés de Développement, Projets Autonomes, Comités de Développement, Services d'appui etc.) en s'appuyant sur les résultats des réformes déjà engagées pour certaines d'entre elles.
5. Réforme des services centraux du MDR.

8.1.4. Programmes du Plan d'Action

Ce plan d'action a été élaboré pour la mise en œuvre de programmes prioritaires du secteur. Il se base sur l'identification de nouveaux programmes, qui viennent en complément des programmes plus "classiques" mis en œuvre dans le cadre du développement du secteur (notamment ceux issus des stratégies de production identifiées dans le Volume 2 du SDDR de 1992).

Ces programmes "nouveaux", dont une partie sont des programmes d'appui institutionnels, sont les suivants:

1. Appui à la structure de planification du Ministère chargé du développement rural
2. Elaboration d'une stratégie et d'un programme de formation à long terme
3. Programme de promotion et de recherche en matière de technologie agro-alimentaire
4. Programme de relance des exportations de produits agricoles, forestiers et d'élevage
5. Programme de relance de l'arachide et des produits protéagineux

6. Programme national de diversification de la consommation et de la production
7. Programme de réforme des institutions du secteur développement rural
8. Programme d'infrastructures rurales
9. Elaboration des schémas d'aménagement du territoire

8.2 Bilan de la mise en oeuvre du plan d'action du SDDR

La présente évaluation de la mise en oeuvre du SDDR est essentiellement qualitative. Toutefois, des programmes et projets dont les activités produisent des données chiffrées et ayant fait l'objet d'études ponctuelles ou de suivi régulier peuvent fournir des éléments d'évaluation quantitative.

Du fait que les orientations ont un caractère très général qui fonde les options, les programmes et projets. Il n'est pas paru opportun d'en faire une évaluation en tant que telles. L'exercice a donc été concentré sur les options stratégiques, les programmes et projets, ainsi que les interventions de certains acteurs (ONG) qui accomplissent plusieurs des fonctions de développement rural et sur le financement du secteur.

8.2.1 Pertinence des Options Fondamentales

Les options stratégiques ont connu une évolution au cours de la mise en oeuvre des stratégies de développement. Cela se comprend car les programmes, les projets et l'affinement des besoins des acteurs ont conduit à mettre en relief certains éléments des quatre options et à les ériger au rang d'options fondamentales à réaliser par des stratégies plus ciblées et plus spécifiques.

1. Le désengagement de l'Etat des activités productives et commerciales et la promotion du secteur privé et associatif ont été entrepris à travers les actions suivantes:

- la préparation du transfert des compétences aux collectivités territoriales décentralisées, aux organisations professionnelles agricoles et au secteur privé;
- la libéralisation effective du secteur du MDRE touchant notamment les prix et la commercialisation des céréales, les rizeries...etc.;
- la poursuite de la privatisation des entreprises du secteur public ;
- l'accompagnement du processus de privatisation.

1. La **décentralisation** est devenue une réalité avec l'installation des organes dirigeants des collectivités territoriales. Mais elle ne sera porteuse du développement que si les collectivités territoriales décentralisées reçoivent de l'Etat des pouvoirs réels et des moyens appropriés pour les exercer si les producteurs ruraux sont pleinement responsabilisés, disposent d'institutions démocratiques dans lesquelles ils sont représentés par leurs élus, ce qui leur permettra de faire entendre leur voix et d'influer sur les décisions prises jusqu'ici en leurs noms. C'est dans ce sens qu'ont été engagées les études sur la réorganisation et le renforcement des capacités institutionnelles et juridiques des organisations professionnelles agricoles et qui font partie des réformes du MDR dont la réussite conditionne la prise en charge des fonctions transférables du MDR aux OPA et aux Chambres d'Agriculture.

Désormais, les élus de la commune appuyés par les populations et leurs organisations sont responsables de l'essentiel de la vie politique, de l'administration et du développement de leur territoire, l'Etat se réservant l'exercice de la sécurité, de la justice et de la diplomatie. Toutefois, l'érection des villages en collectivité territoriale ne s'est pas faite conformément à l'hypothèse retenue dans le Schéma. Ils peuvent être consultés toutefois par les maires en tant que communautés villageoises.

La mise en place très récente des organes élus des CT ne permet pas encore d'évaluer leur fonctionnalité, ni les capacités réelles du système décentralisé. Toutefois, plusieurs éléments sont susceptibles de freiner leur développement, parmi lesquels on peut citer:

- un manque généralisé de formation des acteurs, le caractère nouveau de la décentralisation et la jeunesse des institutions;
- la dépendance des CT vis à vis des structures techniques de l'Etat, dont on connaît les difficultés et les limites;
- les différences au niveau des potentialités et des moyens matériels et financiers propres entre les communes, cercles et régions.

2. La **responsabilisation** plus importante des communautés de base notamment dans l'aménagement et la gestion de leurs terroirs.

Au plan institutionnel, les lois sur la décentralisation offrent un cadre pour une plus grande responsabilisation des CT et un développement des institutions locales. Les projets de gestion des terroirs villageois mis en œuvre par les ministères du secteur ont amorcé au niveau des communautés villageoises un tel processus dont l'harmonisation et une plus grande valorisation doivent être recherchées au niveau des communes rurales. On souligne notamment l'engouement des populations pour l'élaboration de conventions locales de gestions de ressources naturelles.

3. L'option pour l'élaboration de politiques en faveur des groupes cibles et régions défavorisées est en phase avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté. Les exigences de la solidarité nationale et la priorité accordée à l'amélioration de la situation des groupes vulnérables font partie des priorités du MDR dans l'élaboration et la mise en œuvre de ses programmes et projets de développement. C'est pourquoi des actions spécifiques ont été entreprises en direction des femmes, des jeunes et des régions du Nord, actions qu'il faut renforcer.

Le MDR en s'attendant à la réalisation des actions découlant de ces quatre grandes options a mis en évidence de nouveaux éléments résultant essentiellement de l'approfondissement des réflexions, du développement des programmes et projets et de la mise en œuvre de la politique agricole. Trois options nouvelles ont été identifiées: le développement des filières, la promotion du crédit rural, la restauration et le maintien de la fertilité des sols.

- La promotion des filières se présente aujourd'hui comme un axe fort de la politique de développement rural. Depuis la mise en œuvre du SDDR, le MDR a renforcé les études sur les filières, l'information, la formation et la communication en direction des acteurs notamment des organisations professionnelles agricoles. Cette approche a été largement prise en compte dans les différentes structures issues de la réforme institutionnelle du département qui doivent appuyer les projets tendant à améliorer l'efficacité des filières.

- L'accès des producteurs ruraux au crédit est une exigence de plus en plus forte dans l'accroissement de la production et de la productivité agricole et animale, l'amélioration des systèmes de production, la gestion rationnelle des ressources naturelles; c'est un facteur important d'amélioration des revenus des producteurs.
- La restauration et le maintien de la fertilité des sols constitue aujourd'hui une option prioritaire. Les programmes et projets de gestion des ressources naturelles, de gestion des terroirs villageois, les expériences de lutte anti-érosive attestent de la place importante que la question occupe tant dans la politique de développement rural que dans les préoccupations quotidiennes des paysans de toutes les régions du pays. En raison de l'état avancé de la dégradation des ressources naturelles et de la faiblesse des moyens des producteurs ruraux, les actions de préservation et de valorisation du capital foncier dépassent les moyens des paysans et nécessitent le concours de l'ensemble de la communauté nationale.

8.2.2. Mise en œuvre des neuf programmes du Plan d'Action

8.2.2.1. Appui à la structure de planification du Ministère chargé du développement rural

Il est important de souligner que la Cellule de Planification et de Statistiques (CPS) a été créée dans les délais prescrits par le Schéma Directeur du Secteur Rural, même si son organisation, ses relations avec les services et organismes publics de développement rural et la prise en charge du suivi du Schéma Directeur ont souffert et continuent de souffrir à cause de quelques insuffisances. Il résulte de l'analyse faite dans diverses études que la CPS a besoin d'un renforcement de ses capacités pour lui permettre d'assumer à satisfaction l'ensemble de ses missions.

8.2.2.2 Programme de réformes des institutions du secteur développement rural

Le programme de réforme institutionnel du secteur de par son envergure a absorbé le plus d'efforts du MDR. A cet effet, dès 1993 une Cellule d'Appui pour la Mise en Œuvre du Plan d'Action (CAMOPA) du Ministère a été créée pour conduire les différentes réformes prévues par le Schéma et nécessaires au développement du secteur. A l'actif de cette CAMOPA, on peut relever le pilotage consensuel réussi grâce à la mobilisation et à l'animation des structures du développement rural, du secteur privé, des organisations professionnelles agricoles et de la société civile.

La mise en œuvre de ce programme a permis la restructuration des services basée sur la décentralisation, la déconcentration et la déssectorialisation des services et des interventions du MDR. Une stratégie de transferts de compétences a été mise en œuvre, dont l'application la plus avancée a été la privatisation de la médecine vétérinaire.

Par ailleurs, un Système d'Analyse et de Développement des Capacités Institutionnelles (SADCI) a été mis en place et des études ont été réalisées dans divers domaines, en vue de la privatisation de certaines activités du MDR dont l'Abattoir Frigorifique de Bamako (AFB), le Laboratoire Central Vétérinaire (LCV) et le Service semencier, etc. De nombreux textes législatifs et réglementaires relatifs aux institutions et activités du secteur développement rural ont également été élaborés.

Une des caractéristiques majeures de la restructuration des services techniques de l'Etat est leur déconcentration de manière à les mettre à la disposition des nouvelles

collectivités territoriale. Ainsi, les services régionaux, de cercle, et leurs antennes au niveau de la commune rurale sont conçus pour servir de rouages techniques d'appui aux Collectivités Territoriales (CT).

Un autre changement institutionnel capital, a été le retrait de l'environnement des missions du MDR. Cette situation a remis en cause une des bases essentielles des réformes, à savoir l'approche pluridisciplinaire des services rendus aux communautés rurales et exploitants agricoles. Elle réduit aussi les capacités de coordination inter-sectorielle de la base au sommet, alors même que la mise en œuvre de la décentralisation et les missions dévolues aux autorités des CT en matière de développement exige un renforcement accru de la coordination des moyens techniques.

Il faut noter que depuis l'adoption fin 1996 des lois de création et de définition des missions et des décrets d'organisation des nouvelles structures (DNAMR, DNAER, DGRC), la réforme est au ralenti pour diverses raisons, parmi lesquelles on peut relever la réticence des cadres, la complexité du redéploiement des ressources humaines, l'insuffisance de la préparation du personnel aux nouvelles fonctions et l'insuffisance des ressources matérielles et financières.

Tout ceci a rendu nécessaire la révision des cadres organiques des nouvelles structures du MDR. Actuellement leurs ressources humaines sont caractérisées par :

- l'insuffisance de compétences techniques liées à des déficiences de l'appareil de formation,
- des rémunérations inadaptées,
- l'absence de valorisation des performances individuelles,
- le vieillissement et le non remplacement des agents en cas de départ à la retraite,
- l'inadéquation entre les emplois et les profils,
- l'absence voire l'insuffisance d'agents spécialistes,
- et l'insuffisance d'un personnel d'appui efficient.

Par ailleurs, la restructuration de la Chambre d'Agriculture du Mali en un réseau constitué des CRA et de l'APCAM, a permis d'améliorer les performances de cette institution en matière de représentation et d'intervention. Dans ce cadre, le réseau des chambres a initié et mis en place avec l'appui du MDR et des partenaires un certain nombre de projets et activités de développement rural parmi lesquels on peut citer : l'APROFA (Banque Mondiale), le PACCEM (ACDI), l'OMA et le PASIDMA (USAID), le PCPS et le PASPE (AFD), les projets Téléfood (FAO).

En dépit des appuis des divers partenaires cités, le réseau reste à l'heure actuelle encore largement tributaire des subventions de l'Etat, faute de ressources pérennes. A cela s'ajoute entre autre l'insuffisance des ressources humaines (capacités et effectifs) et la faiblesse des relations au sein du réseau et avec les opérateurs du secteur agricole.

Egalement, on constate que les transferts de fonction aux autres acteurs (CT, OPA, Opérateurs privés et ONG) suite à la restructuration, restent confrontés à l'insuffisance des compétences des ressources humaines particulièrement leurs leaders. Ces acteurs manquent le plus souvent de professionnalisme dans leurs secteurs d'activité et ont des faibles capacités de gestion et de négociation.

S'agissant des fonctions d'appuis, on peut noter qu'en matière :

- de recherche agronomique, des résultats significatifs ont été enregistrés dans les domaines de l'amélioration génétique (végétale et animale), de l'amélioration des techniques culturales, des techniques d'élevage, de la protection intégrée des végétaux, des systèmes de production et gestion des ressources naturelles, de l'économie des filières de production agricole et enfin des technologies de transformation des produits.
La revue à mi- parcours du Programme National de la Recherche Agricole en 1997 a souligné les principales faiblesses, qui se situent notamment au niveau de l'organisation interne de l'IER, de l'administration, des questions matérielle et financière, dont l'insuffisance des équipements et infrastructures, le faible flux des ressources financières, lié aux dysfonctionnement du système comptable d'une part, et aux procédures des partenaires au développement ou encore le départ de chercheurs compétents et expérimentés.
- de vulgarisation agricole, les principales insuffisances qui ont été mises en évidence se situent à plusieurs niveaux: institutionnel, technique et humain. Parmi celles-ci, on peut citer plus particulièrement l'organisation verticale des services de l'agriculture, de l'élevage et des eaux et forêts qui s'est traduite par une faible intégration des thèmes de production animale aux thèmes de vulgarisation agricole. La gestion des ressources pastorales par exemple n'a occasionné aucune concertation entre les services de l'Agriculture, des Eaux et Forêts et de l'Elevage.

Une autre faiblesse est liée aux interventions des structures administratives qui dans leur appui aux services de vulgarisation ont souvent traité la diffusion des thèmes techniques sous forme de mots d'ordre qui ne suscitaient aucune observation ou critique de la part des producteurs.

8.2.2.3. Elaboration d'une stratégie et d'un programme de formation à long terme

Pour imprimer des changements durables, la disponibilité de ressources humaines en quantité et en qualité constitue une condition de base. C'est cette nécessité qui a conduit le MDRE à élaborer en concertation avec les Ministères chargés de l'enseignement général, technique, professionnel et supérieur, un programme de formation qui touche tous les segments du système éducatif national.

Le secteur du développement rural bénéficie actuellement d'un ensemble diversifié de formation à tous les niveaux:

- alphabétisation fonctionnelle;
- formation technique de jeunes ruraux;
- formation professionnelle de base;
- perfectionnement des cadres techniques;
- formation des opérateurs.

La formation doit répondre non seulement aux besoins des nouvelles orientations générales de DR, mais aussi à ceux du nouvel ordre institutionnel issu des réformes politiques, structurelles et de la décentralisation.

En effet le nouveau système institutionnel du DR se caractérise par un déficit de formation des nouveaux acteurs que sont :

- les exploitants agricoles, pris dans le cadre du nouveau contexte politique et institutionnel (libéralisation, nouvelles missions des services publics de DR)
- les organisations professionnelles
- les collectivités territoriales
- les services publics issus des réformes dotées de nouvelles missions.

Les acteurs du nouveau contexte du DR ne disposent pas tous des capacités techniques suffisantes pour faire face à leurs préoccupations de production et de valorisation pour les uns, d'appui – conseil pour les autres besoins:

- de formation en techniques de production, de protection de cultures, de conservation, de transformation, de commercialisation pour les exploitants et de poursuite et extension de la vulgarisation agricole ;
- de formation institutionnelle en organisation, gestion, leadership, partenariat, gestion des conflits etc. pour les dirigeants des organisations professionnelles ;
- de formation institutionnelle pour les gouvernants des collectivités territoriales, de création de capacité en différente matière de gestion de l'organisation du DR et de l'appui aux activités en la matière au niveau de toutes les collectivités territoriales ;
- d'adaptation du profil de formation de bon nombre d'agents des nouveaux services publics à leurs nouvelles tâches eu égard à la redéfinition des missions des services et du rôle des agents, besoin de formation continue des agents ;
- d'adaptation des cursus secondaires et universitaires des structures de formation des agents se destinant à des filières professionnelles de DR aux exigences du nouveau contexte politique et institutionnel du secteur.

Par ailleurs, le besoin de formation affecte de manière particulière les exploitants féminins dont le rôle majeur dans le DR a été souligné par différentes études.

La Cellule de Planification et de Statistique avec l'appui de FAO a mené une étude sur une stratégie et un programme de formation dans le secteur développement rural. Un atelier national a été organisé pour faire partager les fruits de ces réflexions avec les autres acteurs de l'éducation et de la formation. A ce stade, le programme n'a pas encore connu de début de mise en œuvre. Il vise 7 objectifs, à savoir: la révision du système d'éducation de base en milieu rural, la promotion de la formation professionnelle rurale, la réforme de l'enseignement technique agricole, la reconversion de jeunes boursiers sur des chantiers d'intérêt national, le rapprochement du corps enseignement de l'IPR du développement rural, la valorisation des nouveaux métiers et la création d'observatoire de la formation du secteur rural.

8.2.2.4. Programme de promotion et de recherche en matière de technologie agro- alimentaire

L'importance de la transformation des produits agricoles dans la réalisation de la sécurité alimentaire et la valorisation des produits agricoles (plus-values) est reconnue au Mali depuis longtemps. Des études, recherches et actions de promotion ont été réalisées dans

le cadre de ce programme à l'intention des divers acteurs (services gouvernementaux, des producteurs et des promoteurs privés).

En 1995, le MDR a élaboré le Projet d'Appui à la Valorisation et à la Commercialisation des Produits Agricoles (PAVCOPA). Sa mise en œuvre vise la promotion des technologies de transformation et de valorisation des produits, l'amélioration de la commercialisation et des exportations. Son agence d'exécution, l'Agence pour la Promotion des Filières Agricoles (APROFA) a exécuté un programme comportant entre autres des volets de formation des promoteurs d'entreprises agro-alimentaires, la recherche de marchés, la facilitation de l'accès au crédit. Un des produits de diversification lancé grâce au soutien de l'APROFA est le jus de pois sucré prisé sur le marché international. Le projet de promotion des PME-PMI soutenu par la coopération canadienne a permis de lancer quelques unités de transformation de produits agricoles: fabrication de jus de fruits, de viande séchée, dont les promoteurs sont de jeunes diplômés.

Une enquête réalisée en 1998⁷ sur 447 unités de transformation et de valorisation des produits agricoles au Mali a montré que 69,4% étaient consacrées à la transformation des céréales, 17% à celle des fruits et légumes, 6,3% aux oléagineux et 2,2% au lait et produits dérivés.

Le projet de Promotion des Produits Locaux au Sahel (PROCELOS) lancé par le CILSS dans les pays membres vise à augmenter de façon significative la place des produits locaux dans les modes de consommation des populations sahéliennes. A travers ce projet, plusieurs technologies de transformation artisanales des divers produits agricoles ont été expérimentées et proposées en vulgarisation.

Une association des promoteurs des petites et moyennes industries a été créée et des programmes ciblés de formation en direction des acteurs dans ces domaines. Dans le cadre de ce programme, le Laboratoire de Technologie Alimentaire a mis au point des procédés de transformations primaires et secondaires des principales céréales au Mali (mils, sorgho, maïs, fonio) des fruits et légumes (mangue, papaye, oignons, etc.) et des produits animaux (poisson, lait). Plusieurs cycles de formation ont été organisés en direction des PME - PMI agro-alimentaires.

8.2.2.5. Programme de relance des exportations de produits agricoles, forestiers et d'élevage

L'analyse de la structure des exportations du secteur du développement rural avait souligné la prédominance du coton, le bétail, un des grands produits d'exportation connaissant un recul, sinon une stagnation. Quant aux céréales, leur part dans les exportations officielles était quasi nulle. Des efforts ont été entrepris en direction des pays importateurs traditionnels du bétail, des fruits et légumes et du riz sans résultats satisfaisants en particulier pour le bétail-viande. La dévaluation du franc CFA en 1994 a créé les conditions d'une reconquête des marchés côtiers par le bétail malien; mais après l'euphorie des deux premières années, les flux d'exportation des animaux se sont ralentis suite aux difficultés de transport du bétail et aux taxes non tarifaires imposés aux exportateurs. A l'analyse, au delà des mesures de soutien que peut prendre le Gouvernement, les changements significatifs viendront de l'organisation et du dynamisme des professionnels du sous-secteur et de leur disponibilité à abandonner les méthodes traditionnelles au profit d'une approche plus moderne du commerce du bétail.

⁷ Inventaire des opérations de transformation et de valorisation des produits agricoles au Mali, SOCEPI

La relance des exportations était et demeure un programme fortement prioritaire en raison de la perte de parts de marchés que subissait les produits maliens, notamment le bétail, les produits de la pêche et les fruits et légumes. Malgré les réflexions et les tentatives de programmation faites par la CPS, aucun programme à ce jour n'est disponible. La mise en œuvre du PAVCOPA, de l'Irrigation privée constituent des éléments de réponse à cette préoccupation. La nécessité de disposer d'un programme plus spécifique est plus impérieuse actuellement qu'au moment de l'élaboration du Schéma de 1992, à cause de l'accélération des activités devant conduire à l'intégration de l'économie du pays à celles sous-régionales et du reste du monde d'une part, et de l'intérêt des opérateurs économiques maliens d'autre part.

8.2.2.6. Programme de relance de l'arachide et des produits protéagineux

Le programme tel que formulé dans le schéma directeur n'a donné lieu à aucune exécution. Des réflexions limitées au développement du secteur huilier au Mali et dans ce cadre à l'arachide ont été menées par la CPS et la CMDT. Ces études ont confirmé la reprise de la culture de l'arachide constatée en 1992 ainsi qu'en la multiplication de petites unités artisanales de transformation justifiées par la demande du marché local. L'Institut d'Economie Rurale (IER) de son côté a redynamisé son programme de recherche arachidière avec l'espoir de dégager les conditions de l'extension de sa culture aux zones agro-écologiques favorables.

En ce qui concerne le niébé, des actions sont menées dans la zone CMDT pour la promotion de sa culture comme culture de rente mais les contraintes techniques (choix de variétés adaptées, techniques de conservation, maladies...etc.) et socio-économiques (circuits de commercialisation) freinent encore le développement de ce protéagineux.

Le wouandzou (*vigna subterranea*) jusqu'ici négligé par la recherche fait l'objet actuellement d'un programme. Son développement dans certaines zones (Séno) pourrait s'avérer intéressant pour l'amélioration des systèmes de production par son introduction dans les rotations culturales et les possibilités d'en faire une culture de rente en raison de sa valeur nutritive pour les populations et les animaux (graines dans la fabrication de concentré pour l'alimentation du bétail en système intensif).

Cette brève revue des actions en cours souligne l'intérêt de donner corps à ce programme de développement de l'arachide et des protéagineux dont la place dans les systèmes de production traditionnels et le rôle par ailleurs dans le maintien et l'amélioration de la fertilité de sols sont bien connus.

8.2.2.7. Programme de diversification de la consommation et de la production

A l'exception de l'aspect nutritionnel, l'essentiel des objectifs de ce programme était centré sur les activités de l'IER en matière de recherche et de promotion de produits nouveaux. La pertinence de cet ancrage n'est pas évidente. Si l'IER a étendu davantage ces programmes de recherche aux cultures pratiquées par les paysans dans leurs systèmes actuels (ce qui est louable), il paraît indiqué de reformuler ce programme de diversification et de lui donner des objectifs impliquant une gamme plus étendue d'acteurs. Ce sont les entrepreneurs intéressés par la transformation des produits qui doivent promouvoir les produits à partir des recherches du Laboratoire de Technologie Alimentaire de l'IER. En effet le LTA a obtenu des résultats intéressants en matière de technologies de transformation des mils, sorgo, maïs.

Divers produits issus de ces recherches sont actuellement mis en marché ou fabriqués directement par les ménagères: pain à base de farine composée blé-maïs, biscuits à base de farine composée blé-sorgo, farine pour enfants à base de farine composée mil/niébé,

"soubala" de soja. Des promoteurs de PME-PMI s'intéressent à leur exploitation, ce qui est à soutenir car c'est par leurs actions conjuguées avec la recherche qu'on peut réussir la diversification de la consommation et partant de la production.

8.2.2.8. Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR)

L'intensification de la production agricole et l'amélioration de la circulation des intrants et produits agricoles sont liées à la disponibilité de routes praticables en toutes saisons et de pistes rurales dans les zones de production. Les populations rurales ont besoin d'accéder facilement aux infrastructures sociales (centres de santé, écoles) et aux marchés ruraux; elles veulent disposer d'installations hydrauliques pour leur approvisionnement en eau potable. C'est la justification essentielle du programme d'infrastructures rurales dont les objectifs principaux étaient l'élaboration d'un schéma directeur de pistes rurales et principales infrastructures rurales, la création de capacités de maîtrise d'ouvrage en matière d'infrastructures rurales, la promotion de bureaux d'étude privés. Pour concrétiser ce programme, la Banque Mondiale forte de son expérience récente dans plus de 30 pays et en collaboration avec des partenaires comme la FAO et la Coopération Néerlandaise, a aidé le Gouvernement du Mali à préparer des stratégies pour :

- le développement de l'irrigation ;
- l'approvisionnement e eau et l'assainissement en milieu rural ;
- le développement des transports en milieu rural dans le cadre général de la politique sectorielle de transport élaborée au niveau national.

A partir de ces stratégies le gouvernement s'est engagé dans la formulation et la mise en œuvre, à court et moyen termes, (2000-2010) d'un programme volontariste d'infrastructure rurale qui vise à améliorer les conditions de vie de la population rurale en accélérant la mise en place, et en renforçant la viabilité, de l'infrastructure rurale de base, particulièrement en ce qui concerne l'irrigation, pour accroître la production agricole, améliorer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement en milieu rural et la réalisation de pistes rurales, le renforcement des capacités des intervenants du sous-secteur des Transports et la création d'un fonds d'entretien routier.

Le programme se réalise en deux phases de 5 ans chacune. La phase I (2000-2005) privilégiera le renforcement des mécanismes sectoriels et institutionnels, le renforcement des capacités des divers intervenants, la poursuite des investissements physiques déjà engagés et contribuant fortement à réduire la pauvreté en accroissant la production et en améliorant les conditions de vie, et la réalisation d'investissements pilotes en vue de tester et de renforcer des mécanismes novateurs sur le plan sectoriel et institutionnel.

La deuxième phase (2006-2010) financera un programme d'investissement élargi pour les trois sous-secteurs, à partir des résultats positifs de la première phase.

8.2.2.9. Elaboration des Schémas d'Aménagement du Territoire

Ce programme s'est basé entre autres sur les résultats des études d'inventaire (PIRT, PIRL), les acquis de projets spécifiques, dont le PNLCD, le PGRN avec l'élaboration de plan d'aménagement et de gestion de terroirs au niveau des villages du Projet. Le pays dispose depuis 1995 d'une esquisse de Schéma d'aménagement du territoire et d'Avant-projets de Schémas régionaux d'aménagement et de développement (AP.SRAD). Ces résultats se sont

traduits entre autres par l'identification de 12 zones de vocations agro-sylvo-pastorales basées sur les caractéristiques agro-écologiques.

Ces nouveaux outils d'opérationnalisation de la décentralisation, après leur finalisation, conféreront à la planification du développement économique et social une dimension territoriale. A cet effet, dans le cadre du renouvellement de la planification, la réflexion doit être poursuivie sur les pratiques et les outils de planification locale et communale, vus du côté des paysans, des CT ou des autres intervenants du développement. L'important pour le secteur rural sera que cette réflexion permette de transformer la planification locale en véritable outil de changement, partant d'abord des dynamiques villageoises ou associatives pour qu'on puisse ensuite examiner comment ces orientations remontantes peuvent rejoindre les orientations nationales ou régionales (descendantes).

Il s'agira de doter les structures de base et les CT de repères qui n'enferment pas leur créativité et leurs initiatives dans un cadre de planification rigide.

9. ANALYSE DES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES

De plus en plus, la nécessité d'évaluer l'impact des investissements dans le secteur du développement rural s'impose pour justifier l'utilisation d'importantes ressources financières consenties par la société. Les méthodes d'évaluation d'impact varient suivant la nature des projets ainsi que les objectifs qu'ils visent. L'une des méthodes les plus communément utilisées pour évaluer l'impact économique des changements sur le bien être social, est la méthode du surplus économique.

Malheureusement la mise en œuvre de la plupart des grands projets et programmes ne permet pas aujourd'hui de faire des analyses d'impact sérieuses en l'absence d'informations statistiques fiables. Il est donc impossible de faire une analyse exhaustive de l'impact des programmes et projets. On se limitera par conséquent à ceux ayant généré des informations quantitatives et aux statistiques générales données par la DNSI/DNAMR d'une part et à l'appréciation qualitative quand il manque des données chiffrées comme dans le cas de l'impact sur l'environnement d'autre part.

9.1. Impact sur la production agricole

Comme l'analyse ci-dessus l'a montré, le niveau de la production s'est fortement amélioré.

Globalement l'analyse de la situation des cultures de mil, sorgho, maïs pendant la période 1993/94 à 1997/98 montre un accroissement des superficies plus ou moins fort selon la céréale et qui se traduit par une augmentation des productions. Un accroissement des rendements a été observé, notamment celui du maïs dont la production a augmenté en dépit de la diminution des superficies.

Suivant la stratégie de sécurisation de la production agricole du Gouvernement malien, un effort a été porté sur les aménagements hydro-agricoles et le développement des cultures irriguées, l'ON ayant été le grand bénéficiaire avec l'amélioration du réseau d'irrigation, le réaménagement des terres, l'équipement des paysans, le renforcement de leurs organisations professionnelles, la formation (techniques d'irrigation, repiquage, gestion des exploitations), la sécurisation foncière.

L'évolution des cultures maraîchères a été notable à l'Office du Niger et au Plateau Dogon. Dans la zone de l'Office du Niger les productions maraîchères constituent une source importante de revenus des exploitations paysannes. De 1991/92 à 1994/95 la part de l'oignon dans la valeur ajoutée a augmenté dans toutes les exploitations des zones réaménagées et non réaménagées. Elle a évolué entre ces deux campagnes de 15 % à 32 % dans les grandes exploitations, 12 % à 29 % dans les exploitations moyennes, 5 % à 15 % dans les petites exploitations.

Le poids relatif de la production des différentes régions dans la production totale de céréales en 1998/99, se présente comme suit: Région de Ségou 25,69%, Région de Sikasso 25,42%, Région de Mopti 15,50%, Région de Koulikoro 14,41%, Région de Kayes 10,10%, Région de Tombouctou 2,29%, Régions de Gao/Kidal 0,12%.

Pour le coton on observe l'extension de cette culture à l'Ouest, une augmentation continue des superficies et une stagnation des rendements entre 1993/94 et 1997/98, ce qui pourrait indiquer un ralentissement des efforts d'intensification. Diverses études et recherches montrent par ailleurs une baisse de fertilité dans de nombreuses zones cotonnières notamment les vieux bassins (Koutiala, Fana).

Productions animales

L'accroissement des effectifs du cheptel est fortement tributaire des soins vétérinaires, mais surtout du disponible fourrager. Or, la plupart des études et recherches mettent en évidence une dégradation continue des pâturages naturels (herbacé et ligneux) et une diminution de la disponibilité fourragère du nord au sud.

La répartition régionale des bovins indique des charges de plus en plus fortes dans les zones agropastorales du Sud. Le gros du cheptel de petits ruminants demeure concentré dans les régions du Nord dont environ la moitié dans les seules régions de Mopti et de Tombouctou.

Les évolutions les plus importantes dans le secteur sont la reconstitution du cheptel depuis la sécheresse 1983/84 grâce à une pluviométrie favorable et à la mise en œuvre de plusieurs projets orientés vers l'amélioration de la situation fourragère et de la gestion des pâturages et l'éradication des principales maladies. A cet égard, on doit relever les efforts déployés par les populations dans les régions du Nord pour la régénération des bourgoutières naturelles et la culture du bourgou dans les périmètres irrigués. Il faut signaler également les tendances à l'introduction des cultures fourragères dans les régions agropastorales du Sud.

L'émergence de systèmes de production péri-urbain semi-intensifs et intensifs représentés par les fermes laitières, des ateliers d'embouche bovine, des batteries de pondeuses et de poulets de chair constituent enfin un véritable axe de transformation des productions animales. En effet, les producteurs de lait utilisent des races améliorées qui peuvent donner 2400 litres par lactation, les techniques d'embouche améliorent la qualité et la quantité de la viande par tête et l'aviculture moderne a amélioré l'approvisionnement de centres en protéines animales.

Il reste fondamental que dans le cadre de la décentralisation, la recherche d'un équilibre effectif du cheptel/capacité de charges des pâturages demeure un défi important

pour l'Etat, les collectivités territoriales, les agro-pasteurs et leurs organisations professionnelles.

9.2. Impact sur la Sécurité Alimentaire

L'amélioration de la situation alimentaire des populations amorcée au cours de la deuxième moitié de la décennie 1980 s'est poursuivie. Depuis le dernier épisode aigu de sécheresse 1983-1984, la situation pluviométrique a été relativement favorable, et les disponibilités céréalières n'ont cessé d'augmenter en raison des progrès remarquables enregistrés dans la production nationale.

La production totale de céréales est passée de 1 507 131 T en 83/84 à 2 454 700 T en 94/95 soit un taux d'accroissement annuel moyen de 5.24%. Les productions de riz et de maïs ont connu les taux de croissance les plus élevés avec respectivement 9.77 et 10.29%. La production de riz connaît une augmentation continue depuis 4 années consécutives et atteint environ 718 000 T en 1998-99. La production céréalière disponible par habitant et par an est passée de 164 kg en 1987-88 à 207 kg en 1994-95. La consommation apparente de céréales en 1998-99 est de 205,32 kg/Hbt./an

Bien que la base de la consommation alimentaire malienne soit encore constituée par le mil et le sorgho, la part du riz devient de plus en plus importante (445.790 T disponibles en 1998-99 pour le riz, ce qui donne 22,27 % de la consommation apparente de céréales contre 12,32% en 1987-88).

Les tendances régionales en matière de contribution des productions locales à la sécurité alimentaire montrent deux situations: une situation d'insécurité alimentaire chronique liée surtout au déficit de production céréalière dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao, Kidal, et une situation où la production couvre ou dépasse les besoins d'autoconsommation (cas des Régions de Ségou, Sikasso). Les Régions de Kayes et de Koulikoro occupent une position intermédiaire; la contribution de la production locale à la couverture des besoins varie en dents de scie.

Dans la Région de Kayes, la production céréalière est en moyenne de 200 000 T environ en année normale. Cette production représente 70% de l'autoconsommation. Actuellement la tendance est à la baisse et la région accuse un déficit de l'ordre de 40 000 à 50 000 T.

La production céréalière de la campagne 96/97 au niveau de la Région de Koulikoro qui peut atteindre un niveau d'équilibre en situation normale a été de 373 448 T. Le taux de couverture des besoins d'autoconsommation en céréales est de 95,4%.

La Région de Sikasso a produit des excédents en céréales de 155 917 T et 330.019 T respectivement pendant les campagnes 97/98 et 98/99. La production d'excédents de céréales pour la Région de Ségou était de 94 966 T au cours de la campagne 97/98. La production de céréales dans la Région de Mopti est inférieure aux besoins d'autoconsommation (85,50 % en 1995 et 63,77 % en 1998).

En ce qui concerne les Régions de Kidal, Tombouctou et Gao où le risque naturel lié au climat est très élevé, les productions annuelles sont généralement insuffisantes pour assurer l'autosuffisance des populations. Ces Régions sont de surcroît enclavées et insuffisamment couvertes par le système de collecte d'informations sur la sécurité alimentaire.

Sur le plan nutritionnel, la consommation énergétique journalière par personne est de 2 254 Kcal (EBC 1989) dont 82% sont assurés par les glucides, 5% par les lipides et 13% par les protides. Comparés à la normale de 2450 Kcal recommandée par l'OMS et la FAO, les 2254 Kcal indiquent un taux de couverture de près de 92%. Par ailleurs, la ration alimentaire moyenne du consommateur malien est déséquilibrée par rapport aux normes recommandées qui sont 55 à 60% de glucides; 20 à 25% de lipides et 12 à 15% de protéines. Le SDDR de 1992 avait recommandé une évolution vers un équilibre des rations alimentaires, ce qui impliquait une politique volontariste en matière d'éducation nutritionnelle, ainsi qu'une amélioration significative des revenus des populations.

La sécurité alimentaire et nutritionnelle passe par l'amélioration de la prise en compte de la qualité des aliments, et la création des conditions d'accessibilité de cette nourriture aux populations et en particulier aux plus pauvres.

En définitive, l'analyse des tendances régionales de contribution des productions locales à la sécurité alimentaire, fait ressortir que :

- certaines Régions sont chroniquement déficitaires et sont tributaires des importations ou des aides alimentaires : Kidal, Gao, Tombouctou, Nord de Kayes et de Koulikoro;
- le taux de malnutrition reste toujours élevé d'après les différentes études faites dans ce sens, particulièrement au niveau des enfants, 30% des enfants de 0 à 35 mois sont chroniquement sous alimentés, 23% souffrent de malnutrition chronique tandis que 40% ont un poids au dessus de la normale. En plus des facteurs de disponibilité alimentaire, la pauvreté et les habitudes alimentaires expliquent cette situation.

9.3. Impact sur les revenus et les conditions de vie des populations

L'évolution de la situation économique indique un accroissement du PIB entre 1994-1998 (3,6%/an), ce qui peut se traduire par une légère amélioration des revenus des populations. Dans le secteur agricole les performances ont été importantes à l'Office du Niger et en zone CMDT.

En zone ON les revenus des exploitants se sont considérablement améliorés. On note qu'entre 1991-92 et 95-96 les revenus nets par hectare des paysans des différentes catégories d'exploitation ont augmenté de 180% à 274% selon le type d'exploitation.

Le maraîchage occupe une place importante dans les revenus des paysans. En 1994/95 les revenus tirés de cette spéculation ont représenté :

- dans les exploitations des zones réaménagées 35,9% du revenu total pour les grandes exploitations, 32,7% pour les exploitations moyennes et 18,9% pour les petites exploitations;
- dans les exploitations non réaménagées ces chiffres sont respectivement 22,7%; 24,4%; 21,6%.

Dans la zone CMDT, les revenus des agriculteurs ont été améliorés . L'amélioration des revenus au cours des 5 dernières années a été influencée par l'augmentation des prix après la dévaluation et les pratiques culturales. Les exploitations les plus avancées ont obtenu une marge nette de plus de 47.000 Fcfa par personne et par an. Le gain correspondant à l'effet prix a été de 20.687 Fcfa et celui correspondant à l'adaptation des systèmes de production à 11.219 Fcfa par personne.

9.4. Impact sur les systèmes de production

En zone cotonnière les systèmes de production ont évolué sous l'influence des efforts d'encadrement et d'intégration de diverses spéculations. Cependant après la dévaluation de février 1994, les superficies consacrées au coton ont augmenté, pendant que celles des céréales stagnaient et que les cultures de diversification enregistraient une baisse. On note une baisse tendancielle des rendements de coton à l'hectare pendant la même période.

Le comportement des producteurs a été déterminé par l'augmentation des prix du coton et l'importance des revenus tirés de cette culture tandis que les prix des céréales n'incitent pas à mettre de grandes quantités sur le marché. Il en résulte une légère amélioration seulement pour le maïs; le sorgho et le mil restant inchangés, s'ils ne régressent pas.

L'intégration agriculture élevage n'a pas évolué au sein des exploitations et les paysans continuent certainement à thésauriser les revenus du coton sous forme de bétail, aggravant les menaces sur la dégradation des ressources naturelles. Depuis plus de dix ans la CMDT a essayé de lancer la culture de niébé dont la production en 1998-99 atteint 48.188 T pour une superficie de 105.090 ha contre respectivement 31.268 T et 59.242 ha en 1990-91.

Dans les zones à encadrement diffus où dominent les cultures de mil/sorgho les systèmes de productions sont restés essentiellement traditionnels, l'augmentation des productions enregistrée étant due principalement à l'extension des superficies emblavées plutôt qu'à l'amélioration de la productivité. Dans ces zones, le niébé, le wouandzou, l'oseille de guinée sont de plus en plus associés aux cultures de céréales, ce qui peut améliorer les revenus des paysans et en particulier des femmes qui se livrent souvent à ces cultures à titre privé.

Les systèmes de production animale n'ont connu quelques améliorations que dans les zones péri-urbaines où émergent timidement des unités améliorées de production laitière, d'embouche bovine et d'aviculture (œuf et poulet de chair) dont le poids est cependant très faible dans le total de la production de viande.

L'impact des projets d'amélioration de la riziculture en zone de maîtrise totale de l'eau a été significatif sur les systèmes de production. L'augmentation de la production de paddy indique l'intensification dont a bénéficié le riz. Les cultures maraîchères (notamment l'oignon) ont connu également une amélioration de la productivité. L'attention est cependant attirée sur les risques de dégradation chimique des terres irriguées.

L'élevage dans le système irrigué n'a par contre subi aucune transformation et la base fourragère reste les pâturages des zones non aménagées, les pailles de riz, les sons et farine basse de riz et les repousses après les récoltes. La pression devient de plus en plus forte sur les ressources naturelles, les paysans ayant tendance à investir les revenus du riz dans l'achat de bétail.

9.5. Impact sur les ressources naturelles

Les nombreux projets de gestion des ressources naturelles (gestion des terroirs villageois, développement local, éducation environnementale, défense et restauration des sols), ont eu un impact positif sur la gestion des ressources naturelles, même s'il est difficile de le chiffrer. On peut relever entre autres d'après les rapports diagnostics régionaux:

- un éveil de conscience des organisations paysannes vis à vis de la gestion des ressources naturelles et du foncier ;
- une plus grande maîtrise des techniques sylvicoles par une amélioration de la productivité des espèces grâce à la recherche participative;
- un effort de préservation de la biodiversité et de l'environnement;
- une maîtrise des outils méthodologiques de la gestion des ressources naturelles par les organisations paysannes;
- une mise en place de forêts villageoises avec des outils de gestion villageois;
- une plus grande maîtrise des techniques de lutte anti-érosive;
- un développement progressif des plantations forestières individuelles ou collectives;
- une multiplication des efforts de lutte contre l'ensablement des fleuves et des terres par des haies vives ;
- un effort d'information, d'éducation et de communication déployé par les services techniques des Ministères en charge du développement rural et de l'environnement en direction du grand public.

Dans les zones cotonnières les techniques de défense et restauration des sols sont progressivement adoptées par les paysans. Mais les effets négatifs sont loin d'amorcer un processus de ralentissement ou même de régression de la dégradation.

Avec l'expansion continue des superficies et les systèmes de production extensifs et sous la pression des besoins alimentaires d'une population croissante, les terres cultivables diminuent. On estime qu'à l'horizon 2015, la disponibilité de terres arables par habitant ne serait plus que 1,04 ha contre 2,4 ha en 1980 (*étude de la FAO*). De nombreuses études et recherches ont signalé la perte de fertilité des sols dans les zones cotonnières les plus anciennes, avec une baisse ou une stagnation des rendements, ainsi que dans certaines zones céréalières en Région de Mopti.

Les espaces pastoraux se dégradent et se rétrécissent sans que se dessinent des actions significatives d'ajustement des effectifs de cheptel à la capacité de charge des pâturages.

10. FINANCEMENT

Les programmes, projets et actions de développement mis en œuvre depuis le démarrage du Schéma directeur ont bénéficié d'un effort de financement du Gouvernement malien et des producteurs ainsi que du soutien continu des partenaires au développement.

De 1993 à 1998, le financement total consacré au secteur rural s'est élevé à 344.329 milliards de FCFA, soit 16% du total des dépenses publiques de la nation. Le montant annuel alloué au secteur rural a été en moyenne de 57 milliards de FCFA avec un taux d'accroissement moyen de 15%.

Les dépenses d'investissement inscrites au Budget Spécial d'Investissement (BSI) ont représenté 49 milliards par an soit 87% du total du financement alloué au secteur. Le montant le plus élevé inscrit a été 64 milliards environ en 1997.

Pendant la même période, le fonctionnement a été financé à hauteur de 5,5 milliards par an soit 10% du total des dépenses du secteur et 11% du montant des investissements. Les inscriptions à ce titre ont augmenté également de 11% par an.

Les inscriptions des budgets régionaux pour le secteur ont représenté 1,75% du montant total des dépenses publiques du secteur. Elles ont été essentiellement consacrées au fonctionnement et leur accroissement a été de 1%.

L'analyse des dépenses par branche du secteur montre que près de 78 % ont été consacrées à l'agriculture, 9,57% à l'élevage et 9,48% aux eaux et forêts. La branche pêche a eu 0,18 % du financement total du secteur.

Dans toutes les branches, la part qui revient aux investissements est en général plus importante: 84,32 % pour les Eaux et forêts, 78,73 % pour l'élevage et 77,82 % pour l'agriculture. Toutefois, durant toute la période, les taux d'accroissement des dépenses de fonctionnement de l'agriculture et de l'élevage ont été négatifs (-4% et - 3 %), ce qui s'explique par les ajustements et restructurations menés au sein du secteur développement rural. La branche des eaux et forêts avec un taux d'accroissement de 18 % (16 % pour le fonctionnement et 25 % pour les investissements) est la seule branche à avoir bénéficié d'un effort soutenu de financement.

L'analyse des dépenses du point de vue de leur saisie par grandes fonctions exercées montre que la fonction aménagement-équipement, en raison des volumes des investissements qu'elle sollicite, absorbe 50 % des financements toutes origines confondues. Elle est suivie de l'Appui au monde rural avec 41 %, la recherche avec 7% et l'Appui institutionnel avec 2 %.

Le financement de l'appui au monde rural a eu le taux d'accroissement le plus élevé 42 %. Mais cette fonction a connu entre 1997 et 1998 une diminution très forte de son niveau moyen de financement (54,12%), ce qui pourrait s'expliquer par la fin du financement du PNVA. Les fonctions aménagement-équipement et recherche ont bénéficié régulièrement d'un financement en hausse avec des taux d'accroissement respectifs de 25 % et 19%.

Le financement des investissements du secteur se répartit entre le financement national pour 22% et le financement extérieur pour 78%.

Le financement national de ces dépenses est assuré par le Budget d'Etat (33 %), les producteurs et autres particuliers du secteur (56 %) et divers (11 %). Les parts de financement de l'Etat et des divers ont été régulièrement en hausse pendant que celle des producteurs et autres particuliers a connu une chute en 1997.

Le financement extérieur de ces dépenses constitué de prêts et de subventions reste important dans le secteur développement rural; son taux d'accroissement moyen annuel a été de 17%. Toutefois entre 1997 et 1998, ce financement a fortement diminué (une baisse de 23,38 %). Sur toute la période, la part des prêts a représenté 45% du volume de financement extérieur. Le processus de pilotage concerté et coordonné de l'aide extérieure que le Gouvernement et ses partenaires viennent d'engager, devra permettre d'améliorer l'efficacité des financements extérieurs.

Le financement actuel reste encore en deçà des besoins. L'assainissement du portefeuille des crédits impayés au niveau des banques, la promotion des systèmes financiers décentralisés et l'instauration d'une collaboration étroite entre ces deux types d'opérateurs favoriseront une bonne couverture des besoins de financement à court terme du secteur.

Le montant des investissements réalisés par les ONG aurait passé de plus de 8 milliards de francs CFA en 1990 à plus de 11 milliards en 1995 (Tableau II). On estime que de 1990 à 1995 les ONG ont investi dans l'économie malienne plus de 38 milliards de francs CFA dont 36,2% dans le secteur de l'économie rurale. Les ONG elles-mêmes donnent le chiffre de 27 à 30 milliards par an.

La décentralisation apporte de nouveaux bailleurs de fonds du développement rural, à savoir les collectivités territoriales. La législation sur la décentralisation responsabilise les collectivités territoriales pour des fonctions importantes en matière de développement rural et leur prescrit l'élaboration et l'exécution d'un budget autonome pour la mise en œuvre des programmes et activités de développement.

L'élaboration en toute responsabilité de programme d'activité et du budget correspondant par les collectivités territoriales doit en principe se traduire par un accroissement sensible de la contribution interne au financement du développement rural du pays. Cet accroissement du financement interne est rendu davantage possible par la compétence conférée par la loi aux collectivités territoriales de créer des taxes et de recourir à des taxes additionnelles.

D'autre part l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de développement par les collectivités territoriales elles-mêmes rend possible l'accroissement de la contribution des populations au financement des activités de développement.

Les Organisations professionnelles agricoles, bien qu'encore souffrant de problème de gestion pourraient, avec l'amélioration de leur fonctionnalité, permettre un financement important du développement.

11. LES ENJEUX

L'analyse de la situation du secteur du développement rural, et le bilan de la mise en œuvre du SDDR de 1992 font ressortir des enjeux majeurs dans la réalisation des objectifs assignés au développement du secteur rural qui sont:

Le renforcement de la sécurité alimentaire de la population

L'approvisionnement des populations en denrées alimentaires reste encore dépendant des systèmes de production fortement tributaires de la faiblesse des revenus, des aléas climatiques, de l'inégalité de la répartition géographique de la production, et de la faiblesse des moyens de transport et de stockage des produits.

La situation alimentaire de la population surtout en cas de déficit pluviométrique se traduit par une insuffisance de la quantité et de la qualité nutritionnelle des aliments. Elle a de ce fait des effets particulièrement néfastes sur certains groupes défavorisés ou à risque.

L'augmentation et la diversification des productions agro-sylvo-pastorale par une exploitation judicieuse et rationnelle des potentialités des zones agroécologiques

Les systèmes de production et d'exploitation sont encore largement dominés par des pratiques traditionnelles d'agriculture, d'élevage, de foresterie et de pêche avec un faible degré d'intensification.

La problématique de l'intensification des productions agricoles est liée à celle du développement des aménagements hydro-agricoles et des pâturages, de la réalisation d'infrastructures d'hydraulique pastorale elle-même dépendante du problème foncier et de la

gestion des espaces aménagés, au sous équipement et à l'insuffisance de l'utilisation d'intrants.

La question foncière constitue aujourd'hui une préoccupation pour toute stratégie de développement rural du pays. Elle est accentuée par la coexistence conflictuelle de deux légitimités: le droit coutumier, et le code domanial et foncier. Cette situation entraîne l'insécurité foncière et perpétue les formes de gestion et d'exploitation anarchique des ressources agro-sylvo-pastorales.

Par ailleurs le diagnostic de la situation du secteur rural a révélé que la baisse de la fertilité des sols est devenue aujourd'hui un phénomène inquiétant, surtout que la plupart des sols sont naturellement pauvres. Cette baisse de fertilité se traduit par une progression de la dégradation des sols et constitue une contrainte majeure à l'intensification des systèmes de production.

De même, les ressources naturelles sont l'objet d'une dégradation (érosion des sols, déforestation diminution des pâturages, ensablement des cours d'eau et pollution des eaux....etc), suite à la désorganisation des acteurs, et à la gestion non rationnelle des ressources naturelles. Cette situation se traduit par une diminution de la biodiversité.

L'amélioration des conditions de vie et des revenus en milieu rural et la valorisation des rôles des femmes et des jeunes ruraux

Le niveau de pauvreté reste considérable, particulièrement en milieu rural à cause entre autres de la faiblesse des revenus et de la dégradation du pouvoir d'achat des populations. Le renversement de cette tendance reste un enjeu majeur.

Par ailleurs, les femmes et les jeunes constituent la majeure partie de la population, et contribuent pour près de 70% à 80% de la production alimentaire, pour autant, leurs conditions de vie ne se sont pas améliorées. Ces groupes ont des revenus relativement bas et sont confrontés à des problèmes d'emplois, de santé de formation, et d'accès aux facteurs de production. L'enjeu est la mise en œuvre des stratégies d'intervention déjà élaborées qui prennent en compte ces préoccupations.

Le renforcement des capacités organisationnelles et techniques et financières des producteurs et des opérateurs en amont et en avant de la production

Le transfert de certaines fonctions de l'Etat aux Collectivités Territoriales, aux producteurs et à leurs organisations, aux opérateurs privés, et aux ONG, constitue un enjeu important d'adaptation aux nouvelles responsabilités, et de renforcement de leur capacité. S'agissant plus particulièrement du crédit et du financement des activités, l'enjeu est d'assurer sa durabilité à travers un accroissement des efforts internes (Etat, Privés, Collectivités territoriales, Bénéficiaires). Ces mesures devront s'accompagner de choix judicieux des investissements à réaliser en vue d'atténuer l'accroissement des besoins de financement.

L'appui au développement des services et de la valorisation des productions

Des efforts ont été fournis pour assurer la fourniture des services (approvisionnement en intrants et équipement, étude, prestation de services ...etc.) et pour promouvoir la transformation et la commercialisation des produits agricoles à travers la réalisation de plusieurs programmes. Toutefois, les résultats obtenus sont nettement en deçà des attentes. La valorisation, la transformation, la commercialisation, et l'exportation des produits agricoles sont aujourd'hui au centre des préoccupations des politiques de développement du secteur rural.

Les enjeux majeurs sont : l'augmentation des valeurs ajoutées, la création d'emploi, l'amélioration de la compétitivité des produits, l'élargissement des marchés intérieurs et extérieurs. A cet effet, les mesures doivent être renforcées pour: promouvoir le développement des unités de transformation des produits agricoles, développer les infrastructures de transport, de conservation et de stockage, améliorer les technologies de production et la qualité des produits agricoles, et promouvoir l'intégration économique sous régionale et internationale à travers la mise en œuvre des accords de coopération sous régionale (UEMOA, CEDEAO, CILSS... etc.), et de l'OMC.

L'appui à la planification décentralisée et la mise en place des mécanismes de suivi évaluation impliquant étroitement les divers acteurs

La multiplication des structures autonomes en matière de développement rural suite aux différentes réformes institutionnelles du monde rural fait obligation à l'ensemble des instances de planifier et de suivre l'exécution des activités de développement. L'enjeu est donc de développer des outils de planification et de suivi évaluation appropriés aux différents échelons (national, régional et local) en vue d'assurer la coordination et la cohérence des différentes interventions et le pilotage du SDDR.

La recherche de synergie entre les différents services d'appui et les autres intervenants

Le problème consiste à renforcer l'efficacité et la durabilité des services agricoles en favorisant le pluralisme et la concurrence entre fournisseurs de services (publics et privés) et la participation des bénéficiaires à la conception, la mise en œuvre, le suivi et progressivement le financement des programmes de recherche et de vulgarisation.

Dans le cas particulier de la vulgarisation, il s'agira d'évoluer vers le rôle accru du secteur privé dans la fourniture des services et d'initier des mécanismes inspirés par la demande pour améliorer la qualité des services au profit des bénéficiaires.

La communication et l'information des décideurs constituent également une contrainte majeure au développement du secteur rural. Au delà de l'élaboration de la politique nationale de communication en 1993, l'enjeu aujourd'hui est la mise au point d'une stratégie à long terme et d'un plan d'action à moyen terme pour la communication en milieu rural.

Quant à la prévalence du VIH/SIDA dans certaines zones rurales, elle constitue une menace grave à la disponibilité des ressources humaines et à la viabilité des actions de développement initiées à moyen et long terme. La lutte contre cette pandémie devra être une préoccupation majeure pour tous les acteurs du développement rural. De même une lutte efficace doit être menée vis à vis du paludisme qui constitue une des principales causes de mortalité en milieu rural.

En définitive, l'enjeu est également de créer une synergie entre les différents services pour accroître l'efficacité des interventions.

L'amélioration du financement du secteur

ANNEXES

Tableau I: Orientations stratégiques issues des ateliers régionaux d'actualisation du SDDR

Tableau1.1.: Caractéristiques bioclimatiques et agro-écologiques

Potentialités dominantes	Contraintes dominantes	Orientations
<ul style="list-style-type: none">- Importantes ressources en eaux de surface et souterraines- Potentiel important de terres aménageables- Présence des sols limoneux et argilo-limoneux- Existence de riches pâturages d'inondation- Faune variée- Important gisement de sel gemme et de calcaire	<ul style="list-style-type: none">- Aridité:sécheresse fréquente- Irrégularité des pluies et des crues- Forte évapo-transpiration- Ensablement des fleuves , des lacs, des mares, des terres cultivables et des voies de communication- Réduction des superficies des pâturages- enclavement	<ul style="list-style-type: none">- Augmenter et diversifier les productions en tenant compte des potentialités existantes- Promouvoir une gestion rationnelle des ressources naturelles en vue d'un développement durable- Promouvoir la maîtrise de l'eau- Protéger les cours d'eau, le points d'eau et les terres agricoles et pastorales

Tableau I-2.: Facteurs socio-économiques

Potentialités dominantes	Contraintes dominantes	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> - Population jeune et proportion rurale - Importants centres culturels et historique - Grand potentiel touristique - Existence de grandes superficies aménageables - Possibilités de multiples types d'irrigation - Connaissances endogènes de l'irrigation traditionnelle - Complémentarité de pâturages en zones sèches et en zones d'inondation fondement d'un mode d'élevage multiséculaire - Cheptel important et varié - Savoir faire des pasteurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Densité variable d'une zone à l'autre - Faible taux d'alphabétisation et de scolarisation - Importante émigration - Coût élevé des aménagements hydro-agricole - Riziculture de submersion non sécurisé et de faible rendement - Insuffisance et variations saisonnières et inter annuelles du disponible fourrager - Régime foncier confus - Faible équipement des producteurs de toutes filières - Persistance des maladies animales - Faible taux de recouvrement des impôts - Difficultés d'accès au crédit - Faible couverture sanitaire - Faibles revenus des populations 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le territoire en vue d'une meilleure valorisation des ressources - Orienter le développement de l'irrigation vers la maîtrise totale de l'eau - Promouvoir un élevage basé sur une adéquation dynamique entre disponible fourrager et effectif du cheptel - Développer des systèmes de crédit adaptés aux conditions des producteurs ruraux

Tableau I-3.: Systèmes et Filières de Production Dominants/Porteurs

Potentialités dominantes	Contraintes dominantes	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> - Existence de terres aménageables pour l'irrigation - Existence de périmètres à maîtrise totale de l'eau - Progression de la culture du riz et du blé - Développement des cultures fourragères - Races animales adaptées au milieu - Potentiel halieutique important - Savoir faire des producteurs de toutes filières - Maîtrise de la production maraîchère au Plateau Dogon - Existence d'un marché local, national et sous-régional pour le bétail et la viande, le riz , le blé et le poisson - Existence d'un marché local pour le bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Aléas climatiques - Connaissance insuffisante des systèmes lacustres - Caractère extensif de l'élevage - Insécurité foncières - Réduction des espaces pastoraux - Existence d'éleveurs absentéistes - Gestion inadéquate du troupeau - Difficultés d'accès au crédit - Mauvaise organisation des acteurs - Mauvaise organisation des marchés - Inexistence d'industries de transformation - Faiblesse de l'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'émergence des systèmes de production plus productifs - Mettre en œuvre un régime foncier susceptible de garantir le développement des systèmes et filières de production - Développer la transformation des produits agricoles et animaux en vue d'augmenter leur valeur ajoutée et de la sécurité alimentaire

Tableau I-4: Institutions et acteurs

Potentialités dominantes	Contraintes dominantes	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des communes - Mise en place des services locaux de la restructuration du MDRE - Emergence de nombreuses organisations professionnelles de paysans et d'éleveurs - Installation progressive de vétérinaires privés - Emergence de nouveaux acteurs de la société civile 	<ul style="list-style-type: none"> - Difficultés de démarrage liées au manque de moyens et à l'insuffisance de la formation, à l'analphabétisme de nombreux élus locaux, - Difficultés de fonctionnement des organisations professionnelles des producteurs - Coexistence de droit coutumier et de droit moderne parfois contradictoires en matière de foncier - Insuffisance de formation des agents de l'Etat au regard de leurs nouvelles tâches - Faiblesse de la coordination des multiples intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> - Concevoir et réaliser les programmes de développement rural dans le cadre de la décentralisation - Consolider les structures du MDRE issues des reformes institutionnelles - Renforcer la gouvernance locale au niveau des C.T.D et des O.C.B. - Renforcer l'harmonisation et la coordination des projets et programmes des différents intervenants

Tableau I-5.:Aspects Gestion des Ressources Naturelles et Développement Humain Durable

Potentialités dominantes	Contraintes dominantes	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> - Compétence reconnue aux communes en matière de GRN - Existence d'expériences intéressantes de GRN - Adoption de l'approche participative - Diffusion et adoption par les populations rurales des techniques de défense et restauration des sols - Existence de services et projets d'appui en GRN - Développement de la foresterie communautaire et individuelle - Existence d'aires protégées - Existence de site de RAMSAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation avancée des ressources naturelles - Insuffisance du bois d'énergie et de service - Braconnage - Difficultés de maintien de l'intérêt des populations pour une GRN durable - Importants moyens nécessaires pour restaurer de vastes espaces dégradés - Formation insuffisante des populations - Coût élevé de la foresterie dans la région - Implication insuffisante des populations dans la gestion des aires protégées et des sites de RAMSAR 	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver les ressources naturelles en vue d'un développement durable

Tableau II: Financement des Investissements des ONG par secteur d'activité (en CFA)

Secteurs	1990	1991	1992	1993	1994	TOTAL
Economie Rurale	2 615049722	3 026766385	1336331154	2 642009304	4 264387299	13884543864
Secteur secondaire	1 544602814	0 698504483	06639954027	1 093777204	0 514605816	4 415484344
Infrastructures et TP	0 212933237	0 218990929	0142126352	0 295402318	0 966577406	1 836030242
Ressources Humaines	2 594765155	2514923827	1918590375	2 213946643	4 751881976	13994107976
Divers	1390948440	0 781361409	0559474997	0 595185528	0 899119313	4 226089687
Total	8 358 299 368	7 240 547 033	4 520 516 905	6 840 320 997	11 396 571 810	38 356 256 113

Sources: MATS-CADB « Les ONG au Mali Rapports Etat/ONG »

Septembre 1995, dans Banque Mondiale Projet de participation au développement à la base, étude des capacités des ONG; rapport de synthèse, 1995

**Tableau III: STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES DU SDDR PAR RAPPORT
AU TOTAL DES DEPENSES PUBLIQUES**

en million de FCFA, courant

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Moyennes de 1993 à 1998	Structure moyenne des dépenses publiques en %	Taux d'accroissement annuel moyen (TCAM)
Total dépenses publiques	192 857	329 846	344 972	386 680	428 884	482 554	360 966	16%	22%
Total dépenses publiques du SDR	34 124	51 334	56 091	65 788	71 468	65 524	57 388	100%	15%
Budget national (fonctionnement)	4 050	4 728	6 368	6 085	6 190	6 631	5 675	9,89%	11%
Budget spécial d'investissement	27 830	44 278	48 079	57 835	63 948	57 877	49 975	87,08%	18%
Budget régional	962	1 046	1 088	976	947	1 016	1 006	1,75%	1%
Budgets annexes	1 282	1 282	556	892	383	-	733	1,28%	-31%

Nota bene: Les pourcentages en caractère normal ont été tirés sur la base du total par branche

**Tableau IV: STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES PUBLIQUES DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENTS PAR
BRANCHE DU SDDR**

en million de FCFA, courant

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Moyennes de 1993 à 1998	Structure moyenne des dépenses publiques en %	Taux d'accroissement annuel moyen (TCAM)
Total dépenses du secteur	34126	51328	56091	65788	71469	65525	57388	100%	15%
Agriculture	26075	39955	45811	50204	56587	49327	44660	77,82%	15%
Fonctionnement	3568	3897	4569	4421	2805	2548	3635	8,14%	-4%
Investissements	22507	36058	41242	45783	53782	46779	41025	91,86%	18%
Elevage	3694	4737	4715	6339	6310	7153	5491	9,57%	15%
Fonctionnement	1219	1243	1213	1341	978	1019	1169	21,29%	-3%
Investissements	2475	3500	3502	4998	5332	6134	4324	78,73%	21%
Pêche	87	50	187	154	75	80	106	0,18%	34%
Fonctionnement	68	50	56	79	75	80	68	64,45%	6%
Investissements	19	-	131	75	-	-	38	35,55%	-81%
Eaux et Forêts	3693	5708	4408	8122	5120	5599	5442	9,48%	18%
Fonctionnement	863	988	1204	1143	286	635	853	15,68%	16%
Investissements	2830	4720	3204	6979	4834	4964	4589	84,32%	25%
Dépenses communes	577	878	970	969	3377	3366	1690	2,94%	62%
Fonctionnement	577	878	970	969	3377	3366	1690	100%	62%
Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0,00%	

Notabene: Les pourcentages en caractère normal ont été tirés sur la base du total par branche

Tableau V: STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS PARFONCTIONS D'APPUI

enmilliondeFCFA,courant

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	Moyennes de 1993à1998	Structure moyenne des dépenses en%	Taux d'accroissement Annuel moyen(TCAM)
TOTALINVEST.PUBLICDUSDDR	27879	42302	52694	57838	63193	50784	49115	100%	15%
Aménagement-Equipement	14167	18517	23959	40607	20456	29600	24551	50%	25%
Appui au monde rural	11229	18928	22142	12060	39266	17947	20262	41%	42%
Recherche	1858	3927	5285	4485	2712	2780	3508	7%	19%
Appui institutionnel	625	930	1308	686	759	457	794	2%	3%
FINANCEMENTNATIONAL	6975	7802	9477	11617	15198	13434	10751	100%	15%
Budget d'Etat	2304	3717	3527	3516	3179	5025	3545	33%	21%
Autofinancement	4469	3268	5375	6724	10534	5892	6044	56%	15%
Divers	202	817	575	1377	1485	2517	1162	11%	98%
FINANCEMENTEXTERIEUR	20856	36476	38601	46218	48750	37350	38042	100%	17%
Prêts	6764	13886	19162	20862	23276	18943	17149	45%	29%
Subventions	14092	22590	19439	25356	25474	18407	20893	55%	10%